



Rapport annuel 2005



Volume II

Rapport financier

Le **Rapport annuel 2005 du Groupe BEI** est constitué de trois volumes distincts :

- le rapport d'activité présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI, de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou), du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du FEI, et leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2005 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse de l'année et sur 5 ans sont également présentés.

Le rapport annuel est également disponible sur le Web à l'adresse www.bei.org/report.

Chiffres clés du Groupe BEI

Banque européenne d'investissement

<i>Activité en 2005</i>	<i>(en millions d'euros)</i>
Prêts signés	47 406
Union européenne	42 276
Pays partenaires	5 131
Prêts approuvés	50 957
Union européenne	44 650
Pays partenaires	6 307
Prêts versés	38 874
Sur ressources de la Banque	38 677
Sur ressources budgétaires	197
<i>dont Facilité d'investissement</i>	<i>114</i>
Ressources collectées (après échanges)	52 707*
En monnaies communautaires	38 095
En monnaies non communautaires	14 612
Situation au 31.12.2005	
Encours	
Prêts sur ressources de la Banque	294 200
Garanties accordées	135
Financements sur ressources budgétaires	2 169
Emprunts à long, moyen et court terme	248 283
Fonds propres	29 280
Total du bilan	289 301
Résultat net de l'exercice	1 389
Capital souscrit	163 654
<i>Dont libéré et versé</i>	<i>8 183</i>

Fonds européen d'investissement

<i>Activité en 2005</i>	
Opérations signées	
Capital-risque (21 fonds)	368
Garanties (35 opérations)	1 685
Engagements	
Capital-risque (24 fonds)	468
Garanties (35 opérations)	1 685
Situation au 31.12.2005	
Capital-risque (217 fonds)	3 081
Garanties (164 opérations)	9 306
Capital souscrit	2 000
<i>Dont libéré et versé</i>	<i>400</i>
Résultat net de l'exercice	43
Réserves et provisions	212

(*) sur ce montant, 49,8 milliards d'EUR ont été collectés sous l'autorisation globale d'emprunter de 50 milliards d'EUR prévue pour 2005 et 2,9 milliards d'EUR ont été imputés sur le programme d'emprunt prévu pour 2006.

Sommaire

Message du président	4
Les organes statutaires de la BEI	6
L'activité de prêt de la BEI	8
L'activité d'emprunt de la BEI	10
Les organes statutaires du FEI	14
L'activité du FEI	15
Groupe BEI	
Les résultats de l'exercice	19
États financiers	20
Rapport du réviseur d'entreprises	54
Déclaration du Comité de vérification	55
BEI	
Les résultats de l'exercice	59
États financiers	60
Gestion des liquidités	90
Résultats de la gestion des liquidités	91
Rapport du réviseur d'entreprises	92
Déclaration du Comité de vérification	93
Facilité d'investissement	
États financiers	96
Rapport du réviseur d'entreprises	105
Déclaration du Comité de vérification	106
Fonds fiduciaire de la FEMIP	
États financiers	108
Rapport du réviseur d'entreprises	112
Déclaration du Comité de vérification	113
FEI	
États financiers	116
Rapport du réviseur d'entreprises	126
Rapport du Collège des commissaires aux comptes	127
Gestion des risques	129
Audit et contrôle	135
Adresses	136



Message du président

Le Conseil européen de Lisbonne l'a proclamé clairement: l'objectif premier de la politique économique en Europe doit être l'augmentation du potentiel de croissance de l'économie européenne. Sans une croissance plus forte et plus soutenue, il sera impossible de réduire le sous-emploi et d'assurer une protection sociale suffisante.

Pour augmenter le potentiel de croissance, la «Stratégie de Lisbonne» trace quelques axes prioritaires: **achever le marché unique**, notamment en stimulant la concurrence sur les marchés des biens et services; **relever le taux d'emploi**, notamment en encourageant le développement des PME et en assouplissant le fonctionnement du marché du travail; **favoriser l'investissement productif**, notamment par l'adaptation des instruments fiscaux et la promotion du capital-risque; et **augmenter la capacité d'innovation** en investissant plus et mieux dans la formation et la recherche.

À Lisbonne en mars 2000, et à plusieurs reprises ensuite, le Conseil européen a demandé à la BEI d'apporter sa contribution à la mise en œuvre de cette stratégie, ce qui l'a amenée à développer ses activités principalement dans trois directions: le financement des **réseaux transeuropéens** de transport et d'énergie, complément indispensable du marché unique; le financement d'infrastructures et de programmes de **formation** et de **recherche** grâce au lancement de l'initiative «i2i»; et le soutien aux **PME** via un partenariat renouvelé avec le secteur bancaire ainsi qu'à travers l'action de sa filiale, le Fonds européen d'investissement.

Ce développement des activités de la BEI dans les domaines retenus comme prioritaires par ses actionnaires s'accompagne d'une diversification des instruments de financement, en vue d'un accroissement contrôlé de la prise de risques. Dans ce contexte, on notera en particulier deux initiatives prises conjointement avec la Commission et approuvées par le Conseil et le Parlement européens: le lancement d'un «Instrument de financement avec partage des risques», en faveur de la recherche, qui devrait permettre à la BEI d'accorder davantage de financements pour la R-D, et ce avec un degré plus élevé de risque; et la mise en place d'un mécanisme communautaire de garantie pour les réseaux transeuropéens de transport, couvrant certains risques spécifiques supportés par le secteur privé pendant les premières années d'exploitation d'une infrastructure. Dans l'un et l'autre cas, l'objectif est de provoquer un «**effet de levier**», c'est-à-dire de permettre la mobilisation de ressources d'un montant largement supérieur à la mise initiale provenant du budget européen.

La BEI étant la banque des États membres de l'Union européenne, il est normal que la plus grande partie de ses financements concerne des projets situés dans l'Union (42 milliards d'EUR de prêts sur un total de 47 milliards en 2005). Ce sera encore le cas à l'avenir, notamment parce que nous prévoyons une croissance plus forte de nos opérations dans les nouveaux États membres.

Toutefois, au cours des années, la BEI a été appelée à financer des projets également en dehors de l'Union, sur la base de mandats qui lui ont été confiés par le Conseil sur proposition de la Commission ou par les États membres (dans les conventions successives avec les pays ACP). Ces mandats, donnés à des époques et pour des raisons différentes, sont loin d'être uniformes. Leur volume, leur champ d'application, leurs termes de référence varient fortement de l'un à l'autre. Dans certains cas, en particulier pour la Méditerranée et les pays ACP, le mandat ne se limite plus au pur financement de projets mais est devenu un véritable «**mandat de développement**», ce qui implique le recours à une approche stratégique, des instruments financiers et une conditionnalité d'un autre type que dans l'Union européenne. Cette évolution a exigé de la BEI qu'elle renforce ses ressources humaines et diversifie ses modes d'action, en particulier pour la **FEMIP** et pour la **Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou**. Elle requiert aussi de nouvelles formes de coopération avec la Commission et avec d'autres institutions financières internationales.

Avant la fin de l'année 2006, le Conseil devra se prononcer sur le renouvellement des mandats extérieurs de la BEI pour la période 2007-2013. Ce sera l'occasion de faire le point sur cette évolution, de tracer des orientations pour l'avenir et, vraisemblablement, de confirmer le rôle de «banque de développement» de la BEI dans certaines régions avec lesquelles l'Union européenne a choisi d'entretenir un partenariat privilégié.

Le développement des activités de la BEI doit se faire dans la cohérence et la transparence.

Cohérence avec les autres institutions européennes. La BEI n'est pas seulement une banque; c'est aussi une institution européenne, créée en même temps que les autres par le Traité de Rome. Il est dès lors essentiel qu'elle poursuive un dialogue régulier et opérationnel avec les autres institutions de l'Union, dans le respect, bien entendu, de l'autonomie et des spécificités de chacune.

Transparence envers les citoyens. Tout en respectant les règles de confidentialité qui sont indispensables dans la vie des affaires, la BEI a considérablement élargi l'accès du public aux informations relatives à ses activités. En effet, la BEI considère qu'une plus grande transparence dans les décisions qu'elle prend et dans la manière dont elle fonctionne ne peut que renforcer sa crédibilité.

A blue ink signature of Philippe Maystadt, consisting of a stylized 'P' and 'M' followed by the name 'Maystadt' in a cursive script.

Philippe Maystadt
Président du Groupe BEI

Les organes statutaires de la BEI

La composition des organes statutaires de la Banque, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI : www.bei.org.

Conseil des gouverneurs

Président	Thierry BRETON (France)	
Belgique	Didier REYNDERS	Ministre des Finances
République tchèque	Bohuslav SOBOTKA	Ministr financí
Danemark	Bendt BENDTSEN	Økonomi- og erhvervsminister
Allemagne	Peer STEINBRÜCK	Bundesminister der Finanzen
Estonie	Aivar SÕERD	Rahandusminister
Grèce	Georgios ALOGOSKOUFIS	Ministre de l'économie et des finances
Espagne	Pedro SOLBES MIRA	Vicepresidente Segundo del Gobierno y Ministro de Economía y Hacienda
France	Thierry BRETON	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Irlande	Brian COWEN	Minister for Finance
Italie	Giulio TREMONTI	Ministro dell'Economia e delle Finanze
Chypre	Michalis SARRIS	Ministre des finances
Lettonie	Oskars SPURDZIŅŠ	Finanšu ministrs
Lituanie	Zigmantas BALČYTIS	Finansų ministras
Luxembourg	Jean-Claude JUNCKER	Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances
Hongrie	János VERES	Pénzügyminiszter
Malte	Lawrence GONZI	Prim Ministru
Pays-Bas	Gerrit ZALM	Minister van Financiën
Autriche	Karl-Heinz GRASSER	Bundesminister für Finanzen
Pologne	Zyta GILOWSKA	Ministra Finansów
Portugal	Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS	Ministro de Estado e das Finanças
Slovénie	Andrej BAJUK	Minister za finance
Slovaquie	Ivan MIKLOŠ	Minister financií
Finlande	Ulla-Maj WIDEROOS	Ministeri, Valtiovarainministeriö
Suède	Pär NUDER	Finansminister
Royaume-Uni	Gordon BROWN	Chancellor of the Exchequer

Comité de vérification

Président	Marc COLAS	Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg
Membres	Raimundo POVEDA ANADÓN	Ancien directeur général, direction de la politique bancaire, Banque d'Espagne, Madrid (à la retraite depuis 2000)
	Maurizio DALLOCCIO	Doyen de l'École de gestion SDA Bocconi, titulaire de la Lehman Brothers Chair of Corporate Finance, Université Bocconi, Milan
Observateurs	Solvita ZVIDRIŅA	Secrétaire d'État adjoint, ministère des finances, Riga
	Ortwin KLAPPER	Conseiller principal du Comité de direction, Bank Austria Creditanstalt Leasing, Directeur général, Mizuho Corp. Bank-BA Investment Consulting, Président, Multilease Organization, Bruxelles/Bratislava
	Nikolaos PHILIPPAS	Maître de conférences et membre du Sénat de l'université, Université du Pirée, Grèce
		Membre du Conseil d'administration du Port du Pirée

Comité de direction

Président	Philippe MAYSTADT	Le président de la BEI préside le Conseil d'administration de la Banque.
Vice-présidents	Wolfgang ROTH	
	Peter SEDGWICK	
	Isabel MARTÍN CASTELLÁ	
	Gerlando GENUARDI	
	Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ	
	Sauli NIINISTÖ	
	Ivan PILIP	
	Torsten GERSFELT	

Conseil d'administration

Administrateurs

Ignazio ANGELONI	Direttore per i Rapporti finanziari internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Jean-Pierre ARNOLDI	Administrateur général de la Trésorerie, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Simon BROOKS	Director, Macroeconomic Policy and International Finance Directorate, London
M. - Alexandra da COSTA GOMES	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Lisbonne
János ERŐS	Directeur général, Magyar Fejlesztési Bank Rt., Budapest
Vince GRECH	Directeur général (Administration financière), ministère des finances et des affaires économiques, La Valette
Kurt Arne HALL	Finansråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Zdeněk HRUBÝ	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Prague
Aare JÄRVAN	Secrétaire général, département des affaires européennes et internationales, ministère des finances, Tallin
Jan Willem van der KAAIJ	Plaatsvervangend Directeur van de Directie Buitenlandse Financiële Betrekkingen, Ministerie van Financiën, La Haye
Katarina KASZASOVÁ	Directeur général, direction de la comptabilité publique, ministère des finances, Bratislava
Kyriacos KAKOURIS	Haut responsable des affaires économiques, ministère des finances, Nicosie
Irena KRUMANE	Secrétaire d'État, ministère des finances de Lettonie, Riga
Sigmund LUBANSKI	Chef de service au ministère de l'économie et du commerce, Copenhague
Vilma MACERAUSKIENE	Sous-secrétaire du ministre, ministère des finances, Vilnius
Tytti NORAS	Lainsäädäntöneuvos, valtiovarainministeriö, Helsinki
Klaus OEHLER	Stellvertretender Abteilungsleiter für Internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne
Noel Thomas O'GORMAN	Second Secretary-General, Banking, Finance and International Division, Department of Finance, Dublin
Ioannis PAPANAKIS	Conseiller de direction principal, Emporiki Bank, Athènes
María PÉREZ RIBES	Subdirectora General de Instituciones Financieras Europeas, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía, Madrid
Klaus REGLING	Directeur général des Affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles
Gaston REINESCH	Directeur général, Ministère des Finances, Luxembourg
Sibil SVILAN	Membre du Conseil d'administration et président-directeur général, Slovene Export Corporation, Ljubljana
Jacek TOMOROWICZ	Directeur, département de la politique étrangère, ministère des finances, Varsovie
Claire WAYSAND	Sous-directrice « Affaires européennes », Direction du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris

Experts

Ingrid MATTHÄUS-MAIER	Mitglied des Vorstandes der Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort
Pierre RICHARD	Administrateur délégué, DEXIA, Paris
Rainer MASERA	Presidente, Rete Ferroviaria Italiana, Rome

Suppléants

Stefania BAZZONI	Dirigente, Direzione Rapporti Finanziari Internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Giampaolo BOLOGNA	Dirigente, Direzione del Contenzioso Comunitario, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Karl-Ernst BRAUNER	Ministerialdirektor, Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit, Berlin
Benoît de la CHAPELLE BIZOT	Chef du bureau « Stratégie et coordination européenne », Direction du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Rudolf de KORTE	Membre suppléant du Conseil d'administration de la BEI, Wassenaar
Catriona LAING	Head of International Division Advisory Department, Department for International Development, Londres
Graham MEADOWS	Directeur général, Direction générale de la Politique régionale, Commission européenne, Bruxelles
Ralph MÜLLER	Leiter des Referats Haushalt der Europäischen Union, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Wolfgang NITSCHKE	Adjoint du chef de la division « Coordination des questions relatives à l'intégration européenne et de la politique commerciale », ministère fédéral des finances, Vienne
Mário Manuel PINTO LOBO	Director-Geral, Assuntos Europeus e Relações Internacionais, DGAERI, Ministério das Finanças, Lisbonne
Juraj RENČKO	Conseiller auprès du vice-président du gouvernement et ministre des finances, ministère des finances, Bratislava
Michael SOMERS	Chief Executive, National Treasury Management Agency, Dublin
Frixos SOROKOS	Consultant en économie pour le secteur privé, Nicosie
Madis ÜURIKE	Conseiller auprès du ministère des finances, ministère des finances, Tallin
Jean-Michel SEVERINO	Directeur général, Groupe Agence Française de Développement, Paris

Experts suppléants

Óscar FANJUL	Vicepresidente, Omega Capital S.L., Madrid
Timothy STONE	International Chairman, PPP Advisory Services, KPMG Corporate Finance, Londres
Antoni SALA	Vice-président, banque Gospodarstwa Krajowego, Varsovie

L'activité de prêt de la BEI

En 2005, la Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé au total 47,4 milliards d'EUR¹ en soutien aux objectifs de l'Union européenne : 42,3 milliards dans les États membres de l'Union et 5,1 milliards dans les pays partenaires.

Au cours de l'année, la BEI a revu sa stratégie pour soutenir la croissance et l'emploi et faire progresser le programme de Lisbonne. Les PME, par le rôle qu'elles jouent au sein de l'économie européenne, sont des acteurs essentiels à la réalisation de ces objectifs. Aussi le soutien aux PME a-t-il été ajouté aux principales priorités opérationnelles de la Banque. Avec ses prêts globaux, la Banque a toujours participé au soutien des PME tandis que le Fonds européen d'investissement favorise l'accès des PME aux financements au moyen de prises de participation ou de garanties.

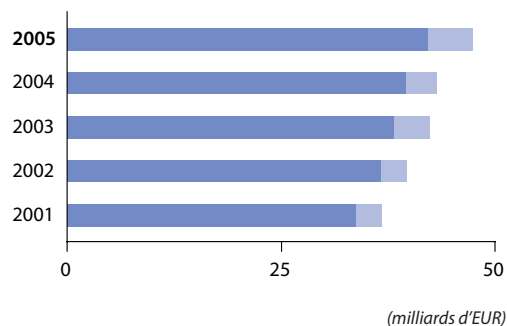
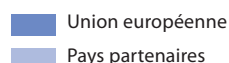
Les quatre autres principales priorités opérationnelles de la BEI fixées dans le plan d'activité de la Banque pour la période 2005-2007 sont : la cohésion économique et sociale, la mise en œuvre de l'initiative « Innovation 2010 » (i2i), le développement des réseaux transeuropéens et de leurs réseaux d'accès, et la protection et l'amélioration de l'environnement.

- La **cohésion économique et sociale** demeure la première priorité opérationnelle pour la Banque. En 2005, le montant des prêts individuels visant à réduire le déséquilibre économique entre les régions a représenté 28 milliards d'EUR, soit 84% des prêts individuels accordés. Le montant des prêts globaux dans ces régions est estimé à environ 6 milliards, portant à près de 34 milliards la contribution de la BEI en faveur du développement régional pour l'année. Avec 5,8 milliards d'EUR, l'activité dans les nouveaux États membres s'est fortement développée (+ 53% par rapport à 2004).
- Avec l'« **Initiative Innovation 2010** » (i2i), la Banque soutient le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, l'objectif qu'elle s'est fixé devant atteindre 50 milliards d'EUR sur la décennie. En 2005, 10,7 milliards d'EUR de prêts ont été signés dans les trois domaines concernés par l'initiative : l'innovation et la recherche-développement (6,2 milliards), l'éducation et la formation (2,3 milliards), la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication (1,9 milliard). Depuis le lancement de l'initiative en mai 2000, la Banque a déjà signé 34,8 milliards d'EUR de prêts. Le Fonds européen d'investissement appuie également l'initiative i2i au travers de ses participations dans des fonds de capital-risque².
- Des réseaux de communication et de transport d'énergie performants constituent un élément essentiel pour l'intégration économique. L'activité de la Banque en faveur des **réseaux transeuropéens** (RTE) a représenté 7,7 milliards d'EUR dans l'Union, outre 550 millions d'EUR en Roumanie.
- En 2005, les prêts individuels accordés en faveur de projets d'investissement dans le domaine de **l'environnement et de la qualité de vie** se sont élevés à 10,9 milliards d'EUR dans l'Union européenne. La Banque a consacré aux projets environnementaux un tiers du total de ses prêts individuels. Ces financements ont bénéficié à l'environnement urbain

¹ Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

² Voir le chapitre Activité du FEI.

Activité de prêt 2001-2005 : 209 milliards d'EUR



(6,8 milliards), au traitement de l'eau et à la réduction de la pollution (2,3 milliards), à la prévention des changements climatiques (1,1 milliard) ainsi qu'à divers projets ayant trait à la protection de la nature, à l'efficacité écologique et à la gestion des déchets (738 millions).

- **Le soutien aux investissements des PME** est réalisé à travers les prêts globaux de la Banque. En 2005, le montant des lignes de crédit accordées à des intermédiaires financiers dans l'Union s'est élevé à 9 milliards d'EUR : environ la moitié ont servi à appuyer les PME, soit plus de 4 milliards d'EUR. Le FEI soutient cet objectif en investissant dans des fonds de capital-risque prenant des participations dans de jeunes PME ainsi qu'avec des opérations de garantie de portefeuilles PME².

Dans son Plan d'activité pluriannuel, la Banque accorde toujours une priorité au capital humain. Les financements dans les domaines de **l'éducation et de la santé** ont atteint 5,9 milliards d'EUR dans l'Union européenne.

Le soutien de la Banque à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération dans les **pays partenaires** s'est élevé à 5,1 milliards d'EUR en 2005.

Dans les *pays partenaires méditerranéens*, les prêts signés au titre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) se sont élevés à 2,2 milliards d'EUR (y compris 930 millions en Turquie). La FEMIP, créée suite au Conseil européen de Barcelone, en 2002, favorise le développement du secteur privé. Près de la moitié de ses financements ont bénéficié à ce secteur.

Les prêts en *Europe du Sud-Est*³ ont atteint 1,4 milliard d'EUR. Dans les Balkans, la BEI poursuit son action de financement pour la reconstruction des infrastructures de base et en faveur des collectivités locales.

Enfin, la BEI a poursuivi ses interventions dans les *pays d'Amérique latine et d'Asie* (756 millions d'EUR), dans les *pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique – ACP* – (537 millions), en *Afrique du Sud* (145 millions) et en *Russie* (60 millions).

L'ensemble de l'activité en 2005 est resté dominé par les prêts en faveur des infrastructures de transport et de télécommunications (36%) et les investissements destinés aux PME ou aux petites infrastructures d'intérêt local (21%). La part des secteurs de l'éducation et de la santé reste stable (8%).

³ Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Roumanie, Serbie-et-Monténégro.

L'activité d'emprunt de la BEI

Émetteur international de premier ordre

Les obligations de la BEI : des titres pour «investir dans l'Europe»

Forte de son actionnariat - collectivement constitué par les États membres de l'UE et qui lui vaut sa qualité de crédit hors pair - ainsi que de la stratégie qu'elle applique dans ses rapports avec les marchés, la BEI offre aux investisseurs un excellent moyen d'«investir dans l'Europe».

- La BEI ayant pour actionnaires tous les États membres de l'UE, cela signifie que ses obligations constituent un investissement de qualité souveraine tout à la fois sans égal et diversifié.
- La Banque est notée AAA par les trois grandes agences de notation, qui la créditent uniformément de perspectives stables.
- La stratégie toujours cohérente de collecte de ressources, largement fondée sur des critères de liquidité et de transparence, associe des programmes complets d'émissions de référence dans les trois monnaies principales de la Banque (EUR, GBP et USD) au lancement fréquent d'emprunts sur mesure dans un large éventail de monnaies et de produits.
- L'accueil favorable réservé par le marché à la stratégie et aux activités d'emprunt de la Banque en 2005 est illustré par les récompenses qui lui ont été décernées par la profession dans le cadre du sondage Euroweek, parmi lesquelles celles d'«emprunteur le plus impressionnant» d'«emprunteur le plus innovant» et de «meilleur emprunteur de la catégorie émetteurs supranationaux/grandes agences», pour la deuxième année consécutive.
- La BEI est l'un des plus gros et des plus assidus emprunteurs sur les marchés internationaux des capitaux. En 2005, la Banque a émis des obligations pour un total de 50 milliards d'EUR⁴. C'est aussi l'ordre de grandeur des emprunts des gouvernements de l'UE.
- La Banque a contribué au développement des marchés des capitaux dans les monnaies des nouveaux États membres ainsi que des pays adhérents et en voie d'adhésion, où les émissions en monnaie locale lui permettent également de développer ses activités de prêt. Cette action de développement menée par la Banque est par ailleurs étendue à certains pays partenaires de l'UE.

Vue d'ensemble des résultats : des performances multi-marchés

En 2005, s'appuyant sur son assise solide et sur son adaptabilité coutumière, la Banque a de nouveau placé sous le signe de l'excellence des performances exceptionnelles obtenues sur de multiples marchés

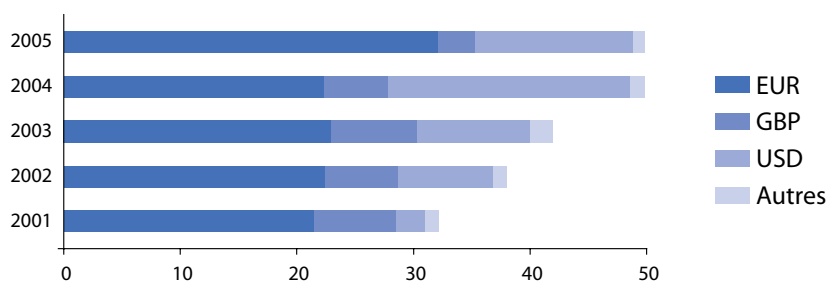
En 2005, la Banque a levé 49,8 milliards d'EUR au travers de 330 opérations dans 15 monnaies. Le volume global est resté presque identique à celui de 2004, mais la composition des ressources collectées s'est trouvée sensiblement modifiée sous l'effet de l'évolution des conditions de marché. L'euro (19,311 milliards d'EUR, soit 39 % du total des ressources collectées) a représenté la plus large part des émissions, suivi par le dollar (18,283 milliards, soit la contre-valeur de 14,309 milliards d'EUR ou 29 % du total) et par la livre sterling (6,885 milliards, soit 10,057 milliards d'EUR ou 20 % du total). Les trois monnaies principales (EUR, GBP et USD) sont ainsi entrées pour 88 % dans la collecte des ressources, conformément à l'objectif déclaré de la Banque (autour de 85-90 %). La diversification des monnaies d'emprunt est restée forte, avec des émissions dans 12 nouvelles monnaies (pour un volume équivalent à 12 % des ressources collectées), dont les monnaies de nouveaux États membres (HUF, PLN) et d'un pays en voie d'adhésion (TRY), d'autres monnaies européennes (SEK, NOK, CHF et ISK), le yen japonais (JPY), des monnaies de la zone Asie-Pacifique (AUD et NZD), la monnaie d'un pays d'Amérique latine (le peso mexicain - MXN) et le rand sud-africain (ZAR).

La durée moyenne de l'ensemble des émissions s'est considérablement allongée, passant de 7,8 ans en 2004 à 10,8 ans en 2005. Cet allongement traduit l'accroissement du volume des emprunts émis pour des durées plus longues, qui ont atteint la contre-valeur de 23,434 milliards d'EUR (soit 47 % du total) collectée dans diverses monnaies pour des durées de 10 ans et plus, ce qui représente plus du double du chiffre de 2004 (11,2 milliards d'EUR ou 22 %).

En 2005, la BEI a conservé, pour la fréquence de ses émissions, la première place du «Top 250» que publie chaque année en juin l'International Financing Review.

⁴ Le programme 2005 était achevé au 4.11.2005. Les fonds levés après cette date (la contre-valeur de 2,9 milliards d'EUR) relèvent du programme 2006. Les états financiers qui figurent dans le présent document sont établis sur la base des chiffres de l'année calendaire.

Activité d'emprunt 2001-2005 : la contre-valeur de 212 milliards d'EUR (*)



(*) Le programme 2005 était achevé au 4.11.2005. Les fonds levés après cette date (la contre-valeur de 2,9 milliards d'EUR) relèvent du programme 2006.

Un programme spécifiquement conçu en fonction de la demande

S'agissant des emprunts émis pour répondre à des besoins spécifiques des investisseurs, la Banque a continué à faire preuve d'une très grande réactivité face à l'évolution des paramètres de la demande. La vigueur de l'activité sur le marché des émissions structurées mérite tout spécialement d'être soulignée : la Banque y a emprunté la contre-valeur de 10,773 milliards d'EUR (22 % du total), principalement en EUR et en USD, mais aussi en GBP et en JPY. On notera en particulier la croissance exceptionnelle des emprunts structurés en EUR, dont le volume est passé à 7,625 milliards d'EUR – soit plus de deux fois celui de 2004 – sous l'effet de la forte demande, de la part des investisseurs européens, de structures de taux d'intérêt offrant des possibilités de rendements améliorés.

Une présence sans égale sur le marché des grandes monnaies : EUR, GBP, USD

La BEI a continué à assurer la liquidité de ses emprunts de référence dans les trois grandes monnaies, en veillant scrupuleusement à la qualité de leur exécution et de leurs performances sur le marché secondaire. La Banque est l'unique émetteur à offrir une courbe de rendements aussi complète pour l'EUR, la GBP et l'USD.

EUR : la BEI conforte sa position d'émetteur de catégorie souveraine

Le volume total levé en euro en 2005 (19,311 milliards d'EUR) a dépassé de près de 2 milliards le niveau atteint en 2004 (17,373 milliards d'EUR). Les émissions en euro ont illustré la place à part qu'occupe la Banque en tant qu'émetteur de catégorie souveraine : elle est en effet le seul emprunteur à pouvoir se positionner en complément des emprunteurs souverains, avec des émissions globales de référence de 5 milliards d'EUR échelonnées sur des durées allant de 3 à 30 ans, pour un encours total de 62 milliards d'EUR. Cette situation privilégiée résulte de l'extension et du renouvellement de la courbe de référence en euro, qui, en 2005, comprenait des émissions EARN (obligations de référence pour la zone euro) couvrant les échéances délicates que sont celles à 30 ans et à 10 ans. L'attention continue portée à la liquidité s'est traduite par la réouverture, pour un montant de 474 millions d'EUR, de l'émission EARN à échéance 2008, suite à une consultation approfondie du marché concernant l'exécution, par la Banque, de sa première procédure d'allocation de titres par voie d'ad-

judication. L'opération de réouverture pour 1 milliard d'EUR de l'émission à échéance 2020, dont le volume a ainsi été porté à 5 milliards d'EUR, a rendu ces titres négociables sur le grand réseau de courtage électronique de titres souverains, EuroMTS, leur permettant de bénéficier du statut d'« obligations de référence en euro » qui y est associé. Le lancement d'emprunts de référence de format global a encore contribué à améliorer la diversification internationale des investisseurs.

Sur les marchés en euro qui ne sont pas des marchés de référence, la croissance de la demande pour les produits structurés a été exceptionnelle. Les opérations structurées ont ainsi permis de lever un montant record de 7,625 milliards d'EUR (contre 3,723 milliards d'EUR en 2004), en réponse à la forte demande, parmi les investisseurs européens, de structures de taux d'intérêt offrant des possibilités de rendements améliorés.

GBP : la Banque renforce sa première place sur le marché des emprunts hors « Gilt »

La position de la BEI en tant que premier émetteur régulier hors emprunts d'État a été largement confortée par son volume d'émission, qui a atteint 6,885 milliards de GBP (10,057 milliards d'EUR). La Banque a maintenu sa part d'environ 10 %⁵ du marché des emprunts hors « Gilt », ce qui a confirmé, avec un encours d'environ 42 milliards de GBP, le statut de ses obligations en tant que principaux substituts aux titres du Trésor britannique et en tant que référence pour les emprunts non gouvernementaux.

Des fonds ont été levés dans un éventail de 11 échéances de référence (comprises entre 2 et 13 ans), ce qui témoigne des efforts constants déployés pour préserver la courbe des rendements en GBP de la Banque, qui s'étend jusqu'à l'échéance éloignée de 50 ans. En 2005, la Banque a mis en place deux nouvelles lignes de référence : d'une part, l'émission arrivant à échéance en juin 2012, qui a été rouverte six fois, ce qui lui a permis d'atteindre très rapidement le statut d'émission de référence (1 milliard de GBP), et, d'autre part, la première émission obligatoire à 10 ans lancée depuis janvier 2003. Un autre fait saillant a été l'augmentation, à concurrence de 300 millions de GBP, de l'émission à 4,5 % échéance 2008, ce qui en a fait l'émission de référence à 3 ans la plus importante - son encours est désormais de 2,85 milliards de GBP - et sans doute la plus liquide parmi celles des émetteurs AAA. L'attention que la Banque porte à la liquidité a également été confirmée

⁵ Dealogic Bondware pour l'année 2005, pour des titres non gouvernementaux comparables.

par la réouverture de quatre émissions (pour des échéances comprises entre 2007 et 2013) dans l'objectif de leur faire atteindre un volume leur conférant le statut d'émission de référence, soit 1 milliard de GBP. La Banque a encore élargi son cercle d'investisseurs, en particulier parmi les banques centrales, notamment grâce au lancement de transactions avec carnets d'ordres, lesquelles sont essentielles pour dynamiser la demande des investisseurs et créer les conditions propices à la réouverture d'émissions, qui est une pratique caractéristique du marché de la livre sterling. S'agissant des opérations structurées, la Banque a lancé une émission obligataire adossée, indexée sur l'indice britannique des prix de détail, et dont le produit était destiné à financer un projet de type PPP au Royaume-Uni, ainsi qu'une émission synthétique innovante en real brésilien (BRL) liée au taux de change GBP/BRL.

Pour assurer la liquidité sur le marché des émissions de référence en GBP de la BEI, des dispositifs performants sont en place avec deux groupes d'intermédiaires financiers pour la livre sterling, spécialisés, l'un, dans le secteur des investisseurs institutionnels et, l'autre, dans celui des petits investisseurs. En 2005, Brokertec a en outre mis sur pied une plate-forme de courtage entre intermédiaires pour les opérations de pension livrée, où figurent les cotations des teneurs de marché spécialisés, afin d'améliorer le fonctionnement du marché de la pension livrée pour ces obligations.

USD : la BEI, premier émetteur hors États-Unis dans cette monnaie

En 2005, la Banque a levé un montant de 18,283 milliards d'USD (14,309 milliards d'EUR), ce qui en a fait le plus grand émetteur hors États-Unis dans cette monnaie sur les marchés internationaux⁶. Les conditions sur le marché de l'USD ont été sensiblement plus difficiles qu'en 2004. La Banque a néanmoins conservé sa place de premier émetteur de référence dans cette monnaie, en se présentant sur les marchés aux moments opportuns et en tenant compte des besoins des investisseurs. Elle a lancé 5 émissions de référence en format global, à savoir deux émissions de 3 milliards d'USD à 3 ans, deux émissions de 3 milliards d'USD à 5 ans et une émission de 1 milliard d'USD à 10 ans, qui est une échéance particulièrement délicate. La BEI a également émis deux emprunts en eurodollars pour un total de 2,250 milliards d'USD. Les transactions structurées ont représenté 2,878 milliards d'USD (2,273 milliards d'EUR).

Diversification des monnaies d'émission : ouverture de nouveaux débouchés sur de nouveaux marchés

Émissions dans les monnaies des nouveaux États membres de l'UE et des pays adhérents ou en voie d'adhésion

La BEI s'est particulièrement attachée à favoriser le développement des marchés des nouveaux États membres de l'UE et des pays adhérents et en voie d'adhésion, où ses émissions en monnaie locale favorisent également le développement de

ses activités de prêt dans les monnaies de ces pays. Depuis 1996, année où elle avait lancé sa première émission dans les monnaies de ces pays, la Banque est devenue, ces dernières années, l'un des plus grands émetteurs non gouvernementaux dans la région. Elle s'est bâtie une réputation d'émetteur innovant, tant sur le plan des produits que sur celui des durées proposées. À l'instar de sa politique d'émission dans les autres monnaies, la stratégie de la BEI sur ces marchés consiste à porter ses émissions à un volume garantissant leur liquidité, et ce pour une large gamme de durées, chaque fois que les conditions du marché le permettent.

En 2005, dans les monnaies des nouveaux États membres de l'UE et des États adhérents ou en voie d'adhésion, les obligations de la Banque ont continué d'être le principal complément aux titres d'État, les émissions réalisées en forint hongrois, en zloty polonais et dans la nouvelle livre turque atteignant un volume total équivalent à 1,518 milliard d'EUR. L'un des faits marquants a été la forte demande concernant la livre turque, dans le contexte de laquelle la Banque a saisi l'occasion de mettre en place une stratégie d'approche du marché, en constituant la toute première courbe de rendements en livre turque s'étendant sur 10 ans, qui comprend huit émissions arrivant à échéance entre 2006 et 2015. L'émission en nouvelle livre turque à échéance 2007 est par ailleurs devenue l'émission la plus volumineuse dans cette monnaie sur le marché international. Le montant total emprunté en livre turque a atteint la contre-valeur de 1,222 milliard d'EUR, ce qui est un résultat appréciable, étant donné qu'il s'agissait là d'une monnaie nouvelle pour la Banque, sur un marché émergent.

Émissions dans d'autres monnaies européennes

Pour ce qui est des autres monnaies européennes, l'activité d'émission en franc suisse (CHF) a été importante puisqu'elle a permis de lever 1,1 milliard de CHF (709 millions d'EUR). Tant pour le franc suisse que pour la couronne suédoise (1,6 milliard de SEK, soit 174 millions d'EUR), l'accent a été mis sur le renforcement de la présence de la Banque sur le segment des émissions de référence. L'activité d'émission en couronne norvégienne a repris (300 millions de NOK, soit 38 millions d'EUR). Par ailleurs, la Banque a lancé sa première émission en couronne islandaise (12 milliards d'ISK, soit 162 millions d'EUR).

Émissions dans les monnaies de la région Asie-Pacifique

La BEI a consolidé sa position en tant qu'émetteur de premier plan sur les marchés d'Asie et du Pacifique, où elle a lancé des émissions en yen japonais, en dollar australien et en dollar néo-zélandais pour un montant équivalent à 3,120 milliards d'EUR. Il convient de noter en particulier les débuts de la Banque sur le marché des émissions globales en yen, avec le lancement d'une émission de 100 milliards de JPY (749 millions d'EUR) à 12 ans, qui a permis de rouvrir le marché des émis-

⁶ Source : Dealogic League Tables – Émissions internationales en USD.

Emprunts signés et réalisés en 2005⁷ et comparaison avec 2004 (en millions d'EUR)

	Avant échanges :				Après échanges :			
	2005		2004		2005		2004	
EUR	19 311	38,8%	17 373	34,8%	32 179	64,6%	22 355	44,8%
CZK					19	0,0%	522	1,0%
GBP	10 057	20,2%	9 583	19,2%	3 096	6,2%	5 497	11,0%
HUF	222	0,4%	880	1,8%	53	0,1%	77	0,2%
MTL			23	0,0%				
PLN	73	0,1%	203	0,4%	49	0,1%	251	0,5%
SEK	174	0,4%	329	0,7%	468	0,9%	165	0,3%
SIT			17	0,0%				
Total UE	29 838	60%	28 408	57%	35 864	72%	28 868	58%
AUD	692	1,4%	1 065	2,1%				
BGN			51	0,1%				
CAD			193	0,4%				
CHF	709	1,4%			259	0,5%		
HKD			67	0,1%				
ISK	162	0,3%						
JPY	1 352	2,7%	1 418	2,8%				
MXN	183	0,4%						
NOK	38	0,1%			38	0,1%		
NZD	1 077	2,2%	329	0,7%				
TRY	1 222	2,5%						
USD	14 309	28,7%	17 863	35,8%	13 581	27,3%	20 777	41,7%
ZAR	219	0,4%	474	0,9%	63	0,1%	220	0,4%
Total hors UE	19 962	40%	21 460	43%	13 941	28%	20 997	42%
TOTAL	49 800	100%	49 868	100%	49 805	100%	49 865	100%

sions globales en yen aux émetteurs supranationaux. Au total, la Banque a levé 183 milliards de JPY (1,352 milliard d'EUR). Le dollar australien et le dollar néo-zélandais ont également permis de collecter un volume important de ressources, sous l'effet de la forte croissance de l'activité d'émission dans la monnaie néo-zélandaise, qui a plus que doublé par rapport à 2004 (1,9 milliard de NZD, soit l'équivalent de 1,077 milliard d'EUR).

Autres monnaies

Une autre nouveauté importante est l'arrivée de la Banque sur le marché latino-américain, où elle a lancé 6 émissions en peso mexicain, qui lui ont permis de se procurer 2,402 milliards de MXN (183 millions d'EUR). Comme en 2004, la Banque a lancé

un certain nombre d'émissions innovantes dites « synthétiques », sur des marchés dont la monnaie n'est pas pleinement convertible. En 2005, ce type d'opérations a été utilisé une nouvelle fois pour le rouble russe et, pour la première fois, pour le real brésilien.

La BEI a poursuivi son action en faveur du développement des marchés des capitaux dans certains pays partenaires de l'UE. Elle a en particulier maintenu son avance sur le marché du rand sud-africain (ZAR), où elle a emprunté 1,75 milliard de ZAR (219 millions d'EUR). La Banque a également réalisé, en pular du Botswana, une émission synthétique qui est la toute première, d'une part, à être liée à cette monnaie et, d'autre part, à être lancée par un émetteur AAA (cette opération est comptabilisée au titre de l'autorisation pour 2006).

⁷ Le programme 2005 était achevé au 4.11.2005. Les fonds levés après cette date (la contre-valeur de 2,9 milliards d'EUR) relèvent du programme 2006. Les états financiers qui figurent dans le présent document sont établis sur la base des chiffres de l'année calendaire.

Les organes statutaires du FEI

La composition des organes statutaires du Fonds, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web du FEI : www.eif.org

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 23 institutions financières);
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur général, M. Francis CARPENTER.

Conseil d'administration

Président

Philippe MAYSTADT

Président, Banque européenne d'investissement

Membres

Detlef LEINBERGER

Mitglied des Vorstandes, KfW Bankengruppe, Francfort

David McGLUE

Directeur, Direction « Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le Groupe BEI », Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg

Ralph MÜLLER

Ministerialrat, Leiter des Referats Haushalt der EU und des EIB Gruppe, Bundesministerium der Finanzen, Berlin

María PÉREZ RIBES

Subdirectora General de Instituciones Financieras Europeas, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía y Hacienda, Madrid

Peter SEDGWICK

Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

Heinz ZOUREK

Directeur général, Direction générale Entreprises et industrie, Commission européenne, Bruxelles

Suppléants

Jean-Pierre ARNOLDI

Administrateur général de la Trésorerie, Ministère des Finances, Bruxelles

Mauro CICCHINÈ

Président, DEXIA CREDIOP, Rome

Thomas HACKETT

Directeur général, Direction des financements en Europe, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

Rémy JACOB

Secrétaire général adjoint, département Administration générale, Secrétariat général, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

Jean-Marie MAGNETTE

Chef de l'unité « Liaison avec le Groupe BEI et nouveaux instruments financiers », Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg

Graham MEADOWS

Directeur Général, Direction générale de la politique régionale, Commission européenne, Bruxelles

Jacek TOMOROWICZ

Directeur, Département de la politique étrangère, ministère des finances, Varsovie

Collège des commissaires aux comptes

Président

Sylvain SIMONETTI

Chef de l'unité « Comptabilité et administration », Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg

Membres

Hannu LIPPONEN

Premier vice-président chargé des finances, Finnvera plc, Kuopio

Raimundo POVEDA ANADÓN

Ancien directeur général, direction de la politique bancaire, Banque d'Espagne, Madrid (à la retraite depuis 2000)

L'activité du FEI

Le Fonds européen d'investissement (FEI) est l'institution financière de l'UE qui, au sein du Groupe BEI, est spécialisée dans les PME. Le FEI opère en qualité de fonds de fonds sur le marché du capital-risque, propose des garanties couvrant les emprunts contractés par des PME et fournit des services d'ingénierie financière. Les produits du FEI – qu'ils soient financés au moyen de ressources propres du FEI ou de fonds dont la gestion a été confiée à celui-ci par ses actionnaires ou par des tierces parties – sont mis à disposition par le canal d'intermédiaires financiers.

Les opérations du FEI visent à répondre à un double objectif : contribuer à la concrétisation des politiques de l'UE et dégager des rendements financiers appropriés. Le FEI est noté AAA et jouit du statut de banque multilatérale de développement (BDM). Les actionnaires du Fonds européen d'investissement (FEI) sont la BEI, qui détient une participation majoritaire (environ 62 % du capital), la Commission européenne (30%), qui représente l'Union européenne, et une vingtaine de banques et autres institutions financières.

Opérations de capital-risque

Pour l'année 2005, les engagements sous forme de capital-risque se sont chiffrés à 468 millions d'EUR, montant qui a été investi dans quelque 24 fonds de capital-risque couvrant un large éventail d'opérations. En 2004, le volume des opérations de capital-risque s'était élevé à 354 millions d'EUR (montant des engagements).

À la fin de 2005, le volume total des montants engagés sous forme de capital-risque atteignait 3,2 milliards d'EUR. Fort de ses investissements dans quelque 220 fonds, le FEI est l'un des principaux acteurs du secteur européen du capital-risque, non seulement en raison de l'ampleur et du champ d'intervention de ses investissements, en particulier dans les segments des technologies de pointe et des entreprises en phase initiale de développement, mais aussi du fait de son rôle de catalyseur de financements provenant du secteur privé.

Dans le domaine des investissements, le FEI a continué à élargir son champ d'activité en ajoutant aux fonds ciblant les entreprises en phase initiale ceux spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé. Environ 56 % des investissements du FEI s'effectuent dans le secteur des hautes technologies, essentiellement dans les domaines des TIC et des sciences de la vie.

La majeure partie des ressources engagées par le FEI dans ses opérations de capital-risque lui est fournie par la BEI, mais la Commission européenne met aussi des ressources à sa disposition. Par ailleurs, le FEI s'est vu confier des mandats d'investissement concernant le secteur des hautes technologies en Allemagne (pour le compte du ministère allemand de l'économie et de la technologie – BMWi, et du Programme de reconstruction européenne – PRE) et en Espagne (pour le compte du CDTI, le centre de développement des technologies innovantes du ministère espagnol de l'industrie).

Les 3,2 milliards d'EUR que le FEI et ses bailleurs de fonds ont injectés depuis 1994 dans des opérations de capital-risque ciblant les PME à forte croissance ont contribué à la mobilisation de quelque 15 milliards d'EUR. Cet effet de levier est fondamental pour le financement de l'innovation en Europe.

Garantie de portefeuilles de prêts

En 2005, les garanties octroyées en faveur de PME ont atteint 1,7 milliard d'EUR, ce qui a porté le volume total du portefeuille à la fin de l'exercice à 9,3 milliards d'EUR. Le FEI finance son activité d'octroi de garanties sur ses ressources propres et au moyen de fonds relevant de mandats de la Commission européenne.

Il propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME : le rehaussement de crédit pour des opérations de titrisation et l'assurance ou réassurance de crédits (y compris pour le microcrédit). Dans le cadre de l'activité du FEI sur ses ressources propres, des opérations de rehaussement de crédit ont été signées pour un montant de 457 millions d'EUR et une opération d'assurance de crédit de 15 millions d'EUR a été réalisée.

En 2005, le FEI a signé 25 opérations de garantie pour un montant de 1,2 milliard d'EUR dans le cadre du volet « Garanties » de l'actuel programme de la DG Entreprise, à savoir le Programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, qui couvre la période 2001-2006. Plus de 260 000 PME ont bénéficié de ce programme (ainsi que du mécanisme qui l'a précédé), dont quelque 25 000 entrepreneurs qui se sont vu accorder un microcrédit.

Les garanties octroyées par le FEI depuis sa création ont contribué à mobiliser des ressources équivalant à 15 fois au moins le montant effectif des engagements budgétaires de l'UE ; cet effet de levier revêt une importance capitale pour le financement des PME en Europe.

Mise au point d'un dispositif d'ingénierie financière pour les régions : « JEREMIE »

Le dispositif JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprise*) a vu le jour, à la fin de l'année 2005, à l'initiative de la DG REGIO de la Commission européenne et du FEI dans le but d'améliorer l'accès des PME aux financements dans les zones de développement régional. Dans ce cadre, les États membres et les autorités régionales auront la possibilité de confier au FEI la gestion de fonds structurels pour les besoins d'opérations d'ingénierie financière ou de programmes de financement des PME, transformant ainsi une partie des subventions octroyées au titre des fonds structurels (FEDER) en une gamme de produits financiers destinés aux PME. Ces derniers permettront de réaliser toute une gamme d'opérations – prise de participations, interventions en capital-risque, garanties et apport d'assistance technique – et auront, en outre, un effet multiplicateur sur le budget. Un accent particulier pourra être mis sur le microcrédit.

Groupe BEI

États financiers

Les résultats de l'exercice

Pour le Groupe BEI, l'année 2005 a été marquée par l'introduction, en vertu des normes internationales d'information financière (IFRS), de l'option « juste valeur » modifiée telle que définie dans l'IAS 39 (comptabilisation et évaluation des instruments financiers). En décidant d'appliquer cette option, le Groupe BEI s'est donné les moyens de comptabiliser des éléments du bilan (les prêts et les emprunts) non plus à leur coût historique, mais à leur juste valeur, pour autant qu'ils soient étroitement liés à un instrument dérivé de couverture. Pour mettre en œuvre cette option, il était cependant obligatoire de retraiter le compte de résultat et le bilan pour 2004.

Les principales données relatives au compte de résultat du Groupe pour 2005 sont les suivantes :

- Le résultat net retraité pour 2004 (avant dotation au Fonds pour risques bancaires généraux) s'établit à 1,044 milliard d'EUR, ce qui correspond à un accroissement de 5 millions d'EUR par rapport au chiffre obtenu avant retraitement.
- Le résultat net du Groupe pour l'exercice 2005 (avant dotation au Fonds pour risques bancaires généraux) ressort à 1,247 milliard d'EUR, ce qui correspond à un accroissement de 203 millions d'EUR par rapport au chiffre retraité pour l'exercice 2004.
- Le résultat net s'établit à 1,187 milliard d'EUR après dotation au Fonds pour risques bancaires généraux.

Les principaux facteurs qui expliquent l'accroissement du résultat net sont les suivants :

- Le solde net des intérêts et produits et charges assimilés se monte à 1,817 milliard d'EUR en 2005, soit une contribution positive au résultat de 122 millions d'EUR (postes 1 et 2 du compte de résultat).
- Les frais de personnel (Note P) ont diminué, ce qui s'est répercuté de manière positive sur le résultat à raison de 50 millions d'EUR. Cette diminution par rapport à 2004 s'explique principalement par un ajustement à la baisse, du fait de l'application de la norme IAS 19, du montant des dépenses au titre des prestations postérieures à l'emploi à charge du Groupe (Note K).
- Les dépréciations ou réductions de valeur sur les actions et autres titres à revenu variable et sur les opérations de capital-risque (Note E) sont en baisse, ce qui se traduit par une contribution positive de 84 millions d'EUR au résultat.
- L'introduction de l'option « juste valeur » modifiée telle que définie dans l'IAS 39 (Note N) a eu, par contre, un impact négatif sur le résultat net à hauteur de 133 millions d'EUR.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)

<i>ACTIF</i>	31.12.2005	<i>31.12.2004</i>
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	13 168	30 667
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	2 798 645	2 848 658
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	285 200	198 171
b) autres prêts et avances (Note C)	23 567 366	18 006 219
c) prêts (Notes D et T)	114 643 969	103 563 182
	138 496 535	121 767 572
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Notes D et T)	133 700 679	121 903 827
b) provisions spécifiques (Notes A.10 et D.2)	- 292 500	- 239 000
	133 408 179	121 664 827
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Notes B and T)		
a) d'émetteurs publics	1 585 300	1 339 988
b) d'autres émetteurs	11 323 079	7 968 522
	12 908 379	9 308 510
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 299 762	1 048 108
7. Actifs incorporels (Note F)	6 146	6 569
8. Immeubles, installations et matériel (Note F)	180 113	138 791
9. Autres éléments de l'actif		
a) débiteurs divers (Note H)	506 377	406 856
b) valeurs de remplacement positives (Note S)	20 225 370	14 098 945
	20 731 747	14 505 801
10. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir (Note Z)	1 684 188	1 917 869
11. Comptes de régularisation	41 364	6 373
	311 568 226	273 243 745

Les notes entre parenthèses renvoient à l'annexe aux états financiers.

PASSIF

31.12.2005

31.12.2004

1. Dettes envers des établissements de crédit (Note I)			
a) à terme ou à préavis	393 048		396 043
		393 048	396 043
2. Dettes représentées par des titres (Note J)			
a) bons et obligations en circulation	260 021 070		224 432 985
b) autres	1 138 266		1 192 101
		261 159 336	225 625 086
3. Autres éléments du passif			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	237 765		247 493
b) créditeurs divers (Note H)	1 669 846		1 388 265
c) divers	18 749		22 275
d) valeurs de remplacement négatives (Note S)	16 462 569		15 355 836
		18 388 929	17 013 869
4. Comptes de régularisation		96 027	99 612
5. Provisions pour risques et charges			
a) fonds de pension du personnel (Note K)	748 568		682 883
b) provisions pour garanties émises au titre de prêts accordés par des tiers (Note L.2)	0		22 000
c) provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque (Note L.3)	36 750		51 249
		785 318	756 132
6. Capital			
- souscrit (Note Z)	163 653 737		163 653 737
- non appelé	- 155 471 050		- 155 471 050
		8 182 687	8 182 687
7. Réserves consolidées			
a) fonds de réserve	16 365 374		16 365 374
b) réserve supplémentaire	1 856 290		456 078
		18 221 664	16 821 452
8. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré ...		500 000	500 000
9. Fonds pour les opérations de capital-risque		1 679 333	1 755 067
10. Fonds pour risques bancaires généraux après transfert (Note L.1)		975 000	915 000
11. Résultat de l'exercice:			
Avant transfert au Fonds pour risques bancaires généraux	1 246 884		1 043 797
Transfert au Fonds pour risques bancaires généraux	- 60 000		135 000
		1 186 884	1 178 797
Résultat à affecter		311 568 226	273 243 745

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2005
(en milliers d'euros)

	31.12.2005	<i>31.12.2004</i>
1. Intérêts et produits assimilés (Note M)	10 353 029	9 158 771
2. Intérêts et charges assimilés	- 8 536 472	- 7 463 862
3. Revenus sur titres à rendement variable	10 245	2 984
4. Revenus de commissions (Note O)	75 871	56 358
5. Frais de commissions	- 442	- 73
6. Résultat sur opérations financières (Note N)	- 280 613	- 154 554
7. Autres produits d'exploitation	13 058	14 827
8. Charges administratives générales (Note P)	- 290 064	- 343 225
a) frais de personnel	- 222 206	- 272 131
b) autres charges administratives	- 67 858	- 71 094
9. Dépréciations et amortissements (Note F)	- 18 037	- 18 632
a) sur actifs incorporels	- 3 558	- 3 778
b) sur actifs corporels	- 14 479	- 14 854
10. Charges pour pertes sur crédits (Note D.2)	- 53 500	- 60 000
11. Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (Note E)	0	- 27 305
12. Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque (Note E)	- 25 121	- 81 554
13. Provision pour garanties émises (Note L)	15 260	- 28 825
14. Résultat net sur activités ordinaires	1 263 214	1 054 910
15. Participations minoritaires	- 16 330	- 11 113
16. Résultat de l'exercice	1 246 884	1 043 797
17. Fonds pour risques bancaires généraux (Note L.1)	- 60 000	135 000
18. Résultat à affecter	1 186 884	1 178 797

Les notes entre parenthèses renvoient à l'annexe aux états financiers consolidés.

ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

Au 1^{er} mai 2004, le capital souscrit est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR sous l'effet des contributions des dix nouveaux États membres : Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Lituanie, Chypre, Lettonie, Estonie et Malte, et de l'augmentation de la participation de l'Espagne au capital souscrit. En vertu de cette augmentation de capital, les dix nouveaux États membres et l'Espagne étaient tenus de libérer leur quote-part du capital versé (682 686 850 EUR) ainsi que leur quote-part des Réserves et des Provisions générales (1 725 279 309 EUR) au titre des montants en cours au 30 avril 2004.

Exercice clos le 31 décembre 2005	Capital souscrit	Capital callable	Fonds pour risques bancaires généraux (**)	Fonds pour le Mécanisme de financement structuré	Fonds pour les opérations de capital-risque	Fonds de réserve		Réserve supplémentaire		Résultat de l'exercice avant affectation	Total des capitaux propres consolidés
						Divers	Réserve AFS	Réserve couverte de flux de trésorerie			
Au 31 décembre 2003 (Note A.23)	150 000 000	- 142 500 000	1 105 000	500 000	1 868 769	13 641 249	212 533	- 26 847	- 75 719	1 276 547	26 001 532
Augmentation du capital	13 653 737	- 12 971 050	0	0	0	0	0	0	0	0	682 687
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	- 55 000	0	0	998 846	332 701	0	0	- 1 276 547	0
Dotation à la Réserve supplémentaire	0	0	0	0	- 113 702	0	113 702	0	0	0	0
À verser par les États membres	0	0	0	0	0	1 725 279	0	0	0	0	1 725 279
Ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	0	0	0	0	0	0	- 234 468	0	0	0	- 234 468
Variations de juste valeur en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	39 943	0	0	39 943
Pertes nettes transférées au résultat net pour cause de dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	9 744	0	0	9 744
Variation des couvertures de flux de trésorerie en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	75 719	0	75 719
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 043 797	1 043 797
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	8 770	0	0	8 770
Au 31 décembre 2004 (Note A.23)	163 653 737	- 155 471 050	1 050 000	500 000	1 755 067	16 365 374	424 468	31 610	0	1 043 797	29 353 003
Augmentation du capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	- 135 000	0	0	0	1 178 797	0	0	- 1 043 797	0
Dotation à la Réserve supplémentaire (*)	0	0	0	0	- 75 734	0	75 734	0	0	0	0
À verser par les États membres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de juste valeur en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	22 424	123 257	0	0	145 681
Variation des couvertures de flux de trésorerie en cours d'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 246 884	1 246 884
Au 31 décembre 2005	163 653 737	- 155 471 050	915 000	500 000	1 679 333	16 365 374	1 701 423	154 867	0	1 246 884	30 745 568

(*) Un montant de 75 733 832 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque au 31 décembre 2004, a été transféré du compte « Fonds pour les opérations de capital-risque » à la Réserve supplémentaire.

(**) Avant affectation du résultat de l'exercice considéré.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)

31.12.2005

31.12.2004

A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation :

Résultat de l'exercice.....	1 246 884	1 043 797
Ajustements :		
Reconnaissance de l'ajustement pour actualisation du capital et des réserves (fraction appelée mais non versée)	- 63 956	-48 725
Dotation aux provisions pour garanties émises	- 36 499	27 853
Dépréciations et amortissements sur actifs corporels et incorporels	18 037	18 632
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	0	27 305
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	25 121	81 554
Variation des comptes de régularisation – passif	- 3 585	- 827
Variation des comptes de régularisation – actif	- 34 131	7 915
Décote/prime portefeuille d'investissement	22 104	55 407
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés autres que ceux liés aux emprunts et aux prêts	- 1 170 744	- 1 506 900
Résultat des activités d'exploitation	3 231	- 293 989
Versements de prêts nets	- 38 532 747	- 43 570 752
Remboursements	22 997 158	25 133 685
Effets des variations de change sur les prêts	- 6 636 861	2 483 019
Variation paiements anticipés et produits constatés d'avance sur prêts	- 97 206	61 736
Ajustements sur prêts (option juste valeur)	- 607 984	- 919 019
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés liés aux prêts	448 839	991 305
Variation portefeuille opérationnel	- 1 664 599	- 567 599
Variation opérations de capital-risque	- 151 562	- 162 051
Provisions spécifiques sur prêts et avances	53 500	60 000
Variation actions et autres titres à revenu variable	- 1 270	- 402
Variation prêts titrisés	- 868 434	296 983
Variation autres éléments d'actif	- 99 521	35 489
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	- 25 157 456	-16 451 595

B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :

Cessions de titres	340 259	324 247
Acquisitions de titres	- 408 704	- 370 919
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 55 801	- 27 979
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 3 135	- 2 272
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 127 381	- 76 923

C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources :

Émissions d'emprunts	52 627 351	49 887 623
Remboursements d'emprunts	- 32 061 496	- 24 745 466
Effets des variations de change sur les emprunts et les échanges de monnaies	7 796 711	- 3 331 176
Ajustements sur emprunts (option juste valeur)	1 267 904	7 449 942
Variation des valeurs de remplacement sur instruments dérivés liés aux emprunts	- 1 463 966	- 7 471 267
Variation des intérêts échus et produits à recevoir sur emprunts et opérations d'échange	357 637	45 784
Versements d'États membres	297 637	304 354
Variation papier commercial	2 734 713	- 230 806
Variation dettes envers les établissements de crédit	- 2 995	70 965
Variations autres éléments de passif	334 047	264 239
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	31 887 543	22 244 192

État résumé de la trésorerie :

Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	23 296 421	17 580 747
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
(1) activités d'exploitation	- 25 157 456	-16 451 595
(2) activités d'investissement	-127 381	- 76 923
(3) activités de collecte de ressources	31 887 543	22 244 192
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	29 899 127	23 296 421

Analyse des disponibilités

Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	13 168	30 667
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum	6 033 393	5 061 364
Prêts et avances aux établissements de crédit		
- Comptes à vue	285 200	198 171
- Comptes de dépôts à terme	23 567 366	18 006 219
	29 899 127	23 296 421

GRUPE BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Principes de consolidation et normes comptables

A.1.1. Les états financiers consolidés du Groupe («les états financiers») ont été établis en conformité avec les normes internationales en matière d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi que ceux des banques et autres établissements financiers et ceux des entreprises d'assurances («les directives»). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. Le Groupe établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas auditée.

A.1.2. Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement («la Banque» ou «la BEI»), dont le siège est établi au 100, boulevard Konrad Adenauer, et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement («le Fonds» ou «le FEI»), sis au 43, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

Les participations minoritaires représentent les participations dans le FEI non détenues par le Groupe. Les capitaux propres correspondant aux participations minoritaires sont enregistrés au poste 3. Autres éléments du passif - b) créditeurs divers (Note A.22.).

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe et sont décrits à la Note X.

A.1.3. Retraitements et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes du FEI ont fait l'objet de retraitements visant à les mettre en conformité avec les principes comptables du Groupe. Après cumul des bilans et comptes de résultat, les soldes réciproques ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

A.1.4. Recours à des estimations pour la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

A.2. Bases de conversion

Le Groupe emploie l'euro (EUR), monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme monnaie de référence et unité de mesure des comptes de capital et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations en euro, dans les monnaies de ses États membres et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties, conformément à la norme IAS 21, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans le résultat consolidé.

Les éléments du compte de résultat consolidé sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction de la classification des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans le compte de résultat consolidé, soit dans les réserves consolidées.

A.3. Produits dérivés

Tous les produits dérivés utilisés par le Groupe sont évalués en juste valeur par les postes de profits et pertes correspondants et portés au bilan consolidé sur la base de valeurs de remplacement positives ou négatives. La juste valeur est obtenue à partir des prix du marché, de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix courants du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux produits dérivés essentiellement pour couvrir ses positions de marché sur emprunts et sur prêts, ainsi que dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Le Groupe applique l'option «juste valeur» modifiée de l'IAS 39 pour des postes de bilan qui sont couplés à une ou plusieurs transactions dérivées et qui répondent aux critères pertinents, tout particulièrement lorsque cela permet de réduire significativement une incohérence comptable.

Le Groupe a cessé en 2005 de recourir à une comptabilité de couverture. Les relations de couverture existant au moment de cette décision ont toutes été remplacées par l'application de l'option «juste valeur» modifiée pour les postes de bilan concernés.

Le bilan et le compte de résultat consolidés de l'année précédente ont été retraités en fonction des critères de l'IAS 39 concernant ce changement de principe comptable spécifique.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture utilisés dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes d'évaluation et ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture. En règle générale, les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture de la valeur économique d'une position sont traités de la même manière que les instruments dérivés utilisés à des fins de transactions, c'est-à-dire que les pertes et gains réalisés et non réalisés sont enregistrés dans le résultat sur opérations financières. Les intérêts échus sur produits dérivés sont inclus dans la juste valeur enregistrée au compte de résultat consolidé et au bilan consolidé.

Un produit dérivé peut être incorporé à un contrat «hôte». Ces combinaisons constituent des instruments hybrides, issus principalement de l'émission de certains instruments de dette structurés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à sa juste valeur avec passage des variations de cette juste valeur au résultat net, le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé autonome à sa juste valeur dans le cas suivant et uniquement dans ce cas : lorsque les caractéristiques économiques et les risques attachés au dérivé incorporé ne sont pas étroitement corrélés aux caractéristiques économiques et aux risques attachés au contrat hôte et lorsque le dérivé incorporé répond effectivement à la définition d'un instrument dérivé.

A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.5. Caisse et éléments assimilés

Le Groupe assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

A.6. Revenus de commissions

Le Groupe perçoit des revenus de commissions sur une gamme diversifiée de services qu'elle assure à sa clientèle. Les revenus de commissions peuvent être classés en deux grandes catégories :

- les revenus perçus au titre de prestations de services sur une période donnée, pour lesquelles les clients sont généralement facturés sur une base annuelle ou semestrielle et
- les revenus perçus au titre de prestations de services en rapport avec des transactions.

Les commissions perçues au titre de prestations de services assurées sur une période donnée sont comptabilisées proportionnellement à la durée de la prestation. Les commissions perçues au titre de prestations de services en rapport avec des transactions sont enregistrées lorsque la prestation est achevée. Les commissions ou éléments de commissions liés à un objectif de résultat sont reconnus lorsque les critères correspondants sont remplis. Les commissions d'émission et les primes ou escomptes de remboursement sont amortis sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance des emprunts concernés, à moins que ceux-ci ne soient mesurés en juste valeur, auquel cas la comptabilisation dans le résultat consolidé est immédiate.

A.7. Emprunt et prêt de titres

En avril 2003, le Groupe a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 « *Credit Spread* » et du portefeuille B3 « *Global Fixed Income* ».

Les titres empruntés et les titres prêtés sont enregistrés sur la base du montant de l'instrument liquide fourni ou reçu en garantie, augmenté des intérêts échus. Les titres empruntés et les titres reçus en nantissement dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan consolidé, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré au Groupe. Les titres prêtés et les titres fournis en nantissement dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ne sont pas retirés du bilan consolidé, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres empruntés et prêtés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon le principe de l'étalement.

A.8. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.8.1. Portefeuille de transaction

Le portefeuille de transaction (cf. « Portefeuille opérationnel B3 » à la Note B) est constitué de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers et appartenant au Groupe (positions « longues »). Les titres détenus dans ce portefeuille sont enregistrés au bilan consolidé à leur valeur de marché, tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur étant porté au compte de résultat consolidé dans la période où il (elle) survient.

Les gains et les pertes sur cession ou remboursement et les gains et pertes non réalisés sur des variations de la juste valeur des actifs du portefeuille de transaction sont enregistrés dans les recettes de transactions nettes au poste « Résultat sur opérations financières ». Les produits d'intérêts sur les actifs du portefeuille de transaction sont enregistrés dans les revenus d'intérêts.

La détermination des justes valeurs pour les actifs du portefeuille de transaction repose sur des prix du marché obtenus sur des marchés actifs, sur des cotations par des intermédiaires, sur des modèles fonctionnant à partir d'hypothèses fondées sur la situation du marché et de l'économie, ou encore sur les estimations de la direction, selon le cas.

A.8.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe et le portefeuille opérationnel A1 de la BEI (cf. Note B).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance afin d'assurer la solvabilité du Groupe. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

Le portefeuille opérationnel A1 de la BEI est destiné à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant ; il comprend des produits du marché monétaire à échéance maximale de 12 mois, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et présentés dans les états financiers à leur coût amorti.

A.8.3. Portefeuille disponible à la vente

Le portefeuille disponible à la vente comprend le portefeuille monétaire opérationnel A2 et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 et B2 (cf. Note B), le portefeuille opérationnel du FEI, des actions et autres titres à revenu variable et des participations (cf. Note B). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories d'instruments financiers reconnus aux termes de la norme IAS 39, c'est-à-dire celle des titres détenus à des fins de transaction ou celle des titres conservés jusqu'à leur échéance. Le Comité de direction détermine la classification appropriée de ses placements au moment de la constitution d'un portefeuille et les instruments financiers conservent toujours la même classification au sein d'un portefeuille. Les placements financiers disponibles à la vente peuvent être cédés soit pour faire face à des besoins de liquidité ou à des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix des valeurs mobilières, soit en prévision de ces besoins ou variations.

Les placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes non réalisés sont enregistrés dans les réserves consolidées jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un titre disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé non réalisé qui était jusque-là comptabilisé dans les fonds propres est enregistré dans le résultat net pour la période considérée. Un placement financier est considéré comme déprécié si sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du prix de marché en deçà de la valeur d'acquisition est d'une telle ampleur que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible. Pour les titres non cotés, le montant recouvrable est déterminé au moyen de techniques d'évaluation reconnues.

Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la perte ou le gain cumulé non réalisé inclus dans les fonds propres est transféré au résultat net pour la période considérée. Les gains et les pertes sur cession sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers disponibles à la vente sont inclus dans les « Intérêts et produits assimilés » et dans les « Revenus sur titres à rendement variable ».

La détermination des justes valeurs pour les placements financiers disponibles à la vente repose généralement sur des prix de marché obtenus sur des marchés actifs, sur des cotations fournies par des intermédiaires, sur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés fondés sur des taux de marché correspondant à la qualité de crédit et à la durée du placement ou encore sur l'examen des résultats financiers, de la situation et des perspectives de la société concernée, y compris par des comparaisons avec des sociétés similaires pour lesquelles des prix de marché sont disponibles.

Les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont mesurées en juste valeur au moyen de techniques couramment utilisées par la profession et faisant intervenir notamment, en l'absence de cotations de prix sur des marchés liquides, des données fournies par l'entité concernée. Certaines de ces opérations et de ces participations sont toutefois comptabilisées à leur coût d'acquisition lorsque leur juste valeur ne peut être évaluée avec fiabilité. La nature de ces investissements fait que leur juste valeur ne peut être déterminée avec exactitude qu'à leur cession. L'estimation par

le Groupe de la juste valeur d'investissements de capital-risque pour lesquels la méthode et la date de sortie n'ont pas été déterminées est par conséquent considérée comme inappropriée dans ces cas précis. Toutes les opérations de capital-risque font l'objet de tests de dépréciation (voir Note A.10.).

A.9. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

Les prêts et créances englobent les prêts dont le produit est versé directement à l'emprunteur. Une participation à un prêt accordé par un autre bailleur est considérée comme étant une opération du Groupe si elle est financée à la date d'émission dudit prêt par le bailleur.

Les prêts et créances sont reconnus dans les actifs du Groupe au moment du versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur coût de revient (montants décaissés nets), qui est la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction, et ils sont ensuite mesurés par le coût restant à amortir sur la base de la méthode de l'intérêt effectif.

Les prêts qui répondent aux critères d'application de l'option « juste valeur » modifiée et qui ont été enregistrés comme tels en résultat sont comptabilisés à leur juste valeur. La technique de mesure de juste valeur utilisée est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prenant en compte des courbes de rendements courants et un écart égal à celui enregistré lors de l'entrée des instruments dans les comptes, à moins que leur qualité de crédit n'ait varié.

A.9.1. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur les prêts émis par le Groupe sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé (intérêts et produits assimilés) et dans le bilan consolidé (prêts et avances) selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

A.9.2. Opérations de prise en pension (« Reverse repo ») et de mise en pension (« Repo »)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement : l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus, à l'actif du bilan consolidé au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* (au passif du bilan consolidé au poste 1. *Dettes envers les établissements de crédit – b) à terme ou à préavis*). Les titres donnés en nantissement sont maintenus dans les comptes du bilan consolidé.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan ou retirés du bilan consolidé que s'il y a cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêt, sur la durée de vie de chaque accord.

A.9.3. Commissions sur prêts

Les commissions d'ouverture de crédit et les commissions d'engagement sont différées conformément à la norme IAS 18, de même que les coûts directs afférents à l'émission et au maintien de l'engagement, et sont reconnues dans le résultat consolidé, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt concerné. Si l'engagement arrive à expiration sans que le prêt ait été versé, la commission est enregistrée en tant que revenu sur opérations expirées.

A.10. Dotations et provisions pour pertes sur crédits

Une dotation pour pertes sur crédit est établie s'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la

totalité des montants échus au titre d'une créance conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Une « créance » peut correspondre à un prêt, un engagement tel qu'une lettre de crédit, une garantie, un engagement d'octroi de crédit, ou tout autre instrument de crédit.

Une dotation pour pertes sur crédit est portée au bilan consolidé en réduction de la valeur comptable d'une créance, tandis que, pour un poste hors bilan tel qu'un engagement, une provision pour pertes sur crédit est enregistrée à la rubrique « Autres éléments du passif ». Les dotations et provisions pour pertes sur crédits sont imputées aux charges pour pertes sur crédits.

A.10.1. Pertes sur prêts et avances

Des provisions spécifiques ont été constituées sur les prêts et avances en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels on a des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. Ces provisions sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé à la rubrique « Charges pour pertes sur crédits ». Les dotations et provisions pour pertes sur crédits sont évaluées selon le principe de la spécificité des contreparties, comme exposé ci-après.

Une créance est considérée comme dépréciée lorsque, pour le Comité de direction, il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Les encours individuels sont évalués en fonction de la nature de l'emprunteur, de sa situation financière globale, de ses antécédents en termes de ressources et de paiements, des perspectives de soutien de la part de garants financièrement solides et, le cas échéant, de la valeur réalisable de sûretés éventuelles. Le montant recouvrable estimatif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévisionnels qui seraient susceptibles de résulter de restructurations ou de liquidations. La dépréciation est mesurée et des provisions pour pertes sur crédit constituées par rapport à la différence entre le montant comptabilisé et le montant recouvrable estimatif de chaque créance considérée comme dépréciée. Le montant de la perte est la différence entre le montant comptabilisé de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Toutes les créances dépréciées sont examinées et analysées au minimum une fois par semestre. Toute modification significative apportée dans ce contexte aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs attendus par rapport aux estimations antérieures se traduit par une modification de la provision pour pertes sur crédits et est portée au crédit ou au débit des charges pour pertes sur crédits. Une provision pour dépréciation n'est reprise que lorsque la qualité de crédit s'est améliorée de telle manière que l'on ait l'assurance raisonnable de recouvrer principal et intérêts conformément aux dispositions contractuelles initiales de l'opération. Une annulation de créance est constatée lorsque celle-ci, en totalité ou en partie, est jugée irrécouvrable ou fait l'objet d'une renonciation. Les montants annulés sont portés au débit des provisions pour pertes sur crédits constituées antérieurement ou directement imputés aux charges pour pertes sur crédits, en déduction du montant en principal de la créance. Les recouvrements en partie ou en totalité de montants précédemment annulés sont portés au crédit des charges pour pertes sur crédits.

En cas de dépréciation, les produits d'intérêts calculés sur la base des conditions initiales de la créance cessent de courir et sont remplacés par un intérêt calculé à partir de la valeur dépréciée; par ailleurs, l'augmentation de la valeur actuelle des créances dépréciées du fait du passage du temps est enregistrée en produit d'intérêt.

A.10.2. Provisions pour garanties financières

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe émet diverses formes de garanties au bénéfice de certaines institutions. Ces garanties sont enregistrées dans les postes hors bilan à moins qu'une provision ne soit nécessaire pour couvrir des pertes probables. Les provisions pour pertes sur crédit au titre de garanties financières émises en faveur de prêts accordés par des tiers sont destinées à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties du Groupe au bénéfice d'intermédiaires financiers. Une provision pour pertes sur crédit est constituée, conformément aux dispositions de la norme IAS 37, s'il existe une indication objective que le Groupe aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

A.10.3. Dépréciation collective

Sachant que le Groupe procède à des évaluations prêt par prêt de

son risque de crédit, la constitution de provisions collectives pour dépréciation n'est pas nécessaire.

A.11. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent les terrains, les immeubles occupés par le Groupe ainsi que des installations et équipements.

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé et des moins-values cumulées.

Les actifs corporels font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé cidessous.

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan consolidé à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après :

– Immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof	30 ans
– Immeuble de Lisbonne	25 ans
– Équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
– Mobilier	5 ans
– Matériel de bureau et véhicules	3 ans

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

A.12. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les actifs incorporels sont portés à l'actif et soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile. À chaque date d'arrêté du bilan consolidé, les actifs incorporels font l'objet d'un examen visant à détecter des signes de dépréciation ou de changement dans les bénéfices futurs prévisionnels. En cas d'indications dans ce sens, une analyse est effectuée afin de déterminer si la valeur comptable est intégralement recouvrable. Une décote est appliquée si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable.

Les logiciels mis au point par les services de la Banque et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.13. Fonds de pension du personnel et régime d'assurance-maladie

Le Groupe administre des régimes de pension à prestations définies destinés à assurer des prestations de retraite à la quasi-totalité de son personnel. Il assure également, au bénéfice des employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens des IFRS, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont enregistrés en produits ou en charges sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime. Les montants inscrits en charge au compte de résultat consolidé au titre des régimes de pension à prestations définies reposent sur le coût des services rendus au cours de l'exercice et sur d'autres ajustements actuariels déterminés par des actuaires externes compétents.

A.13.1. Fonds de pension

Le régime général de retraite de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations

de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les résultats de la dernière évaluation concernent la situation au 30 septembre 2005, avec extrapolation jusqu'au 31 décembre 2005. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la Note K. Les écarts actuariels sont répartis sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par le personnel.

Le régime général de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel du FEI. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite à contributions définies. Les cotisations du FEI et de son personnel sont intégralement transférées à la BEI qui en assure la gestion. Les ressources affectées au fonds de pension du FEI sont investies par le Groupe conformément aux règles et principes appliqués par la BEI pour son propre régime de retraite.

A.13.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie fait l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que le fonds de pension. Une provision spécifique est inscrite au passif du bilan consolidé. Le FEI a établi sa propre couverture maladie en souscrivant un contrat d'assurance externe auprès d'une compagnie d'assurance.

A.13.3. Fonds de pension des membres du Comité de direction

La provision correspondante inscrite au passif du bilan du Groupe est déterminée, comme pour tous les autres régimes, en conformité avec l'IAS 19. Les prestations reposent sur les années de service et sur un pourcentage, défini dans le régime, du dernier traitement de base brut.

A.14. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui représente la juste valeur du crédit dont ils bénéficient. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures s'effectuent sur la base du coût amorti et toute différence entre les produits nets et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le résultat consolidé sur la durée de vie des emprunts suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts qui répondent aux critères d'application de l'option « juste valeur » modifiée et qui ont été enregistrés comme tels en résultat sont comptabilisés à leur juste valeur. La technique de mesure de la juste valeur utilisée, en l'absence de cotations de prix sur des marchés liquides, est un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prenant en compte des courbes de rendements courants.

Les instruments de dette composés relatifs à des instruments de fonds propres non-BEI, à des taux de change ou à des indices sont considérés comme des instruments structurés. Pour tous les instruments de dette avec dérivé incorporé, la Banque a conclu un accord d'échange inversé de façon à couvrir intégralement sa position.

Le Groupe a pour principe de se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt fixes sur ses emprunts obligataires et d'appliquer l'option « juste valeur » modifiée lorsque cela permet de réduire significativement une incohérence comptable. Il en résulte que la valeur comptable des titres sélectionnés, plutôt que de refléter le coût d'acquisition et l'étalement des intérêts, est ajustée en fonction des variations de juste valeur (on trouvera un complément d'information à ce sujet à la Note 5 – Produits dérivés).

Les charges d'intérêts sur les instruments de dette sont enregistrées à la rubrique « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat consolidé et au poste de passif du bilan consolidé reprenant les instruments de dette sous-jacents.

A.15. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

Les IFRS requièrent que la dotation à cette provision s'inscrive dans le cadre de l'affectation du résultat.

A.16. Fonds pour les opérations de capital-risque et pour le Mécanisme de financement structuré

A.16.1. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

A.16.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

Les ajustements de valeur relatifs aux opérations de capital-risque et de financement structuré sont comptabilisés en résultat. Lors de l'affectation du résultat, ces ajustements de valeur sont pris en compte pour déterminer les montants à inscrire au Fonds pour les opérations de capital-risque et au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré.

A.17. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe prévoit que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

A.18. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, se rapportant à l'exercice mais non reconnus dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier.

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice mais non reconnues dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.19. Intérêts et produits assimilés

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur dépôts et autres produits du portefeuille de titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par le Groupe au titre des remboursements anticipés de prêts effectués par ses emprunteurs.

Les intérêts sont comptabilisés selon le principe de l'étalement et suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur prêts dépréciés sont reconnus sur la base de l'actualisation de la valeur nette des flux de trésorerie futurs attendus.

Conformément aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, le Groupe enregistre désormais immédiatement, c'est-à-dire à la date de la décomptabilisation des prêts, dans le compte de résultat consolidé, les indemnités perçues au titre de leur remboursement anticipé, au lieu d'amortir ces indemnités sur la durée de vie restante des prêts.

A.20. Actifs détenus pour le compte de tiers (Note X)

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom des entités du Groupe mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

– Dans le cadre du projet pilote « Croissance et environnement », le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie sur des prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

– Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet « garanties » du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises, le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

– Au titre du MET - Création d'entreprises et du volet « participations » du programme pluriannuel pour les entreprises (MAP), le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit pour la Facilité d'investissement des états financiers séparés.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

Le Fonds fiduciaire de la FEMIP, dont la BEI assure également la gestion, a été créé pour intensifier les activités existantes de la Banque dans les pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de plusieurs pays donateurs et dans le but d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, grâce à la mise à disposition d'une assistance technique et de capitaux à risques.

A.21. Opérations fiduciaires

En vertu de l'article 28 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière (« MET - Création d'entreprises »).

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (« Mécanisme de garantie pour les PME »).

A.22. Engagement d'achat des actions du FEI

Suite au renouvellement de l'engagement de rachat concernant les 762 actions restantes du FEI, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions à un prix unitaire qui correspondra à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action, augmenté de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, des plus-values latentes reconnues sur opérations de capital-risque, des résultats reportés et du résultat de l'exercice. L'engagement d'achat est enregistré en charges au bilan consolidé dans le poste « créiteurs divers » (voir aussi la note H) ; il s'agit d'un reclassement par rapport à 2004, année où cet engagement figurait dans les participations minoritaires.

A.23. Retraitements concernant l'exercice précédent

Le cas échéant, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités afin d'assurer leur comparabilité compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice.

A.24. Comptabilisation des contrats de location-exploitation

Les opérations de location d'actifs dans le cadre desquelles l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont effectivement conservés par le bailleur sont considérées comme des opérations de location-exploitation. Les paiements effectués au titre d'opérations de location-exploitation sont inscrits dans le résultat consolidé sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est reconnu comme charge pour la période au cours de laquelle la résiliation intervient.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les prêts titrisés, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres comprend des actifs financiers négociables (portefeuille B3), des actifs financiers disponibles à la vente (portefeuilles A2, B1, B2 et portefeuille opérationnel FEI) et des actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance (portefeuille A1 et portefeuille d'investissement). Le détail de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2005 et 2004 se présente comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 701 000 EUR non cotés en 2005 et 12 691 000 EUR en 2004)	2 798 645	2 848 658
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)	12 908 379	9 308 510
	15 707 024	12 157 168

Au 31.12.2005	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement - Groupe	3 003 719	3 124 366
Portefeuilles opérationnels monétaires :		
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	6 033 393	6 033 393
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	3 101 493 ⁽¹⁾	3 101 493
Portefeuilles opérationnels obligataires :		
- B1 « Credit Spread »	1 113 195 ⁽²⁾	1 113 195
- B2 « Placements alternatifs »	150 655 ⁽³⁾	150 655
- B3 « Global Fixed Income »	464 596	464 596
Portefeuille opérationnel du FEI	48 877 ⁽⁴⁾	48 877
Prêts titrisés (Note D)	1 791 096	1 791 096
	15 707 024	

(1) dont perte non réalisée de - 888 000 EUR
(2) dont gain non réalisé de 2 001 000 EUR
(3) dont gain non réalisé de 655 000 EUR
(4) dont gain non réalisé de 226 000 EUR

Au 31.12.2004	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement - Groupe	2 958 238	3 061 492
Portefeuilles opérationnels monétaires :		
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	5 061 364	5 061 364
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	394 507	391 897
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2-AFS)	1 589 477 ⁽¹⁾	1 589 477
Portefeuilles opérationnels obligataires :		
- B1 « Credit Spread »	720 946 ⁽²⁾	720 946
- B2 « Placements alternatifs »	0	0
- B3 « Global Fixed Income »	460 992	460 992
Portefeuille opérationnel du FEI	48 982 ⁽³⁾	48 982
Prêts titrisés (Note D)	922 662	922 662
	12 157 168	

(1) y compris gain non réalisé de 515 000 EUR
(2) y compris gain non réalisé de 6 491 000 EUR
(3) y compris gain non réalisé de 631 000 EUR

Le détail des différentes catégories de portefeuille (voir Note A.8.) au 31 décembre 2005 et 2004 se présente comme suit :

Au 31.12.2005	Valeur comptable	Valeur de marché
Actifs financiers de transaction	464 596	464 596
Actifs financiers disponibles à la vente	4 414 220	4 414 220
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	10 828 208	10 942 477
	15 707 024	

Au 31.12.2004	Valeur comptable	Valeur de marché
Actifs financiers de transaction	460 992	460 992
Actifs financiers disponibles à la vente	2 753 912	2 751 302
Actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance	8 942 264	9 045 518
	12 157 168	

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 836 768 000 EUR à la fin de décembre 2005 (2004 : 461 278 000 EUR).

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit (autres prêts et avances) (en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de prise en pension et de mise en pension avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2005	31.12.2004 (*)	Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne:	
Dépôts à terme	12 767 471	10 640 761	- la livraison contre paiement,	
Opérations de prise en pension (Reverse repos) tripartites (*)	10 799 895	7 365 458	- la vérification du nantissement,	
	23 567 366	18 006 219	- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,	
			- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.	

Note D – État résumé des prêts (en milliers d'euros)

D.1. Total des prêts accordés

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit:

	Prêts à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2005	Total 2004
Partie décaissée	114 643 969	133 700 679	248 344 648	225 467 009
Prêts non décaissés	11 313 668	36 954 573	48 268 241	42 938 437
Total des prêts accordés	125 957 637	170 655 252	296 612 889	268 405 446
			31.12.2005	31.12.2004
Total des prêts accordés			296 612 889	268 405 446
Prêts titrisés (Note B)			1 791 096	922 662
Total des prêts y compris prêts titrisés (Note T)			298 403 985	269 328 108

D.2. Provision spécifique pour pertes sur crédits

Cette provision spécifique a évolué comme suit:

	31.12.2005	31.12.2004
Pertes sur crédits à l'ouverture de l'exercice	239 000	179 000
Dotations durant l'exercice (*)	53 500	60 000
Pertes sur crédits à la clôture de l'exercice	292 500	239 000

(*) Ce montant de 53 500 000 EUR se décompose comme suit: 36 000 000 EUR de provisions spécifiques complémentaires sur prêts existants et 17 500 000 EUR au titre d'une provision existante sur des garanties émises qui ont été converties en prêts dans le courant de 2005.

Note E – Actions et autres titres à revenu variable (en milliers d'euros)

Ce poste comprend:

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises pour garantir le recouvrement de prêts et avances	Total
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2005	1 187 386	157 500 (1)	41 524	1 386 410
Acquisition nettes	150 247	0	0	150 247
Ajustements de change	1 315	0	1 270	2 585
Au 31 décembre 2005	1 338 948	157 500	42 794	1 539 242
Pertes/gains non réalisés				
Au 1 ^{er} janvier 2005	0	29 945	0	29 945
Solde net	99 758	(1) 24 185	0	123 943
Au 31 décembre 2005	99 758	54 130	0	153 888
Dépréciation				
Au 1 ^{er} janvier 2005	- 340 942	0	- 27 305	- 368 247
Acquisition nettes	- 25 121	0	0	- 25 121
Au 31 décembre 2005	- 366 063	0	- 27 305	- 393 368
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2005	1 072 643	211 630	15 489 (2)	1 299 762
Au 31 décembre 2004	846 444	187 445	14 219	1 048 108

(*) Les données permettant de retraiter conformément aux IFRS les chiffres de 2004 concernant le capital-risque n'étaient pas disponibles en temps voulu et à un coût acceptable. L'ajustement global a par conséquent été enregistré dans la Réserve supplémentaire 2005.

(1) Le capital effectivement versé par le Groupe au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD se monte à 157 500 000 EUR au 31 décembre 2005 (2004: 149 062 500 EUR). Le Groupe détient 3,03% du capital souscrit. Le montant à verser par le Groupe au 31 décembre 2005 suivant l'échéancier de libération du capital appelé établi par la BERD est égal à zéro (2004: 8 437 500 EUR).

(2) Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par le Groupe au 31 décembre 2005 est de 58 971 193, ce qui correspond à 15 489 296 EUR. Au 31 décembre 2005, la dépréciation de la juste valeur de marché des actions Eurotunnel détenues est enregistrée dans le compte de résultat consolidé car l'investissement est considéré comme déprécié.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2005	10 415	168 040	349	42 753	221 557	10 017
Acquisitions	0	43 933	0	11 868	55 801	3 135
Cessions	0	0	0	- 6 804	- 6 804	- 1 997
Au 31 décembre 2005	10 415	211 973	349	47 817	270 554	11 155
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2005	0	- 67 390	- 266	- 15 110	- 82 766	- 3 448
Amortissements	0	- 4 895	- 14	- 9 570	- 14 479	- 3 558
Cessions	0	0	0	6 804	6 804	1 997
Au 31 décembre 2005	0	- 72 285	- 280	- 17 876	- 90 441	- 5 009
<i>Valeur comptable nette</i>						
Au 31 décembre 2005	10 415	139 688	69	29 941	180 113	6 146
Au 31 décembre 2004	10 415	100 650	83	27 643	138 791	6 569

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités. Le poste « Immeubles Luxembourg » comprend des coûts (65 134 000 EUR, contre 21 201 000 EUR en 2004) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

Les mesures ultérieures sont effectuées par le Groupe sur la base du modèle de coût aux termes de l'IAS 16.

Note G – Bonifications d'intérêt reçues d'avance

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 3. *Autres éléments du passif - a) bonifications d'intérêt reçues d'avance*, comprenant :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres du Groupe à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt pour les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Comptes divers (en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
Débiteurs divers	31.12.2005	31.12.2004
- Prêts immobiliers et avances accordés au personnel	31 533	47 640
- Échéances à recevoir sur prêts	76 182	22 502
- Échéance finale à recevoir sur contrats d'échange	325 051	238 344
- Divers	73 611	98 370
	506 377	406 856
Créditeurs divers	31.12.2005	31.12.2004
- Comptes de la Communauté européenne :		
• pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	589 147	323 544
• comptes de dépôts	514 019	532 721
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note K)	184 176	169 739
- Régime d'assurance-maladie (Note K)	67 451	64 298
- Engagement d'achat de participations minoritaires (Note A.22)	235 674	239 621
- Divers	79 379	58 342
	1 669 846	1 388 265

Note I – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis (en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
Emprunts à court terme	382 923	377 480
Montants dus à la BERD, y compris billets à ordre détenus pour libérer le capital de la BERD	10 125	18 563
	393 048	396 043

Note J – Dettes représentées par un titre au 31 décembre (en milliers d'euros)

Payable en	Emprunts					Échanges de monnaies				Montant net	
	Encours au 31.12.2004	Taux moyen	Encours au 31.12.2005	Taux moyen	Échéances	montants à payer (+) ou à recevoir (-)		Encours au 31.12.2004	Taux moyen	Encours au 31.12.2005	
						31.12.2004	Taux moyen				31.12.2005
EUR	92 999 717	4,36	97 603 483	4,30	2006/2045	33 909 793 +	2,31	38 997 550 +	2,51	126 909 510	136 601 033
GBP	49 929 812	5,65	58 797 480	5,40	2006/2054	8 943 846 -	4,55	16 770 035 -	5,25	40 985 966	42 027 445
DKK	107 544	6,00	53 616	5,00	2010/2010	257 221 +	1,94	510 722 +	2,16	364 765	564 338
SEK	816 465	4,25	954 892	4,34	2007/2025	1 035 759 +	1,97	809 960 +	1,67	1 852 224	1 764 852
USD	51 991 353	3,93	67 957 589	4,03	2006/2045	10 700 087 -	2,23	10 975 898 -	4,19	41 291 266	56 981 691
CHF	2 527 059	3,52	2 958 009	3,35	2006/2020	209 208 +	0,00	368 555 -	0,00	2 736 267	2 589 454
JPY	5 850 827	3,85	7 082 923	1,87	2006/2036	1 815 968 -	-0,16	1 856 928 -	0,17	4 034 859	5 225 995
NOK	546 349	6,14	425 798	6,03	2006/2025	392 438 -	1,78	226 675 -	2,41	153 911	199 123
CAD	426 413	6,69	400 729	6,20	2006/2045	365 497 -	0,00	69 289 -	0,00	60 916	331 440
AUD	3 095 825	5,14	2 365 138	5,29	2006/2013	3 095 825 -	0,00	2 325 719 -	0,00	0	39 419
CZK	1 204 390	4,86	1 232 383	4,73	2007/2028	530 000 +	2,35	1 177 699 +	2,01	1 734 390	2 410 082
HKD	683 790	5,75	714 961	5,57	2006/2019	683 790 -	0,00	714 961 -	0,00	0	0
NZD	382 598	6,06	1 576 144	6,22	2006/2014	382 598 -	0,00	1 576 144 -	0,00	0	0
ZAR	1 281 999	9,94	1 501 592	9,36	2006/2018	845 129 -	9,74	846 867 -	9,53	436 870	654 725
HUF	1 300 972	7,78	1 265 472	7,59	2006/2015	1 046 975 -	9,29	966 721 -	6,09	253 997	298 751
PLN	602 054	6,56	621 526	6,43	2006/2017	202 239 -	6,39	116 726 +	4,40	399 815	738 252
MXN	0	0	190 973	9,25	2006/2015	0 +	0,00	190 973 -	0,00	0	0
TWD	885 409	3,50	693 026	2,25	2006/2013	885 409 -	0,00	693 026 -	0,00	0	0
TRY	0	0	1 449 861	12,70	2006/2015	0 +	0,00	1 449 861 -	0,00	0	0
ISK	0	0	241 384	7,17	2007/2008	0 +	0,00	241 384 -	0,00	0	0
BGN	51 127	4,88	51 117	4,88	2009/2009	51 127 -	0,00	51 117 -	0,00	0	0
MTL	23 026	3,80	23 294	3,80	2009/2009	23 026 -	0,00	23 294 -	0,00	0	0
SIT	16 683	4,75	16 701	4,75	2014/2014	16 683 -	0,00	16 701 -	0,00	0	0
SKK	101 718	5,00	105 138	4,90	2023/2028	86 153 +	8,29	124 076 +	8,29	187 871	229 214

Ajustement
juste valeur

(IAS 39): **10 799 956** **12 876 107**

Total **225 625 086** **261 159 336**

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique: 450 millions d'EUR). Des opérations d'échange sont conclues en rapport avec ces emprunts.

En outre, le Groupe utilise des dérivés de taux d'intérêt et de change pour gérer les risques inhérents à certaines émissions d'emprunt. Dans le cas de la gestion des risques de taux d'intérêt, le Groupe applique l'option «juste valeur» modifiée: voir Note A.3 – Principes comptables essentiels, et Note 5 – Produits dérivés. Du fait de l'application de cette méthode, la valeur comptable des obligations émises était, au 31 décembre 2005, supérieure de 12 876 millions d'EUR à leur valeur, suite aux variations de la juste valeur résultant des fluctuations de taux d'intérêt (2004: 10 800 millions d'EUR).

Note K – Fonds de pension du personnel (en milliers d'euros)

Le Groupe administre trois régimes de pension à prestations définies. Il assure également, au bénéfice des employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens des IFRS, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation actuarielle a eu lieu le 30 septembre 2005 et a été extrapolée jusqu'au 31.12.2005.

Charge nette au titre des prestations (inscrite au Compte de résultat) au 31.12.2005:

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance maladie	Total 2005
Coût net des services rendus au cours de l'exercice ⁽¹⁾	22 861	1 213	609	3 558	28 241
Frais financiers sur obligation de prestations ⁽²⁾	38 330	1 218	295	3 756	43 599
Provision spécifique constituée au cours de l'exercice ⁽¹⁾	10 133	315	45	- 2 534	7 959
Charge nette au titre des prestations	71 324	2 746	949	4 780	79 799

(1) comptabilisé en charges administratives générales (2) comptabilisés en intérêts et charges assimilées

Passif au titre des prestations au 31.12.2005:

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance maladie	Total 2005
Obligation au titre des prestations	972 273	28 606	9 166	88 751	1 098 796
Pertes actuarielles nettes non comptabilisées	- 255 493	- 3 636	- 2 348	- 21 300	- 282 777
Passif net	716 780	24 970	6 818	67 451	816 019

À partir de 2006, les pertes actuarielles nettes non comptabilisées seront prises en compte sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime, conformément à la norme IAS 19.

Le bilan des régimes a évolué comme suit pendant l'exercice clos le 31 décembre 2005 (en milliers d'euros) :

	Régime de pension personnel BEI	Régime de pension Comité de direction	Régime de pension personnel FEI	Total Régimes de pension	Caisse d'assurance- maladie
Au 1 ^{er} janvier 2005	653 997	23 528	5 358	682 883	64 298
Charge au titre des prestations	71 324	2 746	949	75 019	4 780
Versements au titre des prestations, nets des contributions des affiliés	- 8 541	- 1 304	511	- 9 334	- 1 627
Au 31 décembre 2005	716 780	24 970	6 818	748 568	67 451⁽¹⁾
Au 31 décembre 2004	653 997	23 528	5 358	682 883	64 298⁽¹⁾

(1) L'obligation relative au régime d'assurance-maladie figure sous « Crédeurs divers » (Note H).

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Celle-ci est comprise dans la rubrique « Crédeurs divers » (Note H) pour un montant de 184 millions d'EUR (2004: 170 millions d'EUR).

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de pension et des autres prestations postérieures à l'emploi au titre des régimes du Groupe figurent ci-dessous :

	2005	2004
	%	%
Taux d'actualisation des régimes de pension	4,31	4,90
Taux d'actualisation du régime d'assurance-maladie	4,31	4,70
Hausses de salaire futures (inflation comprise)	3,50	3,50
Hausses des pensions futures	1,50	1,50
Taux de progression des frais médicaux	3,50	3,50
Tables actuarielles	LPP 2000	LPP 2000

Note L – Fonds pour risques bancaires généraux et provisions pour garanties émises (en milliers d'euros)

L.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :

	31.12.2005	31.12.2004
Fonds à l'ouverture de l'exercice	915 000	1 050 000
Mouvement pour l'exercice	60 000	- 135 000
Fonds à la clôture de l'exercice	975 000	915 000

Le montant du Fonds a été augmenté de 60 millions d'EUR par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2005 (voir Note A.15).

L.2. Provision pour garanties émises au titre de prêts accordés par des tiers

La provision pour garanties émises a évolué comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Provision à l'ouverture de l'exercice	22 000	0
Reprise pour l'exercice	- 22 000	22 000
Utilisation de la provision	0	0
Provision à la clôture de l'exercice	0	22 000

L.3. Provision pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque

La provision pour garanties émises a évolué comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Provision à l'ouverture de l'exercice	51 249	45 396
Dotations pour l'exercice	6 740	6 825
Utilisation de la provision	- 21 239	- 972
Provision à la clôture de l'exercice	36 750	51 249

Note M – Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
Allemagne	1 700 037	1 406 159
France	1 105 099	1 017 467
Espagne	1 074 982	935 441
Royaume-Uni	1 046 542	1 060 356
Italie	916 899	886 485
Portugal	589 135	531 281
Grèce	487 562	469 867
Autriche	164 940	128 000
Danemark	153 270	152 637
Finlande	148 818	134 036
Pologne	143 044	113 510
Belgique	137 666	136 666
Pays-Bas	128 037	109 089
République tchèque	117 627	98 743
Suède	108 983	106 667
Irlande	100 789	83 066
Hongrie	73 339	70 279
Slovaquie	40 898	40 552
Slovénie	38 336	34 430
Luxembourg	24 732	24 475
Chypre	20 969	17 009
Lituanie	8 150	8 619
Lettonie	7 126	4 781
Estonie	5 078	4 527
Malte	366	525
	8 342 424	7 574 667
À l'extérieur de l'Union européenne	719 131	641 546
	9 061 555	8 216 213
Résultats non ventilés ⁽¹⁾	1 291 474	942 558
	10 353 029	9 158 771
(1) Résultats non ventilés :		
Produits du portefeuille de titres d'investissement	196 248	189 798
Produits des titres à court terme	256 135	184 845
Produits du marché monétaire	799 226	616 711
Commissions Garanties FEI (*) (contre-garantie par la BEI)	8 816	7 682
Reconnaissance des revenus d'intérêts découlant de l'ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	63 956	48 725
Ajustement IFRS pour remboursements anticipés sur prêts	- 32 907	- 105 203
	1 291 474	942 558

(*) montant net de l'amortissement annuel

Note N – Résultat sur opérations financières

Les éléments suivants sont inclus dans le résultat (en milliers d'euros) :

	31.12.2005	31.12.2004
Résultat net sur produits dérivés au titre de l'option « juste valeur »	317 350	160 672
Résultat net sur prêts au titre de l'option « juste valeur »	649 834	- 1 175 114
Résultat net sur emprunts au titre de l'option « juste valeur »	- 1 250 133	900 460
Résultat net sur autres actifs et passifs au titre de l'option « juste valeur »	- 903	- 36 719
	- 283 852	- 150 701
Autres opérations financières	3 239	- 3 853
	- 280 613	- 154 554

Note O – Ventilation des revenus de commissions

(en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
Facilité d'investissement (Cotonou)	32 455	18 000
Autres institutions communautaires et États membres de l'UE	43 416	38 358
	75 871	56 358

Note Q – Valeur actuelle estimée des instruments financiers

La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de monnaies) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

	ACTIF		PASSIF	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)				
Prêts	250 136	250 767	0	0
Portefeuille d'investissement	3 004	3 124	0	0
Disponibilités	25 916	25 916	0	0
Emprunts et échanges	0	0	255 555	246 619
Total 2005	279 056	279 807	255 555	246 619

	ACTIF		PASSIF	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)				
Prêts	226 390	229 168	0	0
Portefeuille d'investissement	2 958	3 061	0	0
Disponibilités	20 362	20 362	0	0
Emprunts et échanges	0	0	226 417	220 912
Total 2004	249 710	252 591	226 417	220 912

La valeur actuelle des instruments financiers constituant l'actif et le passif est calculée selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments et de la courbe des ressources collectées de la Banque. Cette courbe reflète le coût du financement de la Banque en fin d'exercice.

Note R – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de marché : exposition à des variables de marché observables telles que taux d'intérêt, taux de change et cours des valeurs mobilières ;
- risque de crédit : risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement ;
- risque de liquidité et de collecte : risque que le Groupe soit incapable de financer des actifs ou d'honorer des obligations en payant un prix raisonnable ou, dans des situations extrêmes, quel que soit le prix.

R.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note S).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction « Gestion des risques » indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

Note P – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
Traitements et émoluments (*)	147 504	138 561
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	74 702	133 570
Frais de personnel	222 206	272 131
Autres charges administratives et générales	67 858	71 094
	290 064	343 225

(*) dont 2 634 000 EUR au 31 décembre 2005 et 2 557 000 EUR au 31 décembre 2004 pour les membres du Comité de direction.

L'effectif du Groupe était de 1 405 employés au 31 décembre 2005 (1 318 employés au 31 décembre 2004).

R.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, le Groupe a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2005 s'analyse comme suit, hors ajustement juste valeur (IAS39) (en millions d'euros):

À l'intérieur de l'Union européenne

Emprunteurs \ Garants ⁽¹⁾	États membres	Institutions publiques	Banques « zone A »	Entreprises	Total 2005	Total 2004
États membres	21 342	0	0	0	21 342	20 835
Institutions publiques	19 588	30 058	1 804	1 037	52 487	49 569
Banques « zone A »	12 232	44 544	39 781	17 458	114 015	103 536
Entreprises	14 020	3 752	26 482	34 531	78 785	66 594
Total 2005 ⁽¹⁾	67 182	78 354	68 067	53 026	266 629	
Total 2004 ⁽¹⁾	87 013	46 219	62 165	45 137		240 534

(1) Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise – soit au total 49 424 millions d'EUR au 31 décembre 2005 (58 305 millions d'EUR pour 2004) – compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès du Groupe à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par:	31.12.2005	31.12.2004
États membres	1 497	1 420
Budget communautaire	25 239 ^(*)	23 304 ^(*)
Mécanismes	835	575
Total	27 571 ^(**)	25 299 ^(**)

(*) dont 2 862 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 484 millions d'EUR pour 2004).

(**) dont 3 064 millions d'EUR au titre de prêts dans les dix nouveaux États membres qui restent couverts par des mandats CE (3 599 millions d'EUR pour 2004).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen – « les mécanismes ») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie souve-

raïne, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts du Groupe sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 4 242 millions d'EUR de prêts avec partage des risques.

Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes (835 millions d'EUR) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

Accord financier	Encours		Accord financier	Encours	
	31.12.2005	31.12.2004		31.12.2005	31.12.2004
Garantie globale des États membres à 75%			Garantie du budget communautaire à 70%		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	31	48	- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	239	239
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	390	433	- ALA II – 900 Mio	428	480
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	856	871	- ALA intérimaire (Gar. partage des risques) – 122 Mio	52	57
Total Garantie globale des États membres à 75%	1 277	1 352	- Bosnie-et-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	99	99
Garantie des États membres à 75%			- Euromed (BEI) – 2310 Mio – Décision 29.01.97	1 355	1 628
- Accord de partenariat de Cotonou	220	68	- ARYM – 150 Mio – 1998-2000	139	143
Total Garantie des États membres à 75%	220	68	- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	2 276	2 512
Total Garantie des États membres	1 497	1 420	Total Garantie du budget communautaire à 70%	4 588	5 158
Garantie du budget communautaire à 100%			Garantie du budget communautaire à 65%		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	130	130	- Afrique du Sud – 825 Mio – 7/2000-7/2007	742	580
- ALA I – 750 Mio	244	253	- ALA III – 2 480 Mio – 2/2000-7/2007	1 374	1 172
- ALA intérimaire (Gar. 100%) – 153 Mio	65	66	- Euromed II – 6 425 Mio – 2/2000-7/2007	6 019	6 306
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	226	265	- Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007 (*)	7 477	4 203
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	1 092	1 298	- Turquie Action spéciale – 450 Mio – 2001-2006	424	437
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	71	117	- Turquie TERRA – 600 Mio – 11/1999-11/2002	596	600
- Russie – 100 Mio – 2/2002-2/2004	85	25	Total Garantie du budget communautaire à 65%	16 632	13 298
Total Garantie du budget communautaire à 100%	1 913	2 154	Total Garantie du budget communautaire	25 239	23 304
Garantie du budget communautaire à 75%			Mécanismes		
- Protocoles méditerranéens	1 906	2 460	- Mécanisme préadhésion II – 2000/2006	835	575
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	4	5	Total Mécanismes	835	575
- Yougoslavie – Protocole 1	7	8	TOTAL	27 571	25 299
- Yougoslavie – Protocole 2	98	120			
- Slovénie – Protocole 1	91	101			
Total Garantie du budget communautaire à 75%	2 106	2 694			

(*) L'accord PECO – 9 280 Mio – 2/2000-7/2007 a changé de dénomination : à compter du 25 janvier 2005, cet accord s'intitule « Pays voisins du Sud-Est – 9 185 Mio – 2/2000-7/2007 ».

Sûretés réelles relatives aux prêts (millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 9 334 millions d'EUR, et se répartit comme suit:

Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾									
Notation Moody's ou équivalent	État supranationale	Entité « Agence »	Obligations			Participations et fonds		Liquidités	Total 2005
			Obligations foncières (Pfand-briefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs				
Aaa	1 136	229	91	119	310	2 397	0	0	4 282
de Aa1 à Aa3	2 245	0	666	14	117	0	0	0	3 042
A1	96	0	0	0	8	0	0	0	104
Inférieure à A1	1 162	0	0	0	0	0	0	0	1 162
Pas de notation	155	0	0	0	276	0	141	172	744
Total 2005	4 794	229	757	133	711	2 397	141	172	9 334

Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) ⁽¹⁾									
Notation Moody's ou équivalent	État supranationale	Entité « Agence »	Obligations			Participations et fonds		Liquidités	Total 2004
			Obligations foncières (Pfand-briefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises	Titres adossés à des actifs				
Aaa	1 395	181	88	116	41	2 069	0	0	3 890
de Aa1 à Aa3	2 136	0	495	13	76	0	3	0	2 723
A1	236	0	0	0	0	0	5	0	241
Inférieure à A1	959	0	0	0	0	0	11	0	970
Pas de notation	0	0	0	0	230	0	200	160	590
Total 2004	4 726	181	583	129	347	2 069	219	160	8 414

⁽¹⁾ Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

La répartition des prêts en cours décaissés, y compris les prêts titrisés, (en millions d'euros) au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous :

Secteur :	Échéance			Total 2005	Total 2004
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Énergie	2 659	9 597	12 727	24 983	23 952
Transports	2 861	15 630	57 402	75 893	68 502
Télécommunications	743	5 503	1 468	7 714	7 050
Eau, assainissement	1 011	4 705	8 675	14 391	14 142
Infrastructures diverses	1 822	3 274	10 292	15 388	13 321
Agriculture, sylviculture, pêche	84	114	97	295	296
Industrie	1 840	8 829	4 593	15 262	14 561
Services	927	1 760	5 113	7 800	4 437
Prêts globaux	5 063	27 393	39 652	72 108	66 928
Éducation, santé	270	1 698	10 130	12 098	9 706
TOTAL 2005	17 280	78 503	150 149	245 932	
TOTAL 2004	15 135	71 311	136 449		222 895
Ajustement positif juste valeur (IAS 39)				4 204	3 495
TOTAL 2005				250 136	
TOTAL 2004					226 390

R.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille de titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est rigoureusement géré au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction « Gestion des risques »).

Le tableau ci-contre présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2005	2004	2005	2004
Note à long terme :				
Aaa	58	59	5	13
de Aa1 à Aa3	32	30	51	54
A1	3	3	16	10
Inférieure à A1	5	5	20	14
Note à court terme :				
A-1+P-1	2	3	8	9
Total	100	100	100	100

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, la Banque détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2005, ces obligations se montaient à un total nominal de 150 millions d'EUR et faisaient partie du portefeuille de titres.

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie (millions d'euros)

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (« reverse repos ») tripartites, à hauteur de 10 800 millions d'EUR (7 365 millions d'EUR pour 2004). Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. En fin d'exercice, le portefeuille de sûretés se monte à 11 610 millions d'EUR (7 528 millions d'EUR pour 2004) et se répartit comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)								
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	Obligations				Titres adossés à des actifs	Total 2005
			« Agence »	Obligations foncières (Pfand- briefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises			
Aaa	729	780	324	150	2 021	2 083	6 087	
de Aa1 à Aa3	927	0	520	22	2 246	46	3 761	
A1	288	0	1	0	760	4	1 053	
Inférieure à A1	603	0	0	0	104	2	709	
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0	
Total 2005	2 547	780	845	172	5 131	2 135	11 610	

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Titres adossés à des actifs	Total 2004
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfand- briefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises			
Aaa	1 218	1 368	252	7	533	188	3 566	
de Aa1 à Aa3	1 971	0	205	6	754	3	2 939	
A1	19	0	0	0	134	0	153	
Inférieure à A1	391	0	0	0	479	0	870	
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0	
Total 2004	3 599	1 368	457	13	1 900	191	7 528	

R.1.3. Prêts de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se monte à 891 millions d'EUR à la fin de 2005. Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2005, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 901 millions d'EUR, répartie comme suit :

Sûretés sur prêt de titres (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Total 2005
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfand- briefe, Cédulas)	Certificats de dépôt	Dépôts à terme	
Aaa	542	0	0	0	0	0	542
de Aa1 à Aa3	0	0	0	0	68	266	334
A1	0	0	0	0	25	0	25
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	0
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0
Total 2005	542	0	0	0	93	266	901

Sûretés sur prêt de titres (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Total 2004
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfand- briefe, Cédulas)	Certificats de dépôt	Dépôts à terme	
Aaa	223	0	0	0	0	0	223
de Aa1 à Aa3	201	0	0	0	6	99	306
A1	0	0	0	0	10	0	10
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	0
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0
Total 2004	424	0	0	0	16	99	539

R.2. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction du Groupe. À cet effet, il a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège le Groupe contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une diminution de 238 000 EUR de la valeur actualisée nette des fonds propres du Groupe.

Le tableau ci-après illustre l'exposition du Groupe au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros) :

Au 31.12.2005	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2005
Actif						
Prêts	159 671	3 709	6 138	35 651	44 967	250 136
Trésorerie nette	26 574	-586	179	1 619	1 134	28 920
	186 245	3 123	6 317	37 270	46 101	279 056
Passif						
Emprunts et échanges	190 551	3 610	4 858	27 215	29 321	255 555
Risque de taux d'intérêt	- 4 306	-487	1 459	10 055	16 780	

Au 31.12.2004	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2004
Actif						
Prêts	140 326	2 922	4 105	37 071	41 966	226 390
Trésorerie nette	20 434	66	184	1 491	1 145	23 320
	160 760	2 988	4 289	38 562	43 111	249 710
Passif						
Emprunts et échanges	162 723	5 715	1 553	28 857	27 569	226 417
Risque de taux d'intérêt	-1 963	-2 727	2 736	9 705	15 542	

R.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan consolidé et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie «Échéance non définie».

Risque de liquidité (en millions d'euros):

Échéance au 31.12.2005	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2005
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	13	0	0	0	0	13
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	150	266	1 248	1 063	72	2 799
Autres prêts et avances:						
• Comptes courants	285	0	0	0	0	285
• Divers	23 460	28	0	0	79	23 567
	23 745	28	0	0	79	23 852
Prêts:						
• Établissements de crédit	1 712	6 013	38 683	66 692	1 544	114 644
• Clientèle	1 426	8 126	39 170	82 053	2 633	133 408
	3 138	14 139	77 853	148 745	4 177	248 052
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 698	1 702	2 854	1 628	26	12 908
Valeur de remplacement positive					20 225	20 225
Autres éléments de l'actif					3 719	3 719
Total de l'actif	33 744	16 135	81 955	151 436	28 298	311 568
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	383	4	6			393
Dettes représentées par des titres	14 537	32 327	109 361	92 058	12 876	261 159
Valeur de remplacement négative					16 463	16 463
Capital, réserves et résultat					30 746	30 746
Autres éléments du passif					2 807	2 807
Total du passif	14 920	32 331	109 367	92 058	62 892	311 568

Échéance au 31.12.2004	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2004
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	31	0	0	0	0	31
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	110	241	1 319	1 102	77	2 849
Autres prêts et avances:						
• Comptes courants	198	0	0	0	0	198
• Divers	18 006	0	0	0	0	18 006
	18 204	0	0	0	0	18 204
Prêts:						
• Établissements de crédit	2 405	5 192	33 975	61 203	788	103 563
• Clientèle	1 540	6 072	37 335	74 088	2 630	121 665
	3 945	11 264	71 310	135 291	3 418	225 228
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 710	972	1 426	1 185	16	9 309
Valeur de remplacement positive	4 579	0	0	0	9 520	14 099
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	3 524	3 524
Total de l'actif	32 579	12 477	74 055	137 578	16 555	273 244
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	378	8	10	0	0	396
Dettes représentées par des titres	19 032	20 226	111 181	71 078	4 108	225 625
Valeur de remplacement négative	- 1 941	0	0	0	17 297	15 356
Capital, réserves et résultat	- 97	0	0	0	29 450	29 353
Autres éléments du passif	0	0	0	0	2 514	2 514
Total du passif	17 372	20 234	111 191	71 078	53 369	273 244

Par ailleurs, pour assurer la solvabilité du Groupe et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille de titres appelé portefeuille d'investissement (Note B) a été créé. Ce portefeuille est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement anticipé accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements pourraient donc être remboursés avant leur date d'échéance.

R.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par devise grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Position de change (en millions d'euros):

Monnaie au 31.12.2005	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2005
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	12	0	0	12	13
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 799	0	0	0	0	2 799
Autres prêts et avances:						
• Comptes courants	237	11	17	20	48	285
• Divers	5 883	1 419	11 170	5 095	17 684	23 567
	6 120	1 430	11 187	5 115	17 732	23 852
Prêts:						
• Établissements de crédit	59 704	21 865	31 255	1 820	54 940	114 644
• Clientèle	96 573	16 060	13 554	7 221	36 835	133 408
	156 277	37 925	44 809	9 041	91 775	248 052
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 577	3 087	1 204	1 040	5 331	12 908
Valeur de remplacement positive	18 817	556	409	443	1 408	20 225
Autres éléments de l'actif	3 179	261	222	57	540	3 719
Total de l'actif	194 770	43 271	57 831	15 696	116 798	311 568
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	393	0	0	0	0	393
Dettes représentées par des titres:						
• Bons et obligations en circulation	107 439	59 353	68 917	24 312	152 582	260 021
• Divers	305	587	0	246	833	1 138
	107 744	59 940	68 917	24 558	153 415	261 159
Valeur de remplacement négative	53 320	-16 759	-11 166	-8 932	-36 857	16 463
Capital, réserves et résultat	30 746	0	0	0	0	30 746
Autres éléments du passif	2 577	91	74	65	230	2 807
Total du passif	194 780	43 272	57 825	15 691	116 788	311 568
Position nette au 31.12.2005	-10	-1	6	5	0	

Monnaie au 31.12.2004	Euro	Livre Sterling	Dollar E.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2004
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	30	0	0	30	31
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 849	0	0	0	0	2 849
Autres prêts et avances :						
• Comptes courants	143	6	21	28	55	198
• Divers	7 051	1 691	6 301	2 963	10 955	18 006
	7 194	1 697	6 322	2 991	11 010	18 204
Prêts :						
• Établissements de crédit	58 002	21 619	22 155	1 787	45 561	103 563
• Clientèle	87 378	16 433	11 161	6 693	34 287	121 665
	145 380	38 052	33 316	8 480	79 848	225 228
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 017	1 600	1 801	891	4 292	9 309
Valeur de remplacement positive	12 702	341	348	708	1 397	14 099
Autres éléments de l'actif	2 818	300	342	64	706	3 524
Total de l'actif	175 961	42 020	42 129	13 134	97 283	273 244
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	396	0	0	0	0	396
Dettes représentées par des titres						
• Bons et obligations en circulation	101 367	50 165	52 807	20 094	123 066	224 433
• Divers	305	571	0	316	887	1 192
	101 672	50 736	52 807	20 410	123 953	225 625
Valeur de remplacement négative	42 917	- 8 975	- 10 899	- 7 687	- 27 561	15 356
Capital, réserves et résultat	29 353	0	0	0	0	29 353
Autres éléments du passif	1 634	259	214	407	880	2 514
Total du passif	175 972	42 020	42 122	13 130	97 272	273 244
Position nette au 31.12.2004	- 11	0	7	4		

Note S – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

S.1. Dans le cadre de la collecte de fonds

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés, en termes de devises et de taux d'intérêt, de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- Contrats d'échange de monnaies
- Contrats d'échange de taux d'intérêt
- Opérations d'échange d'actifs

S.1.1. Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie; simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

S.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

S.1.3. Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. Le Groupe peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés :
Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, le Groupe ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Des limites ont été fixées pour :
 - le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée;
 - les engagements non garantis sur une contrepartie;
 - la concentration : limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi :

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

- Constitution de sûretés :
 - les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang;
 - les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré;
 - le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur montant notionnel.

Le montant notionnel est le montant du contrat sous-jacent du produit dérivé et sert de base pour mesurer les variations de valeur des produits dérivés. Il constitue une indication du volume sous-jacent des transactions opérées par le Groupe mais ne fournit aucune mesure du risque. Le montant, la durée et le prix de la majorité des produits dérivés sont négociés (de gré à gré) entre le Groupe et ses contreparties, qu'il s'agisse d'autres professionnels ou de clients.

Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du « risque courant » recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou « juste valeur » positive desdits contrats, augmentée des risques potentiels (majoration), lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la catégorie de la contrepartie (risque pondéré selon BRI I).

La valeur de remplacement positive représente ce qu'il en coûterait au Groupe de remplacer toutes les transactions par leur juste valeur en faveur du Groupe si toutes les contreparties concernées du Groupe faisaient défaut en même temps, et si toutes les transactions pouvaient être remplacées simultanément. La valeur de remplacement négative représente ce qu'il en coûterait aux contreparties du Groupe de remplacer toutes leurs transactions avec le Groupe par la juste valeur de celles-ci en leur faveur, si le Groupe venait à faire défaut. Le total des valeurs positives et celui des valeurs négatives de remplacement figurent séparément dans le bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme – voir Note S.2. ci-après) et celles des opérations sur taux et DRS confondues, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé.

Échanges de monnaies au 31.12.2005 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2005
Montant notionnel	13 951	24 858	8 144	9 443	56 396
Valeur nette actualisée	-1 135	-429	168	66	- 1 330
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	81	416	166	251	914

Échanges de monnaies au 31.12.2004 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2004
Montant notionnel	9 302	22 419	2 622	6 137	40 480
Valeur nette actualisée	- 1 825	- 3 968	- 134	- 125	- 6 052
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	40	249	50	148	487

Échanges de taux au 31.12.2005 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2005
Montant notionnel	26 921	91 742	49 637	51 549	219 849
Valeur nette actualisée	412	943	473	3 271	5 099
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	105	470	479	1 360	2 414

Échanges de taux au 31.12.2004 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2004
Montant notionnel	17 289	86 748	42 789	41 011	187 837
Valeur nette actualisée	52	1 926	692	2 206	4 876
Risque de crédit (pondéré selon BRI I)	71	949	472	898	2 390

L'encours au titre des contrats à terme normalisés d'une durée inférieure à un an représentait au 31.12.2005 un montant notionnel de 429 millions d'EUR, pour une juste valeur de 1,00 million d'EUR.

L'encours au titre des contrats de garantie de taux d'intérêt d'une durée inférieure à un an représentait au 31.12.2005 un montant notionnel de 839 millions d'EUR, pour une juste valeur de 0,05 million d'EUR.

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds au moindre coût sur les marchés financiers, le Groupe souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts sont intégralement associés à des contrats d'échange assortis d'un risque de marché opposé.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'options intégrées aux emprunts :

	Option intégrée		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Nombre de transactions	439	384	7	10	211	109
Montant notionnel (en millions d'euros)	21 442	16 641	450	699	14 554	8 504
Valeur nette actualisée (en millions d'euros)	- 153	- 123	25	- 64	450	340

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsque les informations en provenance du marché ne sont pas directement accessibles, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Sûretés (en millions d'euros)

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 4 818 millions d'EUR et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations		Total 2005
				Obligations foncières (Pfandbriefe)	Liquidités	
Aaa	2 491	21	381	19	0	2 912
de Aa1 à Aa3	1 108	0	0	0	0	1 108
A1	412	0	0	0	0	412
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0
Pas de notation	0	0	0	0	386	386
Total 2005	4 011	21	381	19	386	4 818

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)						
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations		Total 2004
				Obligations foncières (Pfandbriefe)	Liquidités	
Aaa	1 902	20	397	66	0	2 385
de Aa1 à Aa3	1 337	0	0	0	0	1 337
A1	49	0	0	0	0	49
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0
Pas de notation	0	0	0	0	371	371
Total 2004	3 288	20	397	66	371	4 142

Tableau des risques en fonction de la notation :

La majeure partie des nouvelles transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve de conditions exceptionnelles en matière de surcouverture, des contreparties notées A2 ou A3 sont également acceptées. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI sur échanges	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	4,6%	6,3%	80	139	425	615
de Aa1 à Aa3	61,7%	59,3%	792	190	3 591	2 159
A1	28,6%	27,7%	64	3	3 562	1 638
de A2 à A3	5,0%	6,5%	4	1	694	806
Pas de notation	0,1%	0,2%	8	1	17	241
Total	100%	100%	948	334	8 289	5 459

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que le Groupe pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette de l'opération d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure de l'opération d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle) ; il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante de l'opération d'échange.

S.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe passe des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 7 513 millions d'EUR au 31 décembre 2005 contre 4 590 millions d'EUR au 31 décembre 2004. De plus, le Groupe a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (2 ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 429 millions d'EUR au 31 décembre 2005 (2004 : néant).

S.3. GAP et produits dérivés

S.3.1. Produits dérivés aux fins de la GAP

La politique du Groupe vise à maintenir un niveau de revenus stable et élevé ainsi qu'à protéger la valeur économique du Groupe. Pour cela le Groupe :

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés;
- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, le Groupe procède à des « couvertures naturelles » pour ses prêts et ses emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (opérations d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) conformément à la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat consolidé.

S.3.2. Produits dérivés

La grande majorité des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à être associés aux emprunts émis. Ces produits dérivés et les emprunts associés sont comptabilisés à leur juste valeur, comme le prévoit l'option « juste valeur ».

Le tableau ci-dessous présente sous une forme détaillée les produits dérivés et les instruments financiers faisant l'objet de l'option « juste valeur » au 31 décembre 2005 (en millions d'euros).

	Produits dérivés			Impact cumulé sur le compte de résultat
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	dont position de change sur échanges de monnaies	
Produits dérivés relatifs aux emprunts	9 472	-5 867	-2 355	5 960
Produits dérivés relatifs aux prêts	34	-2 085	9	-2 060
Produits dérivés relatifs au portefeuille B1	7	-1	7	-1
Produits dérivés relatifs à la gestion actif-passif	179	-753	-15	-559
Contrats de change à terme	7 702	-7 706	34	-38
Contrats à terme normalisés	1	0	0	1
Total	17 395	-16 412		
Intérêts cumulés	2 830	-50		
Valeurs de remplacement	20 225	-16 462		
Autres instruments financiers				
Juste valeur nette				
Emprunts			- 6 455	- 6 455
Prêts			2 287	2 287
Portefeuille B1			1	1

Le tableau ci-dessous présente sous une forme détaillée les produits dérivés et les instruments financiers faisant l'objet de l'option « juste valeur » au 31 décembre 2004 (en millions d'euros).

	Produits dérivés			Impact cumulé sur le compte de résultat
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	dont position de change sur échanges de monnaies	
Produits dérivés relatifs aux emprunts	7 050	- 8 505	- 6 524	5 069
Produits dérivés relatifs aux prêts	4	- 1 608	- 43	- 1 561
Produits dérivés relatifs au portefeuille B1	18	- 2	18	- 2
Produits dérivés relatifs à la gestion actif-passif	191	- 675	- 13	- 471
Contrats de change à terme	4 427	- 4 441	- 26	12
Contrats à terme normalisés	0	0	0	0
Total	11 690	- 15 231		
Intérêts cumulés	2 409	- 124		
Valeurs de remplacement	14 099	- 15 355		
Autres instruments financiers				
Juste valeur nette				
Emprunts			-5 205	-5 205
Prêts			1 637	1 637
Portefeuille B1			2	2

Note T – Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (en milliers d'euros)

T.1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005 avant IAS 39	% exercice 2004 avant IAS 39
Allemagne	821	44 332 324	561 499	43 770 825	15,07%	14,85%
France	368	31 987 150	3 732 506	28 254 644	10,87%	10,79%
Italie	725	37 990 998	5 257 241	32 733 757	12,91%	13,40%
Royaume-Uni	230	25 757 691	6 217 943	19 539 748	8,76%	8,77%
Espagne	558	41 539 955	3 432 031	38 107 924	14,12%	13,82%
Belgique	71	4 420 578	1 161 500	3 259 078	1,50%	1,49%
Pays-Bas	53	3 816 313	1 030 005	2 786 308	1,30%	1,31%
Suède	101	4 318 355	1 064 781	3 253 574	1,47%	1,77%
Danemark	79	4 571 000	824 346	3 746 654	1,55%	1,86%
Autriche	174	5 643 848	0	5 643 848	1,92%	1,83%
Pologne	96	8 944 433	3 825 344	5 119 089	3,04%	2,80%
Finlande	92	5 179 980	738 398	4 441 582	1,76%	1,79%
Grèce	130	12 019 244	1 065 000	10 954 244	4,09%	4,46%
Portugal	235	17 207 789	1 841 630	15 366 159	5,85%	6,08%
République tchèque	68	5 793 211	1 580 172	4 213 039	1,97%	1,83%
Hongrie	65	4 366 842	1 849 175	2 517 667	1,48%	1,20%
Irlande	56	3 080 818	428 407	2 652 411	1,05%	1,02%
Slovaquie	34	1 333 880	405 338	928 542	0,45%	0,47%
Slovénie	32	1 511 134	430 987	1 080 147	0,51%	0,49%
Lituanie	16	188 041	32 408	155 633	0,06%	0,11%
Luxembourg	40	947 009	183 750	763 259	0,32%	0,26%
Chypre	25	1 219 560	525 000	694 560	0,41%	0,41%
Lettonie	21	516 845	255 205	261 640	0,18%	0,11%
Estonie	15	266 117	82 000	184 117	0,09%	0,10%
Malte	3	17 953	13 000	4 953	0,01%	0,00%
Prêts assimilés (*)	28	2 721 617	730 397	1 991 220	0,93%	0,82%
Total	4 136	269 692 685	37 268 063	232 424 622	91,67%	91,84%

(*) Les prêts accordés en vertu du deuxième alinéa de l'article 18 (1) des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

T.2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

T.2.1. Pays ACP et PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005 avant IAS 39	% exercice 2004 avant IAS 39
Maurice	13	152 645	102 590	50 055		
Namibie	10	118 896	5 000	113 896		
Mozambique	6	105 969	10 000	95 969		
Nigeria	3	96 441	90 909	5 532		
République dominicaine	6	92 385	80 000	12 385		
Kenya	8	80 470	3 084	77 386		
Régional – Afrique	3	78 492	21 704	56 788		
Jamaïque	9	63 300	0	63 300		
Barbade	4	54 698	1 500	53 198		
Régional – Afrique centrale	1	51 417	44 636	6 781		
Swaziland	3	50 855	36 000	14 855		
Lesotho	3	49 967	0	49 967		
Botswana	7	49 769	12 500	37 269		
Ensemble des pays ACP	3	48 107	0	48 107		
Régional – Caraïbes	2	47 688	40 000	7 688		
Ghana	4	41 836	0	41 836		
Sénégal	1	39 556	0	39 556		
Régional – Afrique de l'Ouest	2	39 293	20 000	19 293		
Mauritanie	3	35 191	0	35 191		
Zimbabwe	7	30 628	0	30 628		
Trinidad-et-Tobago	4	26 909	0	26 909		
Cameroun	1	21 001	0	21 001		
Cap-Vert	1	20 000	0	20 000		
Bahamas	2	18 318	0	18 318		
Saint-Vincent et Grenadines	3	10 758	4 897	5 861		
Sainte-Lucie	4	10 158	5 000	5 158		
Gabon	2	10 011	0	10 011		
Côte-d'Ivoire	3	9 073	0	9 073		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	7 983	0	7 983		
Îles Fidji	1	6 000	6 000	0		
Polynésie française	2	4 762	0	4 762		
Malawi	2	4 483	0	4 483		
Iles vierges britanniques	3	3 735	0	3 735		
Tchad	1	3 621	0	3 621		
Nouvelle Calédonie et dép.	2	2 091	0	2 091		
Guinée	1	1 965	0	1 965		
Grenade	1	1 895	0	1 895		
Régional PTOM	1	1 818	0	1 818		
Îles Caïman	1	1 510	0	1 510		
Îles Falkland (Malvinas)	2	1 257	0	1 257		
Belize	1	1 118	0	1 118		
Tonga	1	854	0	854		
Antilles néerlandaises	1	121	0	121		
Sous-total	141	1 497 044	483 820	1 013 224	0,51 %	0,54 %

T.2.2. Afrique du Sud

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004 avant IAS 39
Afrique du Sud	31	1 111 278	299 398	811 880	0,38%	0,35%
Sous-total	31	1 111 278	299 398	811 880	0,38%	0,35%

T.2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004 avant IAS 39
Turquie	40	3 994 861	1 834 307	2 160 554		
Égypte	34	2 076 425	509 375	1 567 050		
Tunisie	52	1 955 097	1 005 095	950 002		
Maroc	43	1 773 723	717 500	1 056 223		
Algérie	21	956 133	407 000	549 133		
Serbie-et-Monténégro	30	913 125	573 937	339 188		
Syrie	9	892 424	707 434	184 990		
Croatie	17	717 365	469 018	248 347		
Liban	18	643 343	391 032	252 311		
Bosnie-et-Herzégovine	9	395 207	253 711	141 496		
Jordanie	23	394 939	72 654	322 285		
Albanie	9	203 331	136 278	67 053		
ARYM	7	163 364	45 000	118 364		
Gaza-Cisjordanie	7	87 945	45 000	42 945		
Israël	3	27 732	0	27 732		
Sous-total	322	15 195 014	7 167 341	8 027 673	5,16%	5,14%

T.2.4. Fédération de Russie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004 avant IAS 39
Fédération de Russie	3	84 992	66 222	18 770	0,03%	0,01%
Sous-total	3	84 992	66 222	18 770	0,03%	0,01%

T.2.5. Pays adhérents

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004 avant IAS 39
Roumanie	50	3 654 326	2 005 363	1 648 963		
Bulgarie	24	800 521	470 782	329 739		
Sous-total	74	4 454 847	2 476 145	1 978 702	1,51%	1,36%

T.2.6. Pays d'Amérique latine et d'Asie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004 avant IAS 39
Brésil	23	723 604	114 216	609 388		
Chine	3	99 734	6 720	93 014		
Philippines	6	182 368	55 443	126 925		
Argentine	7	170 796	0	170 796		
Indonésie	4	166 060	50 000	116 060		
Mexique	3	117 899	70 000	47 899		
Panama	3	97 131	0	97 131		
Régional – Amérique centrale	3	78 763	50 264	28 499		
Pakistan	3	77 889	18 528	59 361		
Viêt Nam	2	76 970	30 000	46 970		
Inde	2	70 571	50 000	20 571		
Régional - Pacte andin	2	62 340	40 000	22 340		
Pérou	2	53 447	0	53 447		
Thaïlande	1	44 301	0	44 301		
Sri-Lanka	1	41 889	0	41 889		
Laos	1	40 294	22 081	18 213		
Bangladesh	1	29 669	0	29 669		
Costa Rica	1	27 077	0	27 077		
Uruguay	1	3 720	0	3 720		
Sous-total	69	2 164 522	507 252	1 657 270	0,74%	0,76%
Total	640	24 507 697	11 000 178	13 507 519	8,33%	(1) 8,16%
IAS 39		4 203 603		4 203 603		
TOTAL 2005	4 776	298 403 985	(2) 48 268 241	250 135 744	100%	
TOTAL 2004	4 761	269 328 108	(2) 42 938 437	226 389 671		100,00%

(1) 8,05 % hors Mécanisme préadhésion. (2) y compris prêts titrisés (Notes B et D.1).

Note U – Information sectorielle

Le Groupe considère que l'activité de prêt constitue son principal métier: son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus aux fins de cette activité.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit:

- critère primaire: le prêt en tant que produit;
- critère secondaire: sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes:

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note M);
- les prêts par pays de localisation des projets (Note T);
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

Note V – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans consolidés au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 étaient les suivants:

	31.12.2005	31.12.2004
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Livre sterling	0,68530	0,70505
Couronne danoise	7,46050	7,43880
Couronne suédoise	9,388500	9,02060
Livre chypriote	0,57350	0,58000
Couronne tchèque	29,000	30,464
Couronne estonienne	15,6466	15,6466
Forint hongrois	252,87	245,97
Litas lituanien	3,4528	3,4528
Lats letton	0,6962	0,6979
Lire maltaise	0,4293	0,4343
Zloty polonais	3,8600	4,0845
Tolar slovène	239,50	239,76
Couronne slovaque	37,880	38,745

31.12.2005 31.12.2004

MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES

Dollar des États-Unis	1,1797	1,3621
Franc suisse	1,5551	1,5429
Yen japonais	138,90	139,65
Dollar canadien	1,3725	1,6416
Dollar australien	1,6109	1,7459
Dollar de Hong Kong	9,1474	10,5881
Dollar néo-zélandais	1,7270	1,8871
Couronne islandaise	74,57	83,60
Dirham marocain	10,8861	11,1637
Ouguiya mauritanienne	323,13	349,99
Couronne norvégienne	7,9850	8,2365
Rand sud-africain	7,4642	7,6897

Note W – Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture, aucun événement significatif donnant lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers consolidés au 31 décembre 2005.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a, le 7 mars 2006, examiné les présents états financiers consolidés et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 7 juin 2006.

Note X – Engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire (en milliers d'euros)

Pour répondre aux besoins financiers de ses clients, le Groupe utilise divers instruments financiers en rapport avec ses prêts. Il émet des engagements d'octroi de crédits, des lettres de crédit, notamment de soutien, des garanties, des engagements de conclure des conventions de rachat, des facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables. Les garanties représentent l'assurance

irrévocable que le Groupe, sous réserve que certaines conditions soient remplies, assurera le paiement au cas où le client manquerait à ses obligations envers une tierce partie.

Le montant contractuel de ces instruments est le montant maximal qui est soumis à risque pour le Groupe si le client manque à ses obligations. Ce risque est similaire au risque associé à l'octroi de prêts et est suivi à l'aide des mêmes procédures de maîtrise des risques et des mêmes politiques spécifiques en matière de risque de crédit.

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, les engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire s'établissaient comme suit (en valeur nominale):

	31.12.2005	31.12.2004
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. non appelé	442 500	442 500
- Prêts non décaissés (Note D)		
. établissements de crédit	11 313 668	9 957 261
. clientèle	36 954 573	32 981 176
	48 268 241	42 938 437
- Opérations de capital-risque non décaissées	1 088 401	1 123 697
Garanties:		
- au titre de prêts accordés par des tiers	2 452 122	2 306 555
- au titre d'opérations de capital-risque	18 468	35 238
Opérations fiduciaires (Note A.21.)	6 548 447	5 313 846
Actifs détenus pour le compte de tiers (Note A.20.)		
- Mécanisme de garantie pour les PME	84 901	101 578
- Mécanisme européen pour les technologies	111 096	105 053
- Volet « Participations » du programme pluriannuel pour les entreprises	74 416	40 978
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie	1 324 664	1 612 856
- Facilité d'investissement (Cotonou)	515 339	170 502
- Volet « Garanties » du programme pluriannuel pour les entreprises	98 053	58 715
- Action « Capital d'amorçage »	234	175
- Action préparatoire	1 984	0
- Section spéciale	2 169 497	2 325 690
- FEMIP	28 025	0
- BMWi	117	0
	4 408 326	4 415 547
Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (*)	121 199	168 254
Portefeuille de titres (Note A.4.)		
- Titres à recevoir	16 639	11 000
- Titres à payer	0	18 000
Contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt (Note S)	219 849 460	187 837 168
Contrats d'échange de monnaies à payer	66 249 027	51 620 888
Contrats d'échange de monnaies à recevoir	63 908 357	45 070 041
Options de vente émises en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note A.22.)	223 490	257 355
Emprunts lancés mais non encore signés	122 707	216 168
Contrats d'échange conclus mais non encore signés	359	120
Titres prêtés (Note A.7.)	836 768	461 278
Contrats à terme normalisés	429 361	0
Contrats de garantie de taux d'intérêt	839 450	0

(*) Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

Note Y – Écart de réévaluation

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'écart de réévaluation sur les placements disponibles à la vente entre décembre 2004 et décembre 2005.

Écart de réévaluation – placements disponibles à la vente (en milliers d'euros)	2005	2004
Au 1 ^{er} janvier 2005	31 610	- 26 847
Montant net des gains ou pertes résultant de variations de juste valeur	123 257	48 713
Montant net des gains ou pertes transférés au résultat net pour cause de dépréciation	0	9 744
Pertes nettes transférées au résultat net pour cause de cession	0	0
Au 31 décembre 2005	154 867	31 610

Note Z – Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé, le 1^{er} mai 2004, de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 407 966 159 EUR (dont 682 686 850 EUR pour le capital et 1 725 279 309 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes: 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009.

Les versements de 2004 et 2005 ont été réglés en totalité. À noter qu'au 31 décembre 2004, la Lettonie avait déjà effectué le versement du 30 septembre 2005 pour un montant de 3 358 215 EUR.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan consolidé comme suit, à la rubrique «Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir» :

(En milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur nominale)	512 015	596 399
Ajustement valeur actuelle nette	- 34 528	- 52 660
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur comptable)	477 487	543 739
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur nominale)	1 293 960	1 507 213
Ajustement valeur actuelle nette	- 87 259	- 133 083
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur comptable)	1 206 701	1 374 130
	1 684 188	1 917 869

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE
SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE ⁽¹⁾ AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2005	31.12.2004
Turquie		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	19 653	23 013
Pays méditerranéens		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés	171 803	181 950
<i>Opérations sur capitaux à risques</i>		
- montants à verser	120 128	103 381
- montants versés	223 893	226 959
	344 021	330 340
Total ⁽³⁾	515 824	512 290
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	23 860	25 868
<i>Contribution à la formation de capitaux à risques</i>		
- montants versés	611	419
	24 471	26 287
Total ⁽⁴⁾	24 471	26 287
Conventions de Lomé		
<i>Opérations sur capitaux à risques:</i>		
- montants à verser	338 831	380 666
- montants versés	1 263 070	1 375 434
	1 601 901	1 756 100
<i>Opérations sur autres ressources:</i>		
- montants à verser	4 707	5 444
- montants versés	2 941	2 556
	7 648	8 000
Total ⁽⁵⁾	1 609 549	1 764 100
TOTAL	2 169 497	2 325 690

Fonds en gestion fiduciaire*Sur mandat des Communautés européennes*

- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	395 696	408 909
- Conventions de Yaoundé	24 471	26 287
- Conventions de Lomé	1 263 070	1 375 434
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	2 941	2 556
	<u>1 686 178</u>	<u>1 813 186</u>

Sur mandat des États membres

	19 653	23 013
Total	1 705 831	1 836 199

Fonds à verser

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	120 128	103 381
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	338 831	380 666
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	4 707	5 444
Total	463 666	489 491

TOTAL	2 169 497	2 325 690
--------------	------------------	------------------

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2005 : 986 536 000 EUR (au 31.12.2004 : 1 103 349 000 EUR)

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2005 : 137 706 000 EUR (au 31.12.2004 : 140 128 000 EUR)

Note (1): La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou. De plus, la BEI prépare également depuis 2005 les états financiers afférents à différents types d'autres mandats.

La situation de la Section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat des Communautés européennes et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la Section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2): Montant initial des contrats signés pour le refinancement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres:

Montant initial:	405 899
À ajouter: - ajustements de change	22 585
À déduire: - annulations	215
- remboursements	<u>408 616</u>
	<u>- 408 831</u>
	19 653

Note (3): Montant initial des contrats signés pour le refinancement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE, le 1er janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Montant initial:	744 507
À déduire: - ajustements de change	8 000
- annulations	47 658
- remboursements	<u>173 025</u>
	<u>- 228 683</u>
	515 824

Note (4): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PT-DOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

- prêts à conditions spéciales	139 483
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>
Montant initial:	141 986
À ajouter: - intérêts capitalisés	1 178
- ajustements de change	<u>10 030</u>
À déduire:	11 208
- annulations	1 574
- remboursements	<u>127 149</u>
	<u>- 128 723</u>
	24 471

Note (5): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Prêts sur capitaux à risques:	
- prêts conditionnels et subordonnés	3 116 097
- prises de participation	<u>120 984</u>
Montant initial:	3 237 081
À ajouter: - intérêts capitalisés	6 990
À déduire: - annulations	486 847
- remboursements	1 112 274
- ajustements de change	<u>43 049</u>
	<u>- 1 642 170</u>
	1 601 901
Prêts sur autres ressources	
Montant initial:	8 000
À déduire: - remboursements	<u>- 352</u>
	7 648
	1 609 549

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Comité de direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Comité de direction pour l'arrêté des états financiers consolidés, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les normes internationales en matière d'information financière (IFRS) et les principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats consolidés de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers consolidés qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- État des mouvements des capitaux propres consolidés
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Annexe aux états financiers consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises



Bernard LHOEST



Alain KINSCH

Luxembourg, le 7 mars 2006

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 7 mars 2006,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, de l'état des mouvements des capitaux propres consolidés, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de l'annexe aux états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2005, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 7 mars 2006

Le Comité de vérification



M. COLAS



R. POVEDA ANADÓN



M. DALLOCCCHIO

BEI

États financiers

Les résultats de l'exercice

L'année 2005 a été marquée par une augmentation de 12% du total du bilan, une stabilité relative du résultat net et une croissance de 11 % des produits d'exploitation. Les autres faits marquants de l'exercice financier sont résumés ci-dessous.

Les principaux chiffres du compte de profits et pertes pour 2005 :

- Le résultat net s'établit à 1 389 millions d'EUR, en hausse de 8 millions d'EUR par rapport à 2004.
- Les produits d'exploitation se montent à 1 526 millions d'EUR, en hausse de 153 millions d'EUR par rapport à 2004.

Plusieurs facteurs ont exercé une influence, positive ou négative, sur les résultats, les principaux étant les suivants :

- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts a augmenté de 0,06 % pour s'établir à 3,88 %, tandis que le taux d'intérêt moyen sur l'encours des emprunts a progressé de 0,12 % pour passer à 3,50 %.
- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des avoirs en trésorerie a progressé de 0,18 % pour s'établir à 3,09 %.
- Les ajustements de valeur sur prêts se sont chiffrés à 37 millions d'EUR, en recul par rapport à 2004 où ils s'établissaient à 60 millions d'EUR (Note D.3).
- Un montant de 60 millions d'EUR a été transféré au Fonds pour risques bancaires généraux, alors qu'il avait été procédé à une reprise de 135 millions d'EUR en 2004 (Note M).
- Les ajustements de valeur sur opérations de capital-risque se sont élevés à 23 millions d'EUR, contre 76 millions d'EUR en 2004 (Note E).
- Le total des postes Charges administratives générales, Dépréciations et amortissements et Charges exceptionnelles a baissé de 4,6 % pour s'établir à 335 millions d'EUR (Note P).

Autres faits marquants :

- Le volume des signatures de prêts a enregistré une hausse de 8 %, à 47,4 milliards d'EUR.
- Le volume des opérations d'emprunt a enregistré une hausse de 5,7 %, à 52,7 milliards d'EUR.
- Le total du bilan, à 289 048 millions d'EUR, a augmenté de 12 % par rapport à 2004.

Affectation en 2006 du résultat de l'exercice 2005 :

Sur la base des comptes statutaires de la BEI et sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, à savoir 1 388 876 761 EUR, montant obtenu après transfert de 60 000 000 EUR au Fonds pour risques bancaires généraux, comme suit :

- 500 000 000 EUR au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré
- 888 876 761 EUR à la Réserve supplémentaire.

Il recommande par ailleurs qu'un montant de 15 509 260 EUR, obtenu après ajustement de valeur au titre des opérations de capital-risque, soit transféré du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire. Il convient de noter que, le 28 avril 2006, le Conseil des gouverneurs a décidé de transférer 250 000 000 EUR de la Réserve supplémentaire vers le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré.

Compte tenu de ces transferts et affectations:

- | | |
|---|-------------------|
| - le Fonds pour les opérations de capital-risque s'élèvera à | 1 663 823 780 EUR |
| - la Réserve supplémentaire s'élèvera à | 2 649 497 679 EUR |
| - le Fonds pour le Mécanisme de financement structuré s'élèvera à | 1 250 000 000 EUR |

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'EUR)

<i>ACTIF</i>	31.12.2005	<i>31.12.2004</i>
1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	13 168	30 667
2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (Note B)	2 627 125	2 641 892
3. Prêts et avances aux établissements de crédit		
a) à vue	260 538	163 320
b) autres prêts et avances (Note C)	23 440 276	17 908 212
c) prêts (Note D)	<u>113 100 211</u>	<u>102 686 478</u>
	136 801 025	120 758 010
4. Prêts et avances à la clientèle		
a) prêts (Note D)	131 047 212	119 288 495
b) provisions spécifiques (Notes A.8.1 and D.3)	<u>- 272 000</u>	<u>- 235 000</u>
	130 775 212	119 053 495
5. Obligations et autres titres à revenu fixe (Note B)		
a) d'émetteurs publics	1 403 966	1 185 116
b) d'autres émetteurs	<u>11 106 443</u>	<u>7 783 332</u>
	12 510 409	8 968 448
6. Actions et autres titres à revenu variable (Note E)	1 058 681	939 371
7. Participations (Note E)	280 157	262 832
8. Actifs incorporels (Note F)	6 146	6 569
9. Immeubles, installations et matériel (Note F)	174 375	132 822
10. Autres éléments de l'actif		
a) débiteurs divers (Note H)	<u>512 938</u>	<u>416 153</u>
	512 938	416 153
11. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir (Note X)	1 805 975	2 103 612
12. Comptes de régularisation (Note I)	<u>2 465 661</u>	<u>2 457 824</u>
	289 030 872	257 771 695

POSTES HORS BILAN

	31.12.2005	<i>31.12.2004</i>
Engagements		
- Capital BERD (Note E)		
. non appelé	442 500	442 500
. à verser	0	8 438
- Capital FEI (Note E)		
. non appelé	990 400	946 400
- Prêts non décaissés (Notes D et U)		
. établissements de crédit	11 313 668	9 957 261
. clientèle	<u>36 954 573</u>	<u>32 981 176</u>
	48 268 241	42 938 437
- Opérations de capital-risque non décaissées	985 374	1 019 484
Garanties (Note D)		
- au titre de prêts accordés par des tiers	116 702	232 350
- au titre d'opérations de capital-risque	18 468	35 238
Gestion de trésorerie FEI	533 347	519 164
Gestion de trésorerie Fonds de garantie	1 324 664	1 612 856

Les notes entre parenthèses renvoient à l'annexe aux états financiers.

PASSIF

31.12.2005

31.12.2004

1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)			
a) à terme ou à préavis	393 025		387 605
		393 025	387 605
2. Dettes représentées par des titres (Note K)			
a) bons et obligations en circulation	247 144 963		213 633 029
b) autres	1 138 266		1 192 101
		248 283 229	214 825 130
3. Autres éléments du passif			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G)	237 765		247 493
b) créiteurs divers (Note H)	1 443 281		1 149 268
c) divers	13 917		16 422
d) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies (Note K)	2 372 585		6 577 497
		4 067 548	7 990 680
4. Comptes de régularisation (Note I)		4 400 785	4 204 725
5. Provisions pour risques et charges			
a) fonds de pension du personnel (Note L)	793 106		683 457
b) provisions pour garanties émises au titre de prêts accordés par des tiers (Note D.3)	0		22 000
c) provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque	6 796		20 592
		799 902	726 049
6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M)		975 000	915 000
7. Capital (Note X)			
- souscrit	163 653 737		163 653 737
- non appelé	- 155 471 050		- 155 471 050
		8 182 687	8 182 687
8. Réserves			
a) fonds de réserve	16 365 374		16 365 374
b) réserve supplémentaire	1 995 112		538 361
		18 360 486	16 903 735
9. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré ...		500 000	500 000
10. Fonds pour les opérations de capital-risque		1 679 333	1 755 067
11. Résultat de l'exercice		1 388 877	1 381 017
		289 030 872	257 771 695

POSTES HORS BILAN

31.12.2005

31.12.2004

Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note Q)	121 199		168 254
Portefeuille de titres			
- titres à recevoir	16 639		11 000
- titres à payer	0		18 000
Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt (Note T)	219 849 460		187 837 168
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer	66 249 027		51 620 888
Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir	63 908 357		45 070 041
Valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI (Note E.2)	223 490		257 355
Emprunts lancés mais non encore signés	122 707		216 168
Contrats d'échange conclus mais non encore signés	359		120
Prêts de titres (Note B)	799 081		458 761
Contrats à terme normalisés (Note T)	429 361		0
Contrat de garantie de taux d'intérêt (Note T)	839 450		0

SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE ⁽¹⁾ AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2005	31.12.2004
Turquie		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés ⁽²⁾	19 653	23 013
Pays méditerranéens		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés	171 803	181 950
<i>Opérations sur capitaux à risques</i>		
- montants à verser	120 128	103 381
- montants versés	223 893	226 959
	344 021	330 340
Total ⁽³⁾	515 824	512 290
Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Conventions de Yaoundé		
Prêts versés	23 860	25 868
<i>Contribution à la formation de capitaux à risques</i>		
- montants versés	611	419
	24 471	26 287
Conventions de Lomé		
<i>Opérations sur capitaux à risques</i>		
- montants à verser	338 831	380 666
- montants versés	1 263 070	1 375 434
	1 601 901	1 756 100
<i>Opérations sur autres ressources</i>		
- montants à verser	4 707	5 444
- montants versés	2 941	2 556
	7 648	8 000
Total ⁽⁵⁾	1 609 549	1 764 100
TOTAL	2 169 497	2 325 690

Pour information :

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts :

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III : au 31.12.2005 = 986 536 000 EUR (au 31.12.2004 : 1 103 349 000 EUR)

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens : au 31.12.2005 = 137 706 000 EUR (au 31.12.2004 : 140 128 000 EUR).

Note (1) : La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963 ; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations de financement que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou. Par ailleurs, depuis 2005, la BEI établit également des états financiers de nature différente pour d'autres mandats.

La situation de la Section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat des Communautés européennes et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la Section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres :

Montant initial:	405 899
À ajouter: - ajustements de change	22 585
À déduire: - annulations	215
- remboursements	408 616
	- 408 831
	19 653

Note (3) : Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1^{er} janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne :

Montant initial:	744 507
À déduire: - ajustements de change	8 000
- annulations	47 658
- remboursements	173 025
	- 228 683
	515 824

<i>PASSIF</i>	31.12.2005	31.12.2004
Fonds en gestion fiduciaire		
<i>Sur mandat des Communautés européennes</i>		
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens	395 696	408 909
- Conventions de Yaoundé	24 471	26 287
- Conventions de Lomé	1 263 070	1 375 434
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé	2 941	2 556
	<u>1 686 178</u>	<u>1 813 186</u>
<i>Sur mandat des États membres</i>	19 653	23 013
Total	1 705 831	1 836 199
Fonds à verser		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens	120 128	103 381
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé	338 831	380 666
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé	4 707	5 444
Total	463 666	489 491
TOTAL	2 169 497	2 325 690

Note (4): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>	
Montant initial:		141 986
À ajouter: - intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	<u>10 030</u>	
		11 208
À déduire: - annulations	1 574	
- remboursements	<u>127 149</u>	
		- 128 723
	24 471	

Note (5): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Prêts sur capitaux à risques:		
- prêts conditionnels et subordonnés	3 116 097	
- prises de participation	<u>120 984</u>	
Montant initial:		3 237 081
À ajouter: - intérêts capitalisés		6 990
À déduire: - annulations	486 847	
- remboursements	1 112 274	
- ajustements de change	<u>43 049</u>	
		- 1 642 170
		1 601 901
Prêts sur autres ressources		8 000
Montant initial:		- 352
À déduire: - remboursements		<u>7 648</u>
		1 609 549

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2005
(en milliers d'euros)

	31.12.2005	<i>31.12.2004</i>
1. Intérêts et produits assimilés (Note N)	10 295 980	9 191 751
2. Intérêts et charges assimilées	- 8 542 980	- 7 463 862
3. Revenus de participations	16 717	7 755
a) revenus de participations	6 472	4 771
b) revenus sur actions et titres à rendement variable	10 245	2 984
4. Revenus de commissions (Note O).....	49 067	35 867
5. Frais de commissions	- 8 545	- 7 431
6. Résultat sur opérations financières	1 076	- 3 880
7. Autres produits d'exploitation	13 278	14 982
8. Charges administratives générales (Note P).....	- 317 722	- 264 404
a) frais de personnel (Note L).....	- 253 658	- 195 919
b) autres charges administratives.....	- 64 064	- 68 485
9. Dépréciations et amortissements (Note F)	- 17 100	- 18 032
a) sur actifs incorporels	- 3 558	- 3 778
b) sur actifs corporels	- 13 542	- 14 254
10. Ajustements de valeur sur prêts et avances (Note D.3)	- 37 000	- 60 000
11. Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque (Note E) ...	- 22 818	- 76 162
12. Provisions pour garanties émises	18 924	- 24 535
13. Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable (Note E)	0	- 17 561
14. Charges exceptionnelles (Note P)	0	- 68 471
15. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M).....	- 60 000	135 000
16. Résultat de l'exercice	1 388 877	1 381 017

Les notes entre parenthèses renvoient à l'annexe aux états financiers.

CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

À sa séance annuelle du 7 juin 2005, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, soit, après reprise de 135 000 000 EUR sur le compte «Fonds pour risques bancaires généraux», 1 381 016 840 EUR:

• 1 381 016 840 EUR à verser au compte «Réserve supplémentaire».

Par ailleurs, un montant de 75 733 832 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque, a été transféré du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire. Compte tenu de ce transfert, le Fonds pour les opérations de capital-risque se monte à 1 679 333 040 EUR et la Réserve supplémentaire à 1 995 111 658 EUR.

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Capital-actions		
Capital souscrit	163 653 737	163 653 737
Non appelé	- 155 471 050	- 155 471 050
Capital appelé	8 182 687	8 182 687
À déduire: capital appelé mais non versé	- 512 015	- 596 399
Capital versé	7 670 672	7 586 288
Réserves et résultat de l'exercice :		
Fonds de réserve		
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 365 374	13 641 249
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	998 846
À verser par les États membres	0	1 725 279
Solde à la clôture de l'exercice	16 365 374	16 365 374
À déduire: montants à recevoir des États membres	- 1 293 960	- 1 507 213
Solde versé à la clôture de l'exercice	15 071 414	14 858 161
Réserve supplémentaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	538 361	0
Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 381 017	424 659
Reprise sur le Fonds pour les opérations de capital-risque	75 734	113 702
Solde à la clôture de l'exercice	1 995 112	538 361
Fonds pour risques bancaires généraux		
Solde à l'ouverture de l'exercice	915 000	1 050 000
Affectation du résultat de l'exercice	60 000	- 135 000
Solde à la clôture de l'exercice	975 000	915 000
Fonds pour le Mécanisme de financement structuré		
Solde à l'ouverture de l'exercice	500 000	500 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0
Solde à la clôture de l'exercice	500 000	500 000
Fonds pour les opérations de capital-risque		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 755 067	1 868 769
Dotations à la Réserve supplémentaire	- 75 734	- 113 702
Solde à la clôture de l'exercice	1 679 333	1 755 067
Résultat de l'exercice	1 388 877	1 381 017
Réserves et résultat de l'exercice	21 609 736	19 947 606
Total des capitaux propres	29 280 408	27 533 894

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2005 (en euros)

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé (*)	Capital versé et à verser au 31.12.2005 (**)
ALLEMAGNE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
FRANCE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ITALIE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ROYAUME-UNI	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ESPAGNE	15 989 719 500	15 191 419 977	798 299 523
PAYS-BAS	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
BELGIQUE	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
SUÈDE	4 900 585 500	4 655 556 231	245 029 269
DANEMARK	3 740 283 000	3 553 721 865	186 561 135
AUTRICHE	3 666 973 500	3 483 624 843	183 348 657
POLOGNE	3 411 263 500	3 240 700 325	170 563 175
FINLANDE	2 106 816 000	2 001 475 188	105 340 812
GRÈCE	2 003 725 500	1 903 781 233	99 944 267
PORTUGAL	1 291 287 000	1 226 879 033	64 407 967
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 258 785 500	1 195 846 225	62 939 275
HONGRIE	1 190 868 500	1 131 325 075	59 543 425
IRLANDE	935 070 000	888 429 814	46 640 186
SLOVAQUIE	428 490 500	407 065 975	21 424 525
SLOVÉNIE	397 815 000	377 924 250	19 890 750
LITUANIE	249 617 500	237 136 625	12 480 875
LUXEMBOURG	187 015 500	177 687 377	9 328 123
CHYPRE	183 382 000	174 212 900	9 169 100
LETTONIE	152 335 000	144 718 250	7 616 750
ESTONIE	117 640 000	111 758 000	5 882 000
MALTE	69 804 000	66 313 800	3 490 200
	163 653 737 000	155 471 050 150	8 182 686 850

(*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds.

(**) Se reporter à la Note X pour plus de précisions sur le calendrier de versement du capital à libérer.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation :		
Résultat de l'exercice	1 388 877	1 381 017
Ajustements :		
Fonds pour risques bancaires généraux	60 000	- 135 000
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	17 100	18 032
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	0	17 561
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque	22 818	76 162
Variation comptes de régularisation – passif	196 060	- 246 255
Variation comptes de régularisation – actif	- 7 837	277 703
Décote/prime portefeuille d'investissement	19 406	55 585
Résultat des activités d'exploitation	1 696 424	1 444 805
Versements de prêts nets	- 38 532 747	- 43 570 752
Remboursements	22 997 158	25 133 685
Effets des variations de change sur les prêts	- 6 636 861	2 483 019
Variation portefeuilles de trésorerie	- 1 656 631	- 611 170
Variation opérations de capital-risque	- 132 421	- 146 174
Provisions spécifiques sur prêts et avances	37 000	60 000
Variation actions et autres titres à revenu variable	- 1 268	- 403
Variation prêts titrisés	- 865 105	296 004
Variations autres éléments d'actif	- 96 787	40 759
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	- 23 191 238	- 14 870 227
B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement :		
Libération de titres BERD (Note E)	- 8 437	- 8 438
Acquisitions/Cessions de titres du FEI	- 17 325	2 000
Cessions de titres	292 587	280 188
Acquisitions de titres	- 314 549	- 331 980
Variation des immobilisations corporelles (Note F)	- 55 095	- 27 118
Variation des immobilisations incorporelles	- 3 135	- 2 272
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	- 105 954	- 87 620
C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources :		
Émissions d'emprunts	52 627 352	49 887 556
Remboursements d'emprunts	- 32 061 496	- 24 745 466
Effets des variations de change sur les emprunts et les échanges de monnaies	7 796 711	- 3 331 176
Variation échanges de monnaies à payer	- 1 844 093	- 1 633 286
Versements d'États membres	297 637	304 354
Variation papier commercial	2 734 713	- 230 806
Variation dettes envers les établissements de crédit	5 420	79 402
Variations autres éléments de passif	355 634	278 505
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	29 911 878	20 609 083
État résumé de la trésorerie :		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	23 131 014	17 479 778
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
(1) activités d'exploitation	- 23 191 238	- 14 870 227
(2) activités d'investissement	- 105 954	- 87 620
(3) activités de collecte de ressources	29 911 878	20 609 083
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	29 745 700	23 131 014
Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture) :		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	13 168	30 667
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B)	6 031 718	5 028 815
Prêts et avances aux établissements de crédit :		
Comptes à vue	260 538	163 320
Comptes de dépôts à terme	23 440 276	17 908 212
	29 745 700	23 131 014

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2005

Note A – Principes comptables essentiels

A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés (« les états financiers ») de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (« la directive »), telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi que ceux des banques et autres établissements financiers et ceux des entreprises d'assurances (« les directives »). Aucun rapport de gestion ne figure toutefois dans ces états financiers. La Banque établit un rapport d'activité qui est présenté séparément des états financiers et dont la cohérence avec ceux-ci n'est pas audité.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 7 mars 2006, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 7 juin 2006.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, éléments d'actif et de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

La Banque publie également des états financiers consolidés.

A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4(1) de ses Statuts, la Banque emploie l'euro, monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euro et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments de l'actif et du passif de la Banque libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

Les éléments du compte de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

A.3. Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque conclut également des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture de ses prêts ou pour les besoins de sa position globale de gestion actif-passif (GAP). Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux de ces opérations d'échange sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

A.5. Caisse et éléments assimilés

La Banque assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

A.6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a défini les catégories de portefeuilles suivantes :

A.6.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance afin d'assurer la solvabilité de la Banque. Ce sont des titres émis ou garantis par :

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays ;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

A.6.2. Portefeuilles opérationnels

– Portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de douze mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres du portefeuille A1 sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres du portefeuille A2 sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes : coût d'acquisition (moins amortissement de prime ou décote) ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes. Dans le courant de 2005, les titres qui composaient précédemment le portefeuille A2, arrivés à échéance, ont été réinvestis dans le portefeuille A2-AFS, lequel a été renommé « A2 » au 31 décembre 2005 (voir Note B).

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste 2. *Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales.*

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste 5. *Obligations et autres titres à revenu fixe - b) d'autres émetteurs.*

– Portefeuilles opérationnels obligataires B1, B2 et B3

Le portefeuille B1 « *Credit Spread* » comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés et dont la durée résiduelle est de 5 ans au maximum. Ces titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés sur la base du coût amorti.

Le portefeuille B2 « *Placements alternatifs* » comprend des titres à capital garanti d'émetteurs qui répondent aux critères d'admissibilité de la Banque pour ses portefeuilles de trésorerie, assortis

de coupons liés aux performances de fonds de fonds spéculatifs sous-jacents, et d'une durée initiale approximative de cinq ans. Ces titres sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance finale et sont présentés dans les comptes à leur coût d'acquisition.

Le portefeuille B3 «*Global Fixed Income*» comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché; l'ajustement de valeur correspondant est enregistré au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

A.7. Emprunt et prêt de titres

En avril 2003, la Banque a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement, du portefeuille B1 «*Credit Spread*» et du portefeuille B3 «*Global Fixed Income*».

Les titres empruntés et les titres prêtés sont enregistrés sur la base du montant de l'instrument liquide fourni ou reçu en garantie, augmenté des intérêts échus. Les titres empruntés et les titres reçus en nantissement dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré à la Banque. Les titres prêtés et les titres fournis en nantissement dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ne sont pas retirés du bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres empruntés et prêtés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon le principe de l'étalement.

A.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

A.8.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que l'actif auquel ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat au poste «*Ajustements de valeur sur prêts et avances*» et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts échus sont inscrits à l'actif au «*Compte de régularisation*». Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction de la Banque.

A.8.3. Opérations de prise en pension («*Reverse repo*») et de mise en pension («*Repo*»)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle la Banque prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement: l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire de la Banque (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour la Banque un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

La Banque assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus, à l'actif du bilan au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* (au passif du bilan au poste 1. *Dettes envers des établissements de crédit – à terme ou à préavis*). Les titres reçus en nantissement sont enregistrés hors bilan au compte «*Titres reçus en nantissement en relation avec des opérations sur produits dérivés*». Les titres donnés en nantissement sont maintenus dans les comptes du bilan.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan ou retirés du bilan que s'il y a cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

A.9. Actions et autres titres à revenu variable et participations

A.9.1. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur coût d'acquisition. À la date du bilan, leur valeur comptable est ajustée par rapport à la moins élevée des deux valeurs suivantes: coût d'acquisition ou valeur de marché.

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Banque; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial. Sur la base des rapports fournis par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont évalués ligne par ligne sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: coût d'acquisition ou valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut toute plus-value latente attribuable pouvant exister dans le portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Banque, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

A.9.2. Participations

Les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

A.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent les terrains, les immeubles occupés par la Banque ainsi que des installations et équipements.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après:

– Immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof	30 ans
– Immeuble de Lisbonne	25 ans
– Équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
– Mobilier	5 ans
– Matériel de bureau et véhicules	3 ans

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

A.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les

produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront à la Banque des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point par les services de la Banque et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

A.12. Fonds de pension du personnel et régime d'assurance-maladie

A.12.1. Fonds de pension

Le régime de retraite principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2005. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note L. Les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire.

Le régime général de pension du Fonds européen d'investissement (FEI) est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite à contributions définies. Les ressources affectées au fonds de pension du FEI sont conservées et investies par la BEI conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de pension.

A.12.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré selon les mêmes principes que le régime de pension. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2005.

A.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont présentées dans ce compte à leur valeur de remboursement. Les coûts de transaction et les primes ou décotes sont amortis linéairement en résultat sur la durée de vie des dettes en tant qu'ajustement du compte de régularisation à l'actif et au passif.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées en résultat au poste « Intérêts et charges assimilées ».

A.14. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties émises

A.14.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

La dotation ou la reprise annuelles concernant cette provision apparaissent de manière distincte au compte de profits et pertes au poste « Fonds pour risques bancaires généraux ».

A.14.2. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties de la Banque en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tierces parties. Une provision pour pertes sur crédits est constituée s'il existe une indication objective que la Banque aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

A.15. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et pour les opérations de capital-risque

A.15.1. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

A.15.2. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les ajustements de valeur relatifs aux opérations de capital-risque et de financement structuré sont enregistrés en résultat. Lors de l'affectation du résultat de la Banque, ces ajustements de valeur sont pris en compte pour déterminer les montants à porter au Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et au Fonds pour les opérations de capital-risque.

A.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

A.17. Comptes de régularisation (actif - passif)

Ces comptes comprennent :

À l'actif : les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif : les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

A.18. Intérêts et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts et sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, le poste « Intérêts et produits assimilés » comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

A.19. Gestion de fonds de tiers

A.19.1. Trésorerie FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet signé entre les deux parties en décembre 2000.

A.19.2. Trésorerie Fonds de garantie

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

A.20. Retraitements concernant l'exercice précédent

Afin d'assurer la comparabilité avec le présent exercice, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités.

Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les prêts titrisés, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres comprend le portefeuille d'investissement, les portefeuilles opérationnels monétaires A1 et A2 et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 «*Credit Spread*», B2 «*Placements alternatifs*» et B3 «*Global Fixed Income*». Le portefeuille opérationnel A2 a été clos dans le courant de 2005 et remplacé par le portefeuille opérationnel A2-AFS. Au 31 décembre 2005, ce portefeuille A2-AFS a été renommé «*A2*». Le détail de ces portefeuilles au 31 décembre 2005 et 2004 se présente comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 701 000 EUR non cotés en 2005 et 12 691 000 EUR en 2004)	2 627 125	2 641 892
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)	12 510 409	8 968 448
	15 137 534	11 610 340

Au 31.12.2005	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Décote ou prime à amortir	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 573 937	2 515 421	- 51 488	2 463 933	2 692 153
Portefeuilles opérationnels monétaires :					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	6 031 718	6 031 718	0	6 031 718	6 031 718
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	3 093 938	3 093 938	0	3 092 164	3 093 938
Portefeuilles opérationnels obligataires :					
- B1: « <i>Credit Spread</i> »	1 106 482	1 106 122	- 443	1 105 679	1 108 124
- B2: « <i>Placements alternatifs</i> »	150 000	150 000	0	150 000	150 655
- B3: « <i>Global Fixed Income</i> »	463 244	455 617	0	446 800	455 617
Prêts titrisés (Note D)	1 784 718	1 784 718	0	1 784 718	1 784 718
	15 204 037	15 137 534		15 075 012	

Au 31.12.2004	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Décote ou prime à amortir	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 551 974	2 512 865	- 48 933	2 463 932	2 671 610
Portefeuilles opérationnels monétaires :					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	5 028 815	5 028 815	0	5 028 815	5 028 815
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	394 013	394 013	0	394 013	391 897
- A2-AFS: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 588 963	1 588 963	0	1 589 188	1 589 339
Portefeuilles opérationnels obligataires :					
- B1: « <i>Credit Spread</i> »	714 437	714 355	- 275	714 080	717 269
- B2: « <i>Placements alternatifs</i> »	0	0	0	0	0
- B3: « <i>Global Fixed Income</i> »	455 106	451 716	0	439 560	451 716
Prêts titrisés (Note D)	919 613	919 613	0	919 613	919 613
	11 652 921	11 610 340		11 549 201	

La Banque conclut des opérations de prêt de titres avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 799 081 000 EUR à la fin de décembre 2005 (2004: 458 761 000 EUR).

Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit - Autres prêts et avances (en milliers d'euros)

La Banque conclut des opérations de prise en pension et de mise en pension avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2005	31.12.2004
Dépôts à terme	12 640 381	10 557 272
Opérations de prise en pension (<i>Reverse repos</i>) tripartites (*)	10 799 895	7 350 940
	23 440 276	17 908 212

(*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne :

- la livraison contre paiement,
- la vérification du nantissement,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

Note D – État résumé des prêts et garanties

D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit :

	Prêts à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2005	Total 2004
Partie décaissée	113 100 211	131 047 212	244 147 423	221 974 973
Prêts non décaissés	11 313 668	36 954 573	48 268 241	42 938 437
Total des prêts accordés	124 413 879	168 001 785	292 415 664	264 913 410
Prêts titrisés (Note B)			1 784 718	919 613
Total des prêts y compris prêts titrisés (Note U)			294 200 382	265 833 023

D.2. Limite statutaire relative aux opérations de prêt et de garantie (en millions d'euros)

En vertu de l'article 18(5) des Statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250% du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond se situe à 409 milliards d'EUR pour un total actuel des prêts et garanties accordés de 297 milliards d'EUR, qui se répartit comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Total des prêts accordés	292 416	264 913
Total des opérations de capital-risque	2 204	2 106
Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers	135	268
Total des prêts titrisés	1 785	920
	296 540	268 207

D.3. Provision spécifique sur prêts (en milliers d'euros)

Cette provision spécifique a évolué comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
Provision à l'ouverture de l'exercice	235 000	175 000
Dotation durant l'exercice (*)	37 000	60 000
Provision à la clôture de l'exercice	272 000	235 000

(*) Ce montant de 37 000 000 EUR se décompose comme suit : 15 000 000 EUR de provisions spécifiques complémentaires sur prêts et 22 000 000 EUR au titre d'une provision existante sur des garanties émises qui ont été converties en prêts dans le courant de 2005.

Note E – Actions et autres titres à revenu variable et participations

E.1. Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend (en milliers d'euros) :

	Opérations de capital- risque	Actions BERD	Actions acquises pour garantir le recouvrement de prêts et avances	Total
<i>Coût</i>				
Au 1 ^{er} janvier 2005	1 086 452	149 063	41 524	1 277 039
Acquisitions nettes	132 421	8 437	0	140 858
Ajustements de change	0	0	1 270	1 270
Au 31 décembre 2005	1 218 873	157 500	42 794	1 419 167
<i>Ajustements de valeur</i>				
Au 1 ^{er} janvier 2005	- 310 363	0	-27 305	- 337 668
Acquisitions nettes	- 22 818	0	0	- 22 818
Au 31 décembre 2005	- 333 181	0	- 27 305	- 360 486
<i>Valeur comptable nette</i>				
Au 31 décembre 2005	885 692	157 500⁽¹⁾	15 489⁽²⁾	1 058 681
Au 31 décembre 2004	776 089	149 063	14 219	939 371

(1) Ce montant de 157 500 000 EUR (2004 : 149 062 500 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2005 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD. La Banque détient 3,03 % du capital souscrit. Si ces titres avaient été comptabilisés sur la base de la méthode de la mise en équivalence, l'impact n'aurait été significatif ni sur le résultat ni sur les capitaux propres de la Banque.

en millions d'euros	% du capital détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Bilan
BERD (31.12.2004)	3,03	6 982,7	297,7	22 364,1
BERD (31.12.2003)	3,03	6 186,3	378,2	22 045,3

(2) Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par la Banque au 31.12.2005 est de 58 971 193, ce qui correspond à 15 489 296 EUR.

E.2. Participations

Le poste «Participations» (montant de 280 157 217 EUR, contre 262 832 217 EUR pour 2004) représente le capital libéré par la Banque au titre de sa souscription de 1 238 000 000 EUR au capital du Fonds européen d'investissement, lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 61,90% (59,15% en 2004) du capital souscrit du FEI.

En 2005, la Banque a acquis au total 55 actions du FEI. Le Comité de direction a approuvé ces acquisitions compte tenu du fait que le prix de vente était calqué sur le prix payé par la BEI pour des actions du FEI au moment de la réforme de ce dernier et sur le prix d'exercice unitaire de 315 000 EUR correspondant à l'option de vente alors en vigueur.

Suite au renouvellement de l'engagement de rachat concernant les 762 actions restantes du FEI, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions à un prix unitaire qui correspondra à la quotité de capital appelé du FEI représentée par chaque action, augmenté de la prime d'émission d'actions, des réserves statutaires, des plus-values latentes reconnues sur opérations de capital-risque, du report à nouveau et du résultat de l'exercice. Compte tenu du fait que le dividende de l'exercice restera dû aux autres actionnaires, le montant du dividende qu'il sera décidé de distribuer sera déduit du prix obtenu comme indiqué ci-avant.

La valeur nominale de l'option de vente émise en faveur des actionnaires minoritaires du FEI, reconnue hors bilan pour 223 490 000 EUR, est calculée sur la base des comptes statutaires 2004 audités du FEI.

Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2005	10 085	163 208	349	39 328	212 970	10 017
Acquisitions	0	43 933	0	11 162	55 095	3 135
Cessions	0	0	0	- 6 804	- 6 804	- 1 997
Au 31 décembre 2005	10 085	207 141	349	43 686	261 261	11 155
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2005	0	- 66 219	- 266	- 13 663	- 80 148	- 3 448
Amortissements	0	- 4 734	- 14	- 8 794	- 13 542	- 3 558
Cessions	0	0	0	6 804	6 804	1 997
Au 31 décembre 2005	0	- 70 953	- 280	- 15 653	- 86 886	- 5 009
<i>Valeur comptable nette</i>						
Au 31 décembre 2005	10 085	136 188	69	28 033	174 375	6 146
Au 31 décembre 2004	10 085	96 989	83	25 665	132 822	6 569

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le poste «Immeubles Luxembourg» comprend des coûts (65 134 000 EUR, contre 21 201 000 EUR en 2004) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

Note G – Bonifications d'intérêt reçues d'avance

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 3. *Autres éléments du passif - a) bonifications d'intérêt reçues d'avance*, comprenant :

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens ;
- les bonifications d'intérêt afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres de la BEI à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen

conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992 ;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêt pour les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

Note H – Débiteurs divers et créditeurs divers (en milliers d'euros)

DÉBITEURS DIVERS	31.12.2005	31.12.2004
– Prêts immobiliers et avances accordés au personnel	31 533	47 640
– Échéances à recevoir sur prêts	76 182	22 502
– Échéance finale à recevoir sur contrats d'échange	325 051	238 344
– Divers	80 172	107 667
	512 938	416 153
CRÉDITEURS DIVERS		
– Comptes de la Communauté européenne		
• pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	589 147	323 544
• comptes de dépôts	514 019	532 721
– Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	184 176	169 477
– Régime d'assurance-maladie (Note L)	67 671	60 829
– Divers	88 268	62 697
	1 443 281	1 149 268

Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
À l'actif :		
Intérêts et commissions à recevoir	2 076 357	1 938 273
Charges sur emprunts à répartir	354 413	517 090
Commission à recevoir de la Facilité d'investissement	32 455	0
Divers	2 436	2 461
	2 465 661	2 457 824
Au passif :		
Intérêts et commissions à payer	3 088 445	2 787 738
Produits sur prêts à répartir	332 074	364 981
Produits d'emprunts à répartir	892 569	964 035
Initiative PPTE	55 145	55 145
Frais de personnel à régler	4 443	4 144
Charges pour mobilité externe	654	1 826
Divers	27 455	26 856
	4 400 785	4 204 725

Note J – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis (en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
Emprunts à court terme	382 900	377 480
Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	10 125	10 125
	393 025	387 605

Note K – Dettes représentées par un titre au 31 décembre (en milliers d'euros)

Payables en	Emprunts					Échanges de monnaies				Montant net	
	Encours au 31.12.2004	Taux moyen	Encours au 31.12.2005	Taux moyen	Échéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)				Encours au 31.12.2004	Encours au 31.12.2005
						31.12.2004	Taux moyen	31.12.2005	Taux moyen		
EUR	92 999 717	4,36	97 603 483	4,30	2006/2045	33 909 793 +	2,31	38 997 550 +	2,51	126 909 510	136 601 033
GBP	49 929 812	5,65	58 797 480	5,40	2006/2054	8 943 846 -	4,55	16 770 035 -	5,25	40 985 966	42 027 445
DKK	107 544	6,00	53 616	5,00	2010/2010	257 221 +	1,94	510 722 +	2,16	364 765	564 338
SEK	816 465	4,25	954 892	4,34	2007/2025	1 035 759 +	1,97	809 960 +	1,67	1 852 224	1 764 852
USD	51 991 353	3,93	67 957 589	4,03	2006/2045	10 700 087 -	2,23	10 975 898 -	4,19	41 291 266	56 981 691
CHF	2 527 059	3,52	2 958 009	3,35	2006/2020	209 208 +	0,00	368 555 -	0,00	2 736 267	2 589 454
JPY	5 850 827	3,85	7 082 923	1,87	2006/2036	1 815 968 -	-0,16	1 856 928 -	0,17	4 034 859	5 225 995
NOK	546 349	6,14	425 798	6,03	2006/2025	392 438 -	1,78	226 675 -	2,41	153 911	199 123
CAD	426 413	6,69	400 729	6,20	2006/2045	365 497 -	0,00	69 289 -	0,00	60 916	331 440
AUD	3 095 825	5,14	2 365 138	5,29	2006/2013	3 095 825 -	0,00	2 325 719 -	0,00	0	39 419
CZK	1 204 390	4,86	1 232 383	4,73	2007/2028	530 000 +	2,35	1 177 699 +	2,01	1 734 390	2 410 082
HKD	683 790	5,75	714 961	5,57	2006/2019	683 790 -	0,00	714 961 -	0,00	0	0
NZD	382 598	6,06	1 576 144	6,22	2006/2014	382 598 -	0,00	1 576 144 -	0,00	0	0
ZAR	1 281 999	9,94	1 501 592	9,36	2006/2018	845 129 -	9,74	846 867 -	9,53	436 870	654 725
HUF	1 300 972	7,78	1 265 472	7,59	2006/2015	1 046 975 -	9,29	966 721 -	6,09	253 997	298 751
PLN	602 054	6,56	621 526	6,43	2006/2017	202 239 -	6,39	116 726 +	4,40	399 815	738 252
MXN	0	0	190 973	9,25	2006/2015	0 +	0,00	190 973 -	0,00	0	0
TWD	885 409	3,50	693 026	2,25	2006/2013	885 409 -	0,00	693 026 -	0,00	0	0
TRY	0	0	1 449 861	12,70	2006/2015	0 +	0,00	1 449 861 -	0,00	0	0
ISK	0	0	241 384	7,17	2007/2008	0 +	0,00	241 384 -	0,00	0	0
BGN	51 127	4,88	51 117	4,88	2009/2009	51 127 -	0,00	51 117 -	0,00	0	0
MTL	23 026	3,80	23 294	3,80	2009/2009	23 026 -	0,00	23 294 -	0,00	0	0
SIT	16 683	4,75	16 701	4,75	2014/2014	16 683 -	0,00	16 701 -	0,00	0	0
SKK	101 718	5,00	105 138	4,90	2023/2028	86 153 +	8,29	124 076 +	8,29	187 871	229 214
Total	214 825 130		248 283 229			6 577 497 +		2 372 585 +			

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique: 450 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échange.

Note L – Provisions pour risques et charges - fonds de pension du personnel et régime d'assurance-maladie (en milliers d'euros)

L'obligation au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie (prestations définies) a été évaluée au 30 septembre 2005 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2005 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année 2005 effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2005 et des hypothèses suivantes (pour les régimes de retraite et d'assurance-maladie du personnel):

- un taux d'actualisation de 4,31% pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises au titre des régimes de pension et d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 15,4 ans;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 3,5%;
- une probabilité de démission de 3% jusqu'à l'âge de 55 ans;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5% par an;
- une rémunération des réserves à un taux supérieur de 1,5% au taux d'actualisation;
- l'utilisation des tables actuarielles LPP 2000;
- un taux d'inflation des frais médicaux de 3,5% par an.

Les provisions pour risques et charges au titre de ces régimes ont été ajustées en fonction de l'évaluation actuarielle, comme indiqué dans les tableaux ci-après. Ces ajustements ont été comptabilisés en 2005 et figurent au poste «frais de personnel» du compte de profits et pertes.

La provision pour fonds de pension du personnel a évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2005	31.12.2004
Régime de pension du personnel :		
Provision à l'ouverture de l'exercice	647 724	560 499
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 25 791	- 23 162
Provision pour déficit actuariel*	53 612	37 845
Contribution concernant des mesures à caractère social	11 300	3 700
Contributions et intérêts pour l'exercice	77 783	68 842
Sous-total	764 628	647 724
Régime de pension du Comité de direction	28 478	35 733
Provision au 31 décembre	793 106	683 457

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance

(régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Celle-ci est comprise dans la rubrique « Crédeurs divers » (Note H) pour un montant de 184 millions d'EUR (2004: 169 millions d'EUR).

La provision correspondant au régime d'assurance-maladie a évolué comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2005	31.12.2004
Provision à l'ouverture de l'exercice	60 829	25 024
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 6 887	- 5 113
Provision pour déficit actuariel*	1 337	30 626
Contributions et intérêts pour l'exercice	12 392	10 292
Provision au 31 décembre	67 671	60 829

* Les montants de 53 612 000 EUR (provision pour déficit actuariel au titre du fonds de pension) et 1 337 000 EUR (provision pour déficit actuariel au titre du régime d'assurance-maladie), ainsi que la reprise sur provisions de 14 429 000 EUR au titre du régime de pension du Comité de direction, figurent au poste 8 (frais de personnel) du compte de profits et pertes.

Note M – Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante :	31.12.2005	31.12.2004
Fonds à l'ouverture de l'exercice	915 000	1 050 000
Mouvement pour l'exercice	60 000	- 135 000
Fonds à la clôture de l'exercice	975 000	915 000

Note N – Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

(poste 1 du compte de profits et pertes)	31.12.2005	31.12.2004
Allemagne	1 700 037	1 406 159
France	1 105 099	1 017 467
Espagne.....	1 074 982	935 441
Royaume-Uni	1 046 542	1 060 356
Italie	916 899	886 485
Portugal	589 135	531 281
Grèce	487 562	469 867
Autriche	164 940	128 000
Danemark.....	153 270	152 637
Finlande.....	148 818	134 036
Pologne.....	143 044	113 510
Belgique	137 666	136 666
Pays-Bas	128 037	109 089
République tchèque.....	117 627	98 743
Suède.....	108 983	106 667
Irlande	100 789	83 066
Hongrie	73 339	70 279
Slovaquie	40 898	40 552
Slovénie.....	38 336	34 430
Luxembourg	24 732	24 475
Chypre	20 969	17 009
Lituanie	8 150	8 619
Lettonie.....	7 126	4 781
Estonie.....	5 078	4 527
Malte	366	525
	8 342 424	7 574 667
À l'extérieur de l'Union européenne	719 131	641 546
	9 061 555	8 216 213
Résultats non ventilés ⁽¹⁾	1 234 425	975 538
	10 295 980	9 191 751

(1) Résultats non ventilés :

Produits du portefeuille de titres d'investissement	176 264	170 045
Produits des titres à court terme	255 740	184 330
Produits du marché monétaire	795 372	615 643
Commissions Garanties FEI (*) (contre-garantie par la BEI)	7 049	5 520
	1 234 425	975 538

(*) montant net de l'amortissement annuel

Note O – Ventilation par marché géographique des revenus de commissions (en milliers d'euros)

(poste 4 du compte de profits et pertes)	31.12.2005	31.12.2004
Irlande	0	16
	0	16
Facilité d'investissement (Cotonou)	32 455	18 000
Autres institutions communautaires	16 612	17 851
	49 067	35 867

Note P – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

(poste 8 du compte de profits et pertes)	31.12.2005	31.12.2004
Traitements et émoluments ^(*)	138 360	131 412
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social ^(**)	115 298	64 507
Frais de personnel	253 658	195 919
Autres charges administratives générales	64 064	68 485
	317 722	264 404

L'effectif de la Banque au 31 décembre 2005 était de 1 324 employés (1 251 au 31 décembre 2004).

(*) dont 2 634 000 EUR au 31 décembre 2005 et 2 557 000 EUR au 31 décembre 2004 pour les membres du Comité de direction.

(**) dont une provision de 40 520 000 EUR pour couvrir les écarts actuariels au titre des prestations postérieures à l'emploi et du régime d'assurance-maladie. En 2004, ces provisions (68 471 000 EUR) avaient été comptabilisées en tant que charges exceptionnelles.

Note Q – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

Note R – Valeur actuelle estimée des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de monnaies) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
Prêts	245 932	250 767		
Portefeuille d'investissement	2 515	2 692		
Disponibilités	25 696	25 698		
Emprunts après échanges			242 679	246 619
Total 2005	274 143	279 157	242 679	246 619

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
Prêts	222 660	229 168		
Portefeuille d'investissement	2 513	2 672		
Disponibilités	20 145	20 148		
Emprunts après échanges			216 151	220 912
Total 2004	245 318	251 988	216 151	220 912

La valeur actuelle des instruments financiers constituant l'actif et le passif est calculée selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments et de la courbe des ressources collectées de la Banque. Cette courbe reflète le coût du financement de la Banque en fin d'exercice.

Note S – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels la Banque est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Ces risques sont les suivants :

- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque de liquidité
- risque de change.

S.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement ou les portefeuilles opérationnels, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note T).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction « Gestion des risques » indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.

S.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2005 s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

À l'intérieur de l'Union européenne

Emprunteurs \ Garants ⁽¹⁾	États membres	Institutions publiques	Banques « zone A »	Entreprises	Total 2005	Total 2004
États membres	21 342	0	0	0	21 342	20 835
Institutions publiques	19 588	30 058	1 804	1 037	52 487	49 569
Banques « zone A »	12 232	44 544	39 781	17 458	114 015	103 536
Entreprises	14 020	3 752	26 482	34 531	78 785	66 594
Total 2005 ⁽¹⁾	67 182	78 354	68 067	53 026	266 629	
Total 2004 ⁽¹⁾	87 013	46 219	62 165	45 137		240 534

(1) Ce montant inclut les prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise – soit au total 49 424 millions d'EUR au 31 décembre 2005 (58 305 millions d'EUR pour 2004) – compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par :	31.12.2005	31.12.2004
États membres	1 497	1 420
Budget communautaire	25 239 ^(*)	23 304 ^(*)
Mécanismes	835	575
Total	27 571 ^(**)	25 299 ^(**)

(*) dont 2 862 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 484 millions d'EUR pour l'année 2004).

(**) dont 3 064 millions d'EUR au titre de prêts dans les dix nouveaux États membres qui restent couverts par des mandats CE (3 599 millions d'EUR pour l'année 2004).

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen – « les mécanismes ») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie

souveraine, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 4 242 millions d'EUR de prêts avec partage des risques.

Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes (835 millions d'EUR) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

Accord financier	Encours		Accord financier	Encours	
	31.12.2005	31.12.2004		31.12.2005	31.12.2004
Garantie globale des États membres à 75 %			Garantie du budget communautaire à 70%		
- Ensemble des pays ACP/PTOM - Lomé - Convention 3	31	48	- Afrique du Sud - 375 Mio - Décision 29.01.97	239	239
- Ensemble des pays ACP/PTOM - Lomé - Convention 4	390	433	- ALA II - 900 Mio	428	480
- Ensemble des pays ACP/PTOM - Lomé - Convention 4 - Protocole 2	856	871	- ALA intérimaire (Gar. partage des risques) - 122 Mio	52	57
Total Garantie globale des États membres à 75 %	1 277	1 352	- Bosnie-et-Herzégovine - 100 Mio - 1999-2001	99	99
Garantie des États membres à 75%			- Euromed (BEI) - 2310 Mio - Décision 29.01.97	1 355	1 628
- Accord de partenariat de Cotonou	220	68	- ARYM - 150 Mio - 1998-2000	139	143
Total Garantie des États membres à 75%	220	68	- PECO - 3 520 Mio - Décision 29.01.97	2 276	2 512
Total Garantie des États membres	1 497	1 420	Total Garantie du budget communautaire à 70%	4 588	5 158
Garantie du budget communautaire à 100%			Garantie du budget communautaire à 65%		
- Afrique du Sud - 300 Mio - Décision CG 19.06.95	130	130	- Afrique du Sud - 825 Mio - 7/2000-7/2007	742	580
- ALA I - 750 Mio	244	253	- ALA III - 2 480 Mio - 2/2000-7/2007	1 374	1 172
- ALA intérimaire (Gar. 100%) - 153 Mio	65	66	- Euromed II - 6 425 Mio - 2/2000-7/2007	6 019	6 306
- PECO - 1 Mrd - Décision CG 29.11.89	226	265	- Pays voisins du Sud-Est - 9 185 Mio - 2/2000-7/2007 (*)	7 477	4 203
- PECO - 3 Mrd - Décision CG 02.05.94	1 092	1 298	- Turquie Action spéciale - 450 Mio - 2001-2006	424	437
- PECO - 700 Mio - Décision CG 18.04.91	71	117	- Turquie TERRA - 600 Mio - 11/1999-11/2002	596	600
- Russie - 100 Mio - 2/2002-2/2004	85	25	Total Garantie du budget communautaire à 65%	16 632	13 298
Total Garantie du budget communautaire à 100%	1 913	2 154	Total Garantie du budget communautaire	25 239	23 304
Garantie du budget communautaire à 75%			Mécanismes		
- Protocoles méditerranéens	1 906	2 460	- Mécanisme préadhésion II - 2000/2006	835	575
- Yougoslavie - Art. 18 (1984)	4	5	Total Mécanismes	835	575
- Yougoslavie - Protocole 1	7	8	TOTAL	27 571	25 299
- Yougoslavie - Protocole 2	98	120			
- Slovénie - Protocole 1	91	101			
Total Garantie du budget communautaire à 75%	2 106	2 694			

(*) L'accord PECO - 9 280 Mio - 2/2000-7/2007 a changé de dénomination : à compter du 25 janvier 2005, cet accord s'intitule « Pays voisins du Sud-Est - 9 185 Mio - 2/2000-7/2007 ».

Sûretés réelles relatives aux prêts (millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 9 335 millions d'EUR, et se répartit comme suit :

Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) (1)									
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supra-nationale	Obligations			Titres adossés à des actifs	Participations et fonds	Liquidités	Total 2005
			« Agence »	Obligations foncières (Pfand-briefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises				
Aaa	1 136	229	91	119	310	2 397	0	0	4 282
Aa1 to Aa3	2 245	0	666	14	117	0	0	0	3 042
A1	96	0	0	0	8	0	0	0	104
Below A1	1 162	0	0	0	0	0	0	0	1 162
Non-Rated	155	0	0	0	276	0	141	172	744
Total 2005	4 794	229	757	133	711	2 397	141	172	9 334

Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) (1)									
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supra-nationale	Obligations			Titres adossés à des actifs	Participations et fonds	Liquidités	Total 2004
			« Agence »	Obligations foncières (Pfand-briefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises				
Aaa	1 395	181	88	116	41	2 069	0	0	3 890
Aa1 to Aa3	2 136	0	495	13	76	0	3	0	2 723
A1	236	0	0	0	0	0	5	0	241
Below A1	959	0	0	0	0	0	11	0	970
Non-Rated	0	0	0	0	230	0	200	160	590
Total 2004	4 726	181	583	129	347	2 069	219	160	8 414

(1) Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

La répartition des prêts en cours décaissés, y compris les prêts titrisés, (en millions d'EUR) au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous :

Secteur :	Échéance			Total 2005	Total 2004
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Énergie	2 659	9 597	12 727	24 983	23 952
Transports	2 861	15 630	57 402	75 893	68 502
Télécommunications	743	5 503	1 468	7 714	7 050
Eau, assainissement	1 011	4 705	8 675	14 391	14 142
Infrastructures diverses	1 822	3 274	10 292	15 388	13 321
Agriculture, sylviculture, pêche	84	114	97	295	296
Industrie	1 840	8 829	4 593	15 262	14 561
Services	927	1 760	5 113	7 800	4 437
Prêts globaux	5 063	27 393	39 652	72 108	66 928
Éducation, santé	270	1 698	10 130	12 098	9 706
TOTAL 2005	17 280	78 503	150 149	245 932	
TOTAL 2004	15 135	71 311	136 449		222 895

S.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction « Gestion des risques »).

Le tableau ci-contre présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre) :

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2005	2004	2005	2004
Note à long terme :				
Aaa	57	59	5	13
de Aa1 à Aa3	33	30	51	54
A1	2	3	16	10
Inférieure à A1	5	5	20	14
Note à court terme :				
A-1+P-1	3	3	8	9
Total	100	100	100	100

Dans le cadre de ses activités de gestion de trésorerie, la Banque détient des obligations à capital garanti, dont les coupons intègrent des options sur la performance d'une sélection de fonds de fonds spéculatifs. Au 31 décembre 2005, ces obligations se montaient à un total nominal de 150 millions d'EUR et faisaient partie du portefeuille de titres.

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie (millions d'euros)

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension (« reverse repos ») tripartites, à hauteur de 10 800 millions d'EUR. Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2005, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 11 610 millions d'EUR, répartie comme suit :

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Titres adossés à des actifs	Total 2005
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises			
Aaa	729	780	324	150	2 021	2 083	6 087	
de Aa1 à Aa3	927	0	520	22	2 246	46	3 761	
A1	288	0	1	0	760	4	1 053	
Inférieure à A1	603	0	0	0	104	2	709	
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0	
Total 2005	2 547	780	845	172	5 131	2 135	11 610	

Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Titres adossés à des actifs	Total 2004
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfandbriefe, Cédulas)	Obligations de banques et d'entreprises			
Aaa	1 218	1 368	252	7	533	188	3 566	
de Aa1 à Aa3	1 971	0	205	6	754	3	2 939	
A1	19	0	0	0	134	0	153	
Inférieure à A1	391	0	0	0	479	0	870	
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0	
Total 2004	3 599	1 368	457	13	1 900	191	7 528	

S.1.3. Prêts de titres

La valeur de marché des obligations prêtées dans le cadre des activités de prêt de titres se monte à 851 millions d'EUR au 31 décembre 2005 (484 millions d'EUR pour 2004). Ces transactions sont régies par un accord signé avec Northern Trust Global Investment, et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2005, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 861 millions d'EUR (539 millions d'EUR pour 2004), répartie comme suit :

Sûretés sur prêt de titres (en millions d'euros)								
Au 31.12.2005							Dépôts à terme	Total 2005
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Certificats de dépôt			
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfand-briefe, Cédulas)				
Aaa	518	0	0	0	0	0	0	518
de Aa1 à Aa3	0	0	0	0	65	254	319	
A1	0	0	0	0	24	0	24	
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	0	
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0	
Total 2005	518	0	0	0	89	254	861	

Sûretés sur prêt de titres (en millions d'euros)								
Au 31.12.2004							Dépôts à terme	Total 2004
Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Certificats de dépôt			
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfand-briefe, Cédulas)				
Aaa	223	0	0	0	0	0	223	
de Aa1 à Aa3	201	0	0	0	6	99	306	
A1	0	0	0	0	10	0	10	
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	0	
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	0	
Total 2004	424	0	0	0	16	99	539	

S.2. Risque de taux d'intérêt

La Banque a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. À cet effet, elle a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège la Banque contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par une diminution de 238 000 EUR de la valeur actualisée nette des fonds propres de la Banque.

Le tableau ci-après illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt :

Intervalle de réindexation (en millions d'euros)

Au 31.12.2005	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2005
Actif						
Prêts	155 467	3 709	6 138	35 651	44 967	245 932
Trésorerie nette	25 865	- 586	179	1 619	1 134	28 211
	181 332	3 123	6 317	37 270	46 101	274 143
Passif						
Emprunts et échanges	177 675	3 610	4 858	27 215	29 321	242 679
Risque de taux d'intérêt	3 657	- 487	1 459	10 055	16 780	

Au 31.12.2004	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 31.12.2004
Actif						
Prêts	136 596	2 922	4 105	37 071	41 966	222 660
Trésorerie nette	19 772	66	184	1 491	1 145	22 658
	156 368	2 988	4 289	38 562	43 111	245 318
Passif						
Emprunts et échanges	152 457	5 715	1 553	28 857	27 569	216 151
Risque de taux d'intérêt	3 911	- 2 727	2 736	9 705	15 542	

5.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie « Échéance non définie ».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

Échéance (au 31.12.2005)	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2005
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	13	0	0	0	0	13
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	156	259	1 172	1 040	0	2 627
Autres prêts et avances:						
• Comptes courants	261	0	0	0	0	261
• Divers	23 412	28	0	0	0	23 440
	<u>23 673</u>	<u>28</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	23 701
Prêts:						
• Établissements de crédit	1 712	6 013	38 683	66 692	0	113 100
• Clientèle	1 426	8 126	39 170	82 053	0	130 775
	<u>3 138</u>	<u>14 139</u>	<u>77 853</u>	<u>148 745</u>	<u>0</u>	243 875
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 679	1 661	2 721	1 449	0	12 510
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	6 305	6 305
Total de l'actif	33 659	16 087	81 746	151 234	6 305	289 031
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	383	4	6	0	0	393
Dettes représentées par des titres	14 537	32 327	109 361	92 058	0	248 283
Ajustement contrats d'échange de monnaies	369	874	889	241	0	2 373
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	31 086	31 086
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 896	6 896
Total du passif	15 289	33 205	110 256	92 299	37 982	289 031

Échéance (au 31.12.2004)	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	Total 2004
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	31	0	0	0	0	31
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	110	208	1 254	1 070	0	2 642
Autres prêts et avances:						
• Comptes courants	163	0	0	0	0	163
• Divers	17 880	28	0	0	0	17 908
	<u>18 043</u>	<u>28</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	18 071
Prêts:						
• Établissements de crédit	2 316	5 192	33 975	61 203	0	102 686
• Clientèle	1 554	6 072	37 335	74 092	0	119 053
	<u>3 870</u>	<u>11 264</u>	<u>71 310</u>	<u>135 295</u>	<u>0</u>	221 739
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 661	962	1 298	1 047	0	8 968
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	6 321	6 321
Total de l'actif	27 715	12 462	73 862	137 412	6 321	257 772
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	378	4	6	0	0	388
Dettes représentées par des titres	12 340	20 226	111 181	71 078	0	214 825
Ajustement contrats d'échange de monnaies	1 129	1 299	4 434	- 285	0	6 577
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	29 638	29 638
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 344	6 344
Total du passif	13 847	21 529	115 621	70 793	35 982	257 772

Par ailleurs, un « portefeuille d'investissement » (Note B) a été créé pour assurer la solvabilité de la Banque et faire face à des besoins de liquidités imprévus. Ce portefeuille est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement anticipé accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements pourraient donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2006-2008 se monterait à 16,6 milliards d'EUR.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2005)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2005
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	12	0	0	12	13
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 627	0	0	0	0	2 627
Autres prêts et avances :						
• Comptes courants	225	2	15	19	36	261
• Divers	5 817	1 414	11 118	5 091	17 623	23 440
	6 042	1 416	11 133	5 110	17 659	23 701
Prêts :						
• Établissements de crédit	58 489	21 686	31 121	1 804	54 611	113 100
• Clientèle	94 228	15 901	13 465	7 181	36 547	130 775
	152 717	37 587	44 586	8 985	91 158	243 875
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 178	3 089	1 203	1 040	5 332	12 510
Autres éléments de l'actif	4 979	717	464	145	1 326	6 305
Total de l'actif	173 544	42 821	57 386	15 280	115 487	289 031
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	393	0	0	0	0	393
Dettes représentées par des titres :						
• Bons et obligations en circulation	97 299	58 210	67 958	23 678	149 846	247 145
• Divers	305	587	0	246	833	1 138
	97 604	58 797	67 958	23 924	150 679	248 283
Ajustement contrats d'échange de monnaies	38 998	- 16 770	- 10 976	- 8 879	- 36 625	2 373
Capital, réserves et résultat	31 086	0	0	0	0	31 086
Autres éléments du passif	5 473	795	398	230	1 423	6 896
Total du passif	173 554	42 822	57 380	15 275	115 477	289 031
Position nette au 31.12.2005	- 10	- 1	6	5		

5.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Monnaie (au 31.12.2004)	Euro	Livre Sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2004
Actif						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	30	0	0	30	31
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 642	0	0	0	0	2 642
Autres prêts et avances :						
• Comptes courants	115	3	19	26	48	163
• Divers	6 980	1 681	6 287	2 960	10 928	17 908
	7 095	1 684	6 306	2 986	10 976	18 071
Prêts :						
• Établissements de crédit	57 393	21 425	22 098	1 770	45 293	102 686
• Clientèle	85 066	16 253	11 086	6 648	33 987	119 053
	142 459	37 678	33 184	8 418	79 280	221 739
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 676	1 600	1 801	891	4 292	8 968
Autres éléments de l'actif	5 020	684	489	128	1 301	6 321
Total de l'actif	161 893	41 676	41 780	12 423	95 879	257 772
Passif						
Dettes envers des établissements de crédit	388	0	0	0	0	388
Dettes représentées par des titres :						
• Bons et obligations en circulation	92 695	49 359	51 991	19 588	120 938	213 633
• Divers	305	571	0	316	887	1 192
	93 000	49 930	51 991	19 904	121 825	214 825
Ajustement contrats d'échange de monnaies	33 910	- 8 945	- 10 700	- 7 688	- 27 333	6 577
Capital, réserves et résultat	29 638	0	0	0	0	29 638
Autres éléments du passif	4 967	691	482	204	1 377	6 344
Total du passif	161 903	41 676	41 773	12 420	95 869	257 772
Position nette au 31.12.2004	- 10	0	7	3		

Note T – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

T.1. Dans le cadre de la collecte de fonds et des activités de couverture

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés. Elle a également recours aux contrats d'échange à long terme pour couvrir certaines opérations de trésorerie et aux fins de la GAP.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants :

- contrats d'échange de monnaies
- contrats d'échange de taux d'intérêt
- opérations d'échange d'actifs.

T.1.1. Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

T.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

T.1.3. Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations (au sein du portefeuille B1) qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. La Banque peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés :

Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel :

Toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les « Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme » et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les « Annexes de remise en garantie », qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties :

La note minimale de départ est fixée à A1, mais certaines contreparties notées A2/A3 peuvent aussi être admises exceptionnellement, si la totalité de l'encours à leur égard est entièrement couvert par des

sûretés réelles. La Banque a le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

• **Limites:**

Des limites ont été fixées pour:

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée;
- les engagements non garantis sur une contrepartie;
- la concentration: limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

• **Suivi:**

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

• **Constitution de sûretés:**

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la consti-

tution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré;

- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du «risque courant» recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou «juste valeur» positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI I).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme – voir Note T.2 ci-après) et de taux, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de monnaies au 31.12.2005 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2005
Montant notionnel	13 951	24 858	8 144	9 443	56 396
Valeur nette actualisée	-1 135	-429	168	66	- 1 330
Risque de crédit (pondéré BRI I)	81	416	166	251	914

Échanges de monnaies au 31.12.2004 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2004
Montant notionnel	9 302	22 419	2 622	6 137	40 480
Valeur nette actualisée	- 1 825	- 3 968	- 134	- 125	- 6 052
Risque de crédit (pondéré BRI I)	40	249	50	148	487

Échanges de taux au 31.12.2005 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2005
Montant notionnel	26 921	91 742	49 637	51 549	219 849
Valeur nette actualisée	412	943	473	3 271	5 099
Risque de crédit (pondéré BRI I)	105	470	479	1 360	2 414

Échanges de taux au 31.12.2004 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2004
Montant notionnel	17 289	86 748	42 789	41 011	187 837
Valeur nette actualisée	52	1 926	692	2 206	4 876
Risque de crédit (pondéré BRI I)	71	949	472	898	2 390

L'encours au titre des contrats à terme normalisés d'une durée inférieure à un an représentait au 31.12.2005 un montant notionnel de 429 millions d'EUR, pour une juste valeur de 1,00 million d'EUR.

L'encours au titre des contrats de garantie de taux d'intérêt d'une durée inférieure à un an représentait au 31.12.2005 un montant notionnel de 839 millions d'EUR, pour une juste valeur de 0,05 million d'EUR.

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds au moindre coût sur les marchés financiers, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font intégralement l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'options intégrées aux emprunts:

	Options intégrées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Nombre de transactions	439	384	7	10	211	109
Montant notionnel (en millions d'euros)	21 442	16 641	450	699	14 554	8 504
Valeur nette actualisée (en millions d'euros)	-153	- 123	25	- 64	450	340

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants

futurs. Lorsque les informations en provenance du marché ne sont pas directement accessibles, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Sur l'ensemble du portefeuille d'opérations structurées avec options intégrées, 263 contrats d'échange, d'un

montant notionnel de 4 276 millions d'EUR, sont des «*power reverse dual currency*», dont la juste valeur est de -335 millions d'EUR. Ces transactions dépendent fortement du taux de change dollar/yen. Une appréciation de 5% du dollar par rapport au yen impliquerait une juste valeur de -349 millions d'EUR, soit une diminution de 14 millions d'EUR, et une probabilité accrue d'exercice anticipé de

l'option. Le reste des transactions se compose de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des volatilités de taux d'intérêt.

D'une manière générale, le risque de crédit sur ces options est limité, parce qu'il existe une garantie sous forme de sûreté faisant l'objet d'un suivi régulier.

Sûretés (en millions d'euros)

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 4 818 millions d'EUR et se décomposent comme suit :

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations					Liquidités	Total 2005
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfandbriefe)			
Aaa	2 491	21	381	19	0		2 912
de Aa1 à Aa3	1 108	0	0	0	0		1 108
A1	412	0	0	0	0		412
Inférieure à A1	0	0	0	0	0		0
Pas de notation	0	0	0	0	386		386
Total 2005	4 011	21	381	19	386		4 818

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations					Liquidités	Total 2004
	État	Entité supranationale	« Agence »	Obligations foncières (Pfandbriefe)			
Aaa	1 902	20	397	66	0		2 385
de Aa1 à Aa3	1 337	0	0	0	0		1 337
A1	49	0	0	0	0		49
Inférieure à A1	0	0	0	0	0		0
Pas de notation	0	0	0	0	371		371
Total 2004	3 288	20	397	66	371		4 142

Tableau des risques en fonction de la notation: la majeure partie des nouvelles transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve de conditions exceptionnelles en matière de surcouverture, des contreparties notées A2 ou A3 sont également acceptées. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI2 sur échanges	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	4,6%	6,3%	80	139	425	615
de Aa1 à Aa3	61,7%	59,3%	792	190	3 591	2 159
A1	28,6%	27,7%	64	3	3 562	1 638
de A2 à A3	5,0%	6,5%	4	1	694	806
Pas de notation	0,1%	0,2%	8	1	17	241
Total	100,0%	100%	948	334	8 289	5 459

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que la Banque pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette de l'opération d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure de l'opération d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle); il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante de l'opération d'échange.

T.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

La Banque passe également des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 7 512 millions d'EUR au 31 décembre 2005 contre 4 590 millions d'EUR au 31 décembre 2004.

De plus, la Banque a recours à des contrats à long terme normalisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt à moyen terme (2 ans) de ses portefeuilles obligataires de trésorerie. Le montant notionnel de ces contrats à long terme s'élevait à 429 millions d'EUR au 31 décembre 2005 (2004: néant).

Note U – Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (en milliers d'euros)

U.1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004
Allemagne	821	44 332 324	561 499	43 770 825	15,07%	14,85%
France	368	31 987 150	3 732 506	28 254 644	10,87%	10,79%
Italie	725	37 990 998	5 257 241	32 733 757	12,91%	13,40%
Royaume-Uni	230	25 757 691	6 217 943	19 539 748	8,76%	8,77%
Espagne.....	558	41 539 955	3 432 031	38 107 924	14,12%	13,82%
Belgique	71	4 420 578	1 161 500	3 259 078	1,50%	1,49%
Pays-Bas.....	53	3 816 313	1 030 005	2 786 308	1,30%	1,31%
Suède.....	101	4 318 355	1 064 781	3 253 574	1,47%	1,77%
Danemark.....	79	4 571 000	824 346	3 746 654	1,55%	1,86%
Autriche.....	174	5 643 848	0	5 643 848	1,92%	1,83%
Pologne.....	96	8 944 433	3 825 344	5 119 089	3,04%	2,80%
Finlande	92	5 179 980	738 398	4 441 582	1,76%	1,79%
Grèce	130	12 019 244	1 065 000	10 954 244	4,09%	4,46%
Portugal.....	235	17 207 789	1 841 630	15 366 159	5,85%	6,08%
République tchèque.....	68	5 793 211	1 580 172	4 213 039	1,97%	1,83%
Hongrie.....	65	4 366 842	1 849 175	2 517 667	1,48%	1,20%
Irlande	56	3 080 818	428 407	2 652 411	1,05%	1,02%
Slovaquie	34	1 333 880	405 338	928 542	0,45%	0,47%
Slovénie.....	32	1 511 134	430 987	1 080 147	0,51%	0,49%
Lituanie.....	16	188 041	32 408	155 633	0,06%	0,11%
Luxembourg	40	947 009	183 750	763 259	0,32%	0,26%
Chypre.....	25	1 219 560	525 000	694 560	0,41%	0,41%
Lettonie.....	21	516 845	255 205	261 640	0,18%	0,11%
Estonie.....	15	266 117	82 000	184 117	0,09%	0,10%
Malte	3	17 953	13 000	4 953	0,01%	0,00%
Prêts assimilés (*)	28	2 721 617	730 397	1 991 220	0,93%	0,82%
Total	4 136	269 692 685	37 268 063	232 424 622	91,67%	91,84%

(*) Les prêts accordés en vertu du deuxième alinéa de l'article 18 (1) des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

U.2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

U.2.1. Pays ACP et PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004
Maurice	13	152 645	102 590	50 055		
Namibie.....	10	118 896	5 000	113 896		
Mozambique.....	6	105 969	10 000	95 969		
Nigeria.....	3	96 441	90 909	5 532		
République dominicaine.....	6	92 385	80 000	12 385		
Kenya.....	8	80 470	3 084	77 386		
Régional – Afrique.....	3	78 492	21 704	56 788		
Jamaïque	9	63 300	0	63 300		
Barbade.....	4	54 698	1 500	53 198		
Régional – Afrique centrale	1	51 417	44 636	6 781		
Swaziland	3	50 855	36 000	14 855		
Lesotho	3	49 967	0	49 967		
Botswana	7	49 769	12 500	37 269		
Ensemble des pays ACP.....	3	48 107	0	48 107		
Régional – Caraïbes.....	2	47 688	40 000	7 688		
Ghana	4	41 836	0	41 836		
Sénégal	1	39 556	0	39 556		
Régional – Afrique de l'Ouest	2	39 293	20 000	19 293		
Mauritanie	3	35 191	0	35 191		
Zimbabwe	7	30 628	0	30 628		
Trinidad-et-Tobago	4	26 909	0	26 909		
Cameroun.....	1	21 001	0	21 001		
Cap-Vert	1	20 000	0	20 000		
Bahamas.....	2	18 318	0	18 318		
Saint-Vincent et Grenadines	3	10 758	4 897	5 861		
Sainte-Lucie.....	4	10 158	5 000	5 158		
Gabon	2	10 011	0	10 011		
Côte-d'Ivoire	3	9 073	0	9 073		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	7 983	0	7 983		
Îles Fidji	1	6 000	6 000	0		
Polynésie française	2	4 762	0	4 762		
Malawi	2	4 483	0	4 483		
Îles vierges britanniques.....	3	3 735	0	3 735		
Tchad	1	3 621	0	3 621		
Nouvelle Calédonie et dép.	2	2 091	0	2 091		
Guinée.....	1	1 965	0	1 965		
Grenade	1	1 895	0	1 895		
Régional PTOM.....	1	1 818	0	1 818		
Îles Caïman.....	1	1 510	0	1 510		
Îles Falkland (Malvinas)	2	1 257	0	1 257		
Belize	1	1 118	0	1 118		
Tonga.....	1	854	0	854		
Antilles néerlandaises	1	121	0	121		
Sous-total	141	1 497 044	483 820	1 013 224	0,51 %	0,54 %

U.2.2. Afrique du Sud

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004
Afrique du Sud	31	1 111 278	299 398	811 880		
Sous-total	31	1 111 278	299 398	811 880	0,38%	0,35%

U.2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004
Turquie	40	3 994 861	1 834 307	2 160 554		
Égypte	34	2 076 425	509 375	1 567 050		
Tunisie	52	1 955 097	1 005 095	950 002		
Maroc	43	1 773 723	717 500	1 056 223		
Algérie	21	956 133	407 000	549 133		
Serbie-et-Monténégro	30	913 125	573 937	339 188		
Syrie	9	892 424	707 434	184 990		
Croatie	17	717 365	469 018	248 347		
Liban	18	643 343	391 032	252 311		
Bosnie-et-Herzégovine	9	395 207	253 711	141 496		
Jordanie	23	394 939	72 654	322 285		
Albanie	9	203 331	136 278	67 053		
ARYM	7	163 364	45 000	118 364		
Gaza-Cisjordanie	7	87 945	45 000	42 945		
Israël	3	27 732	0	27 732		
Sous-total	322	15 195 014	7 167 341	8 027 673	5,16%	5,14%

U.2.4. Fédération de Russie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004
Fédération de Russie	3	84 992	66 222	18 770		
Sous-total	3	84 992	66 222	18 770	0,03%	0,01%

U.2.5. Pays adhérents

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004
Roumanie	50	3 654 326	2 005 363	1 648 963		
Bulgarie	24	800 521	470 782	329 739		
Sous-total	74	4 454 847	2 476 145	1 978 702	1,51%	1,36%

U.2.6. Pays d'Amérique latine et d'Asie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2005	% exercice 2004
Brésil	23	723 604	114 216	609 388		
Chine	3	99 734	6 720	93 014		
Philippines	6	182 368	55 443	126 925		
Argentine	7	170 796	0	170 796		
Indonésie	4	166 060	50 000	116 060		
Mexique	3	117 899	70 000	47 899		
Panama	3	97 131	0	97 131		
Régional – Amérique centrale	3	78 763	50 264	28 499		
Pakistan	3	77 889	18 528	59 361		
Viêt Nam	2	76 970	30 000	46 970		
Inde	2	70 571	50 000	20 571		
Régional – Pacte andin	2	62 340	40 000	22 340		
Pérou	2	53 447	0	53 447		
Thaïlande	1	44 301	0	44 301		
Sri-Lanka	1	41 889	0	41 889		
Laos	1	40 294	22 081	18 213		
Bangladesh	1	29 669	0	29 669		
Costa Rica	1	27 077	0	27 077		
Uruguay	1	3 720	0	3 720		
Sous-total	69	2 164 522	507 252	1 657 270	0,74%	0,76%
Total	640	24 507 697	11 000 178	13 507 519	8,33%⁽¹⁾	8,16%
TOTAL	4 776	294 200 382	48 268 241	245 932 141⁽²⁾	100,00%	100,00%

(1) 8,05% hors Mécanisme préadhésion.

(2) y compris prêts titrisés (Notes B et D.1).

Note V – Information sectorielle

La Banque considère que l'activité de prêt constitue son principal métier : son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus aux fins de cette activité.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit :

- critère primaire : le prêt en tant que produit ;
- critère secondaire : sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes :

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note N) ;
- les prêts par pays de localisation des projets (Note U) ;
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

Note W – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 étaient les suivants :

	31.12.2005	31.12.2004
MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO		
Livre sterling	0,68530	0,70505
Couronne danoise	7,46050	7,43880
Couronne suédoise	9,388500	9,02060
Livre chypriote	0,57350	0,58000
Couronne tchèque	29,000	30,464
Couronne estonienne	15,6466	15,6466
Forint hongrois	252,87	245,97
Litas lituanien	3,4528	3,4528
Lats letton	0,6962	0,6979
Lire maltaise	0,4293	0,4343
Zloty polonais	3,8600	4,0845
Tolar slovène	239,50	239,76
Couronne slovaque	37,880	38,745

MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES

Dollar des États-Unis	1,1797	1,3621
Franc suisse	1,5551	1,5429
Yen japonais	138,90	139,65
Dollar canadien	1,3725	1,6416
Dollar australien	1,6109	1,7459
Dollar de Hong Kong	9,1474	10,5881
Dollar néo-zélandais	1,7270	1,8871
Couronne islandaise	74,57	83,60
Dirham marocain	10,8861	11,1637
Ouguiya mauritanienne	323,13	349,99
Couronne norvégienne	7,9850	8,2365
Rand sud-africain	7,4642	7,6897

Note X – Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, qui est passé, le 1^{er} mai 2004, de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 407 966 159 EUR (dont 682 686 850 EUR pour le capital et 1 725 279 309 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes : 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009.

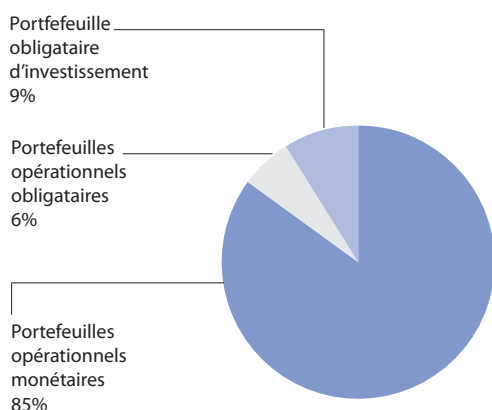
Les versements de 2004 et 2005 ont été réglés en totalité. À noter qu'au 31 décembre 2004, la Lettonie avait déjà effectué le versement du 30 septembre 2005 pour un montant de 3 358 215 EUR.

Le montant net à recevoir des États membres à ce titre est porté au bilan comme suit, à la rubrique « Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir » :

En milliers d'euros :	31.12.2005	31.12.2004
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir	1 293 960	1 507 213
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit	512 015	596 399
	1 805 975	2 103 612

Gestion des liquidités

Au 31 décembre 2005, la liquidité nette globale de la Banque s'élevait à 28,2 milliards d'EUR, soit 45 % des flux financiers prévisionnels nets des douze prochains mois, contre un seuil minimum fixé à 25 %. Les actifs monétaires bruts s'élevaient à 32,8 milliards d'EUR (24 milliards d'EUR nets des engagements à court terme). Ces actifs se répartissaient entre 12 monnaies, dont quatre des nouveaux membres de l'Union européenne. Les actifs obligataires s'élevaient à 4,2 milliards d'EUR. En 2005, la part des monnaies de l'Union européenne dans le total des liquidités gérées s'est élevée à 65 %. Le niveau de liquidité nette globale de la Banque a été maintenu tout au long de l'année au-dessus du seuil minimum du ratio de liquidité fixé à 25 % des futurs besoins financiers nets annuels. Les avoirs en trésorerie étaient ventilés comme suit :



- Le compartiment **portefeuilles opérationnels monétaires** est constitué de deux sous-portefeuilles, à savoir un portefeuille monétaire multidevisé à référence un mois et un portefeuille à référence trois mois, libellés uniquement en EUR, en GBP et en USD. Constituant la première ligne de liquidité, ces portefeuilles regroupent en fait la majeure partie des liquidités, soit 85 % du total, dont plus de la moitié en euro.

Ce compartiment, essentiellement investi à court terme, est constitué de produits d'emprunts en attente de décaissements et de cash-flows excédentaires. Il a pour objectif principal de couvrir, à tout moment, les besoins de liquidité courants de la Banque, c'est-à-dire les décaissements sur prêts, le service de la dette et les dépenses administratives, tout en assurant une rémunération mesurée par rapport aux taux de référence du marché (1 et 3 mois). Cette première ligne de liquidité, mobilisable sans délai pour les décaissements sur prêts, est composée d'instruments liquides de courte durée placés auprès de banques de premier ordre ou émis par des emprunteurs de qualité de crédit élevée. La durée des actifs de ce compartiment s'établit à 0,10 an.

- Le compartiment **portefeuilles opérationnels obligataires** a pour objectif de contribuer à améliorer le rendement des placements de la Trésorerie dont la majeure partie reste investie dans les portefeuilles monétaires. Il se subdivise en trois sous-portefeuilles : un portefeuille dit « Credit Spread », investi dans des instruments à taux variable principalement notés AAA ; un portefeuille dit « Placements alternatifs » composé d'obligations structurées à capital garanti ; et un portefeuille d'obligations à taux fixe, investi dans des titres d'État d'une durée allant de 1 à 3 ans. Ce compartiment représente 1,7 milliard d'EUR.

- Le compartiment **portefeuille obligataire d'investissement** (2,5 milliards d'EUR) est un portefeuille à long terme que la Banque utilise pour investir une partie de ses capitaux propres dans des obligations émises par les États membres de l'UE et par d'autres institutions publiques de premier ordre, et assorties d'une note AA1 ou AAA. La durée de ce compartiment est de 5,2 ans. L'ensemble des portefeuilles obligataires constitue la deuxième ligne de liquidité.

Le **programme global de papier commercial**, d'un montant maximum de 10 milliards d'EUR, constitue l'un des principaux instruments de la gestion des liquidités, sa structure globale permettant à la Banque d'assurer à tout moment, et pour des montants importants, un relais à court terme dans ses besoins de financement. L'émission de papier commercial des deux côtés de l'Atlantique en ECP et en US CP dans une gamme complète de monnaies offre aux investisseurs un produit de placement à court terme performant, en conformité avec la stratégie de la Banque. Au vu de la croissance de la demande pour ce programme et de l'élargissement de la base d'investisseurs, le Conseil d'administration a approuvé un relèvement du plafond à 15 milliards d'EUR, avec mise en œuvre progressive en 2006. Durant l'année 2005, les encours moyens du programme étaient de 6,5 milliards d'EUR.

Résultats de la gestion des liquidités

La gestion des liquidités a permis de dégager un revenu d'intérêt brut de 1,105 milliard d'EUR en 2005 (revenu net de 853 millions d'EUR), ce qui correspond à un rendement global moyen des liquidités brutes de 3,12%.

Les placements réalisés au titre des **portefeuilles opérationnels monétaires** ont permis de dégager 960 millions d'EUR d'intérêts pour une moyenne de capitaux investis de 31,6 milliards d'EUR, soit un taux de rendement moyen de 3,04%.

Les **portefeuilles opérationnels obligataires** ont généré un revenu d'intérêts de 34 millions d'EUR pour une moyenne annualisée de capitaux investis de 1,3 milliard d'EUR, ce qui correspond à un rendement moyen de 2,60% ; cela traduit principalement le resserrement des niveaux de « *credit spread* » au cours de l'exercice 2005.

Le **portefeuille obligataire d'investissement** a dégagé un revenu d'intérêts de 111 millions d'EUR au total pour une moyenne de capitaux investis de 2,5 milliards d'EUR. Son rendement global s'est établi à 4,41% en 2005, contre 4,68% en 2004. La légère baisse du rendement par rapport à l'exercice précédent s'explique par le réinvestissement de 300 millions d'EUR de titres arrivant à échéance au cours de l'année 2005 (environ 12% du portefeuille) à des taux moins élevés que ceux auxquels ces titres avaient été placés. La valeur de marché de ce portefeuille au 31 décembre 2005 s'élevait à **2,692** milliards d'EUR pour une valeur d'acquisition en portefeuille de **2,515** milliards d'EUR.

	(en millions d'EUR)	
	2005	2004
Total des liquidités brutes		
Revenu total	1 105	891
Capitaux moyens	35 456	33 646
Rendement moyen	3,12%	2,65%
<i>dont portefeuille opérationnel monétaire</i>		
Revenu total	960	743
Capitaux moyens	31 630	30 016
Rendement moyen	3,04%	2,47%
Duration	0,09 an	0,09 an
<i>dont portefeuille opérationnel obligataire</i>		
Revenu total	34	31
Capitaux moyens	1 310	1 114
Rendement moyen	2,60%	2,77%
Duration	1,92 an	0,83 an
<i>dont portefeuille obligataire d'investissement</i>		
Revenu total	111	118
Capitaux moyens	2 516	2 517
Rendement moyen	4,41%	4,68%
Duration	5,13 ans	5,25 ans

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Comité de direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Comité de direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Bilan
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes
- Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice
- État des souscriptions au capital de la Banque
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux états financiers.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises



Bernard LHOEST



Alain KINSCH

Luxembourg, le 7 mars 2006

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers de la Banque européenne d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 7 mars 2006,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Banque sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Banque et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur;

confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes, des capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de l'état des souscriptions au capital, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2005, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 7 mars 2006

Le Comité de vérification



M. COLAS



R. POVEDA ANADÓN



M. DALLOCCHIO

États financiers

Facilité d'investissement

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	<i>Note</i>	Au 31.12.2005	<i>Au 31.12.2004</i>
Intérêts et produits assimilés.....		12 376	1 780
<i>Prêts</i>		12 117	1 774
<i>Trésorerie</i>		259	6
Intérêts et charges assimilées.....		(1 103)	-
Revenus d'intérêts nets		11 273	1 780
Revenus de commissions nets.....	5	708	5 048
Opérations financières			
Résultat net sur opérations financières.....	6	2 777	(980)
Résultat net sur titres d'investissement.....	9	(1 918)	-
Contribution spéciale des États membres aux charges administratives générales.....	7	32 455	20 172
Charges administratives générales.....	7	(32 455)	(20 172)
Résultat net de l'exercice		12 840	5 848

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

BILAN
(en milliers d'euros)

<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	31.12.2005	31.12.2004
Liquidités et équivalents.....	8	194 916	11 790
Instruments financiers dérivés	12	-	139
Prêts et prises de participation.....	9		
Prêts		196 731	78 963
<i>dont intérêts échus</i>		2 722	318
Prises de participation		30 886	19 609
Montant à recevoir des donateurs	10	92 455	60 000
Autres éléments de l'actif.....	11	351	-
Total de l'actif		515 339	170 501
 <i>PASSIF</i>			
Instruments financiers dérivés	12	5 584	-
Dettes envers les tiers	13	115 655	5 000
Comptes de régularisation.....		186	-
Total du passif		121 425	5 000
 <i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Contribution des États membres, fraction appelée.....	14	370 000	160 000
Bénéfices non distribués.....		18 341	5 501
Réserve juste valeur	9	5 573	-
Total des capitaux propres		393 914	165 501
Total du passif et des capitaux propres		515 339	170 501

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	Au 31.12.2005	Au 31.12.2004
Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	12 840	5 848
Ajustements pour		
dépréciation de prises de participation	1 918	-
intérêts capitalisés	(1 978)	-
comptes de régularisation	468	-
Résultat des activités d'exploitation	13 248	5 848
Décassements de prêts nets	(107 817)	(79 323)
Remboursements	863	113
Variation de la juste valeur des produits dérivés	5 441	(139)
Variation comptes de régularisation relatifs aux prêts	(2 404)	(318)
Effets des variations de change sur les prêts, les participations et les opérations d'échange	(8 200)	1 117
Variation des participations	(5 854)	(17 988)
Produits des participations	-	1 520
Variation autres éléments d'actif	(351)	-
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	(105 074)	(89 170)
Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources		
Versements d'États membres	210 000	(40 000)
Variation du montant à recevoir des donateurs	(32 455)	73 487
Variation nette du montant dû au titre des bonifications d'intérêt	78 200	-
Variation du montant dû à la Banque européenne d'investissement	32 455	-
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	288 200	33 487
État résumé de la trésorerie		
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	11 790	67 473
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	(105 074)	(89 170)
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	288 200	33 487
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	194 916	11 790

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004
Contribution des États membres		
Solde à l'ouverture de l'exercice	160 000	200 000
Contribution des États membres appelée durant l'exercice	230 000	60 000
Contribution des États membres annulée durant l'exercice	(20 000)	(100 000)
Solde à la clôture de l'exercice	370 000	160 000
Bénéfices non distribués		
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 501	(347)
Résultat net de l'exercice	12 840	5 848
Solde à la clôture de l'exercice	18 341	5 501
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente	5 573	-
Total des capitaux propres	393 914	165 501

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Informations d'ordre général

La Facilité d'investissement (la «Facilité») a été établie en vertu de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement (l'«Accord») qui a été négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique («les États ACP»), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres au 23 juin 2000, d'autre part; l'Accord a fait l'objet d'une première révision au 25 juin 2005.

La Facilité est gérée par la Banque européenne d'investissement («la BEI» ou «la Banque»). Aux termes de l'Accord, un montant maximum de 2 200 millions d'EUR pour les ACP et de 20 millions d'EUR pour les PTOM (conformément à la décision du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne) peut être affecté au financement de la Facilité. Dans le cadre de l'Accord, la BEI gère aussi des prêts accordés sur ses ressources propres. L'ensemble des autres ressources et instruments financiers prévus à l'Accord sont administrés par la Commission européenne.

2. Principes comptables essentiels

En 2005, la Facilité a adopté les normes internationales en matière d'information financière (IFRS) pour établir ses états financiers. Ce passage s'est effectué conformément à la norme IFRS 1 – Première application des normes internationales d'information financière, à la date de transition du 1^{er} janvier 2004.

Les règles comptables appliquées sont conformes aux IFRS et aux principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi que ceux des banques et autres établissements financiers et ceux des entreprises d'assurances («les directives»).

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables de la Facilité. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers, sont indiqués.

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.1 Bases de conversion

Les états financiers de la Facilité sont libellés en euros (EUR), monnaie opérationnelle de la Facilité.

Aux fins de la présentation des états financiers, les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date du bilan.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

2.2 Liquidités et équivalents

La Facilité assimile à des équivalents de liquidités les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois.

2.3 Actifs financiers autres que les produits dérivés

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

• Prêts

Les prêts émis par la Facilité sont comptabilisés à leur coût de revient (montants décaissés nets) – soit la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction – et sont ensuite mesurés par le coût restant à amortir sur la base de la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité.

• Prises de participation

Il s'agit des prises de participation directes ou indirectes effectuées par la Facilité. Ces instruments sont comptabilisés à leur juste valeur et classés en actifs disponibles à la vente.

a. Fonds de capital-risque

La juste valeur de chaque fonds de capital-risque est basée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) déclarée par le fonds, si celle-ci a été calculée selon une norme internationale d'évaluation reconnue conforme aux IFRS. En présence de certains éléments susceptibles d'affecter l'évaluation, la Facilité peut cependant décider de corriger la VNI déclarée par le fonds.

Si la VNI n'a pas été calculée selon une norme internationale reconnue, l'évaluation s'effectue sur la base du portefeuille sous-jacent.

b. Prises de participations directes

La juste valeur des participations se calcule sur la base des derniers états financiers disponibles, avec, le cas échéant, réutilisation de la méthode appliquée lors de leur acquisition.

Pour les participations non cotées, la juste valeur se détermine au moyen de techniques d'évaluation reconnues. Les gains ou les pertes non réalisés sont inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que les placements concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. La perte ou le profit cumulé préalablement comptabilisé dans les réserves doit alors être reporté dans le compte de résultat. Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, ces investissements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

• Garanties

Les garanties émises par la Facilité sont classées comme garanties financières et sont comptabilisées hors bilan, à l'exception des primes s'y rapportant, à moins qu'une provision ne soit nécessaire pour couvrir des pertes probables déterminées selon la norme IAS 37.

2.4 Dépréciation d'actifs financiers

Des dépréciations sont enregistrées à la clôture de l'exercice sur les prêts en cours pour lesquels on a des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. Des provisions spécifiques pour dépréciation sont alors portées au compte de résultat. Dans ce cas, la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues, calculées en utilisant, le cas échéant, le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument. Sachant que la Banque procède à des évaluations prêt par prêt de son risque de crédit, la constitution de provisions collectives pour dépréciation n'est pas nécessaire.

Les participations de la Facilité disponibles à la vente font l'objet d'une dépréciation si elles ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût d'acquisition. Pour déterminer si cette condition est remplie, on se base sur un jugement où intervient une part d'appréciation. Si une provision spécifique pour dépréciation est constituée pour une participation, toute variation de la juste valeur précédemment comptabilisée dans les réserves est reportée au compte de résultat.

La direction «Gestion des risques» de la Banque européenne d'investissement effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation

des actifs financiers. Ce test peut conduire à la reconnaissance de la décote dans le compte de résultat sur la durée de vie de l'actif ou à tout autre ajustement rendu nécessaire par une réévaluation de la dépréciation initiale.

2.5 Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Facilité peut conclure des contrats d'échange à des fins de couverture pour des opérations de prêt spécifiques dans des monnaies autres que l'euro faisant l'objet de transactions actives, de manière à compenser tout gain ou perte résultant de fluctuations des taux de change.

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, toutefois, la Facilité n'avait procédé à aucun traitement comptable de couverture aux termes des IFRS. Tous les dérivés sont par conséquent enregistrés à leur juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative.

2.6 Contributions

Les contributions sont comptabilisées au bilan comme montants à recevoir à la date de la décision du Conseil fixant le montant des contributions financières que les États doivent verser au Fonds européen de développement.

2.7 Bonifications d'intérêt

Dans le cadre de son activité, la Facilité gère les bonifications d'intérêt pour le compte des États membres.

La fraction des contributions des États membres affectée au versement de bonifications d'intérêt n'est pas enregistrée dans les capitaux propres de la Facilité mais classée parmi les dettes envers les tiers.

2.8 Intérêts de trésorerie

Conformément aux principes de la Facilité et au Règlement financier applicable au 9^e Fonds européen de développement, les fonds reçus par la BEI pour le compte de la Facilité sont portés au crédit d'un compte ouvert au nom de la Commission. Les intérêts sur ces dépôts placés par la Facilité auprès de la BEI ne sont pas comptabilisés par la Facilité, car ils sont payables directement à la Commission européenne.

Les rentrées financières, qu'il s'agisse de remboursements de principal, de paiements d'intérêts ou de commissions au titre d'opérations financières, et les intérêts sur ces rentrées sont comptabilisés par la Facilité.

2.9 Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés selon le principe de l'étalement, et ce suivant la méthode du taux effectif.

Les commissions reçues au titre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les commissions d'engagement sont différées et comptabilisées en produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

2.10 Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

2.11 Effet des modifications des principes comptables

Les précédents états financiers avaient été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 (telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001) concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la « directive »).

Le cas échéant, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités afin d'assurer leur comparabilité compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice. Le résultat net et le montant des capitaux propres pour l'exercice 2004 n'ont pas été affectés par le passage aux normes IFRS.

3. Gestion des risques

3.1 Risque de crédit

Cette section contient des informations financières sur les opérations réalisées par la Facilité.

Au 31 décembre 2005, l'encours des opérations de la Facilité se rapportait uniquement à des emprunteurs du secteur privé. Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité par catégorie d'instrument.

<i>Montants décaissés (en milliers d'euros)</i>	2005	2004
Prêts de premier rang	111 671	11 755
<i>dont prêts globaux</i>	<i>50 314</i>	<i>7 804</i>
Prêts subordonnés et quasi-fonds propres	82 617	66 890
Prises de participation	30 886	19 609
Total	225 174	98 254

Le tableau ci-dessous donne la ventilation de l'encours des décaissements de la Facilité par secteur d'activité.

<i>Montants décaissés (en milliers d'euros)</i>	2005	2004
Infrastructures	3 683	3 400
Industrie	140 597	68 308
Services (non financiers)	11 548	11 122
Agriculture	6 500	-
Services (financiers)	40 248	13 493
Global loans	22 598	1 931
Total	225 174	98 254

3.2 Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous synthétise l'exposition de la Facilité au risque de taux d'intérêt associé à ses opérations d'investissement.

<i>Montants décaissés (en milliers d'euros)</i>	2005	2004
Investissements à taux fixe	92 150	35 473
Investissements à taux variable	102 138	43 172
Investissements non porteurs d'intérêt	30 886	19 609
Total	225 174	98 254

3.3 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif de la Facilité, regroupés selon la durée restant à courir jusqu'à la date contractuelle d'échéance.

<i>Exposition au risque de liquidité (montants en milliers d'euros)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIF					
Liquidités et équivalents	194 916	-	-	-	194 916
Prêts et prises de participation					
Prêts	2 722	-	3 326	190 683	196 731
Prises de participation	-	-	-	30 886	30 886
Montant à recevoir des donateurs	92 455	-	-	-	92 455
Autres éléments de l'actif	351	-	-	-	351
Total de l'actif	290 444	-	3 326	221 569	515 339
PASSIF					
Instruments financiers dérivés	(282)	-	(1 134)	(4 168)	(5 584)
Montant dû aux États membres	(115 655)	-	-	-	(115 655)
Comptes de régularisation	(186)	-	-	-	(186)
Total du passif	(116 123)	-	(1 134)	(4 168)	(121 425)
Position de liquidité nette au 31 décembre 2005	174 321	-	2 192	217 401	393 914
Position de liquidité nette au 31 décembre 2004	72 107	-	139	98 255	170 501

3.4 Risque de change

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'actif et de passif de la Facilité regroupés en fonction des monnaies utilisées.

<i>Exposition au risque de change (montants en milliers d'euros)</i>	EUR	USD	Monnaies ACP et PTOM	Total
ACTIF				
Liquidités et équivalents	194 655	261	-	194 916
Prêts et prises de participation				
Prêts	94 723	88 159	13 849	196 731
Prises de participation	13 409	11 877	5 600	30 886
Montant à recevoir des donateurs	92 455	-	-	92 455
Autres éléments de l'actif	57	70	224	351
Total de l'actif	395 299	100 367	19 673	515 339
PASSIF				
Instruments financiers dérivés	(5 584)	-	-	(5 584)
Dettes envers les tiers	(115 655)	-	-	(115 655)
Comptes de régularisation	(186)	-	-	(186)
Total du passif	(121 425)	-	-	(121 425)
Position de change au 31 décembre 2005	273 874	100 367	19 673	393 914
Position de change au 31 décembre 2004	145 796	14 166	10 539	170 501
ENGAGEMENTS				
Prêts et prises de participations non décaissés	435 745	134 679	458	570 882
Garanties tirées	-	-	5 347	5 347
Garanties non tirées	36 453	-	-	36 453
	472 198	134 679	5 805	612 682

Aux termes de l'Accord de Cotonou, la Facilité peut conclure des opérations financières dans des monnaies autres que l'euro et en supporter le risque de change. Cependant, lorsqu'existe un marché des contrats d'échange adéquat, la Facilité peut conclure un contrat de ce type afin de se prémunir contre toute fluctuation de change.

4. Information sectorielle

En application de la norme IAS 14, la Facilité communique une information financière par secteur d'activité et par secteur géographique, le premier de ces deux critères (secteur d'activité) constituant la base de segmentation de premier niveau.

Les activités de la Facilité se composent essentiellement d'opérations bancaires et d'opérations de trésorerie.

Les opérations bancaires correspondent à des investissements en faveur de projets qui sont mis en œuvre par des entreprises du secteur privé ou par des entités du secteur public gérées selon des principes commerciaux. Ces opérations revêtent principalement la forme de prêts, de prises de participation ou de garanties.

Les opérations de trésorerie servent à investir l'excédent de liquidités et à gérer les risques de change.

Pour les besoins de gestion interne, les activités de la Facilité sont réparties en cinq régions.

Base de segmentation de premier niveau : les secteurs d'activité (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2005	Opérations de trésorerie	Opérations bancaires	Total
Recettes sectorielles	3 036	12 825	15 861
Frais et charges sectoriels	(1 103)	(1 918)	(3 021)
Résultat de l'exercice			12 840
Actifs sectoriels	194 916	227 968	422 884
Actifs non répartis			92 455
Total de l'actif			515 339
Passifs sectoriels	5 584	186	5 770
Passifs non répartis			115 655
Total du passif			121 425
Engagements	-	612 682	612 682

Base de segmentation de second niveau : les secteurs géographiques (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2005	Recettes (*)	Total de l'actif	Total du passif	Engagements
Caraïbes et Pacifique	824	5 448	-	65 694
Afrique centrale et Afrique de l'Est	24	17 607	-	185 666
Régional – Afrique et États ACP	(945)	32 844	-	100 437
Afrique australe et océan Indien	10 023	148 778	-	44 021
Afrique de l'Ouest et Sahel	981	23 291	186	216 864
Autres (**)	-	287 371	121 239	-
Total	10 907	515 339	121 425	612 682

(*) Les recettes correspondent au bénéfice net des activités opérationnelles de la Facilité (c'est-à-dire les produits d'intérêts et de commissions, diminués des dépréciations, majorés ou minorés des gains ou pertes sur prises de participations, respectivement).

(**) Dans la répartition géographique, la ligne « Autres » regroupe le montant dû ou à recevoir des États membres ou de la Banque européenne d'investissement et le montant du poste Liquidités et équivalents de la Facilité.

5. Revenus de commissions nets (en milliers d'euros)

Les principaux éléments des revenus de commissions nets sont les suivants :

	2005	2004
Commissions opérationnelles	684	5 048
Commissions de garantie	24	-
	708	5 048

6. Résultat net sur opérations financières (en milliers d'euros)

Les principaux éléments du résultat net sur opérations financières sont les suivants :

	2005	2004
Résultat net attribuable aux variations des taux de change	8 218	(1 119)
Variation de la juste valeur des produits dérivés	(5 441)	139
	2 777	(980)

7. Charges administratives générales (en milliers d'euros)

Les charges administratives générales représentent les coûts effectifs encourus par la Banque européenne d'investissement (« la Banque ») au titre de la gestion de la Facilité, diminués des recettes correspondant aux commissions d'instruction standard recouvrées directement par la Banque auprès des clients de la Facilité.

	2005	2004
Coûts réels encourus par la Banque européenne d'investissement	33 364	20 172
Recettes sur commissions d'instruction versées par les clients de la Facilité	(909)	-
Charges administratives générales nettes	32 455	20 172

Par une décision du Conseil en date du 8 avril 2003, les États membres ont accepté de couvrir l'intégralité des coûts encourus par la Banque au titre de la gestion de la Facilité pendant les cinq premières années du 9^e Fonds européen de développement.

Les charges administratives générales nettes ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 18 millions d'EUR dans les états financiers de la Banque au 31 décembre 2004. Recalculé ultérieurement sur la base des coûts réels encourus par la Banque, ce montant a été augmenté de 2,17 millions d'EUR en 2005. Les états financiers de 2004 ont été retraités afin d'intégrer cet ajustement.

8. Liquidités et équivalents (en milliers d'euros)

Aux fins du tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent des avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, la Facilité n'avait de comptes courants qu'auprès de la Banque européenne d'investissement.

Les liquidités et équivalents se répartissent en contributions reçues des États membres et non encore décaissées, d'une part, et en produits des activités opérationnelles et financières de la Facilité, d'autre part.

	2005	2004
Contributions reçues des États membres et non encore décaissées	155 523	9 336
Produits des activités opérationnelles et financières de la Facilité	39 393	2 454
	194 916	11 790

9. Prêts et prises de participation (en milliers d'euros)

	Prêts	Prises de participations
Au 1 ^{er} janvier 2005	78 645	19 609
Ajustement pour réévaluation juste valeur	-	5 573
Dépréciation	-	(1 918)
Variation du coût amorti	(279)	-
Décaissements	108 096	5 854
Intérêts capitalisés	1 978	-
Remboursements	(863)	-
Variation des taux de change	6 432	1 768
Au 31 décembre 2005	194 009	30 886

Au 31 décembre 2005, aucun prêt ne faisait l'objet d'une dépréciation.

Durant l'exercice, une prise de participation a fait l'objet d'une dépréciation intégrale, pour un montant de 1,9 million d'EUR.

Les investissements dans des entreprises cotées entrent pour 10,1 millions d'EUR dans le total des participations détenues par la Facilité.

Au 31 décembre 2004, des prêts et avances aux établissements de crédit pour un montant de 7,8 millions d'EUR ont été reclassés en participations en raison de leur nature, aux fins de la conformité avec les règles IFRS.

10. Montants à recevoir des donateurs (en milliers d'euros)

Les montants à recevoir des donateurs se décomposent principalement comme suit :

	2005	2004
Contribution des États membres, fraction appelée mais non versée	60 000	60 000
Contribution spéciale aux charges administratives générales	32 455	-
	92 455	60 000

11. Autres éléments de l'actif

Les autres éléments de l'actif sont les intérêts à recevoir sur les prêts.

12. Instruments financiers dérivés (en milliers d'euros)

	Montant notionnel du contrat	Juste valeur négative
<i>Au 31 décembre 2005</i>		
Opérations d'échange de monnaies	59 176	3 979
Opérations d'échange de taux d'intérêt et de monnaies	21 089	1 605
		5 584

	Montant notionnel du contrat	Juste valeur négative
<i>Au 31 décembre 2004</i>		
Opérations d'échange de monnaies	6 012	139
		139

13. Dettes envers les tiers (en milliers d'euros)

Les dettes envers les tiers se décomposent principalement comme suit :

	2005	2004
Charges administratives générales nettes versées à la BEI	32 455	-
Bonifications d'intérêt non encore décaissées	83 200	5 000
	115 655	5 000

14. Contribution des États membres de la Facilité (en milliers d'euros)

La fraction appelée de la contribution des États membres s'élève à 455 millions d'EUR, dont 395 millions ont été versés. Sur cette contribution, 370 millions d'EUR sont affectés au financement de la Facilité en tant que telle, tandis que 85 millions d'EUR sont destinés à financer les bonifications d'intérêt.

En 2005, une contribution antérieure d'un montant de 20 millions d'EUR a été annulée rétroactivement à la demande des États membres participant au 9^e Fonds européen de développement.

Au 31 décembre 2005, la situation des contributions des États membres à la Facilité était la suivante :

États membres	Contribution aux		Contribution totale	Montant appelé mais non versé ^(*)
	Contribution à la Facilité	bonifications d'intérêt		
Autriche	9 805	2 252	12 057	1 590
Belgique	14 504	3 332	17 836	2 352
Danemark	7 918	1 819	9 737	1 284
Finlande	5 476	1 258	6 734	888
France	89 910	20 655	110 565	14 580
Allemagne	86 432	19 856	106 288	14 016
Grèce	4 625	1 063	5 688	750
Irlande	2 294	527	2 821	372
Italie	46 398	10 659	57 057	7 524
Luxembourg	1 073	247	1 320	174
Pays-Bas	19 314	4 437	23 751	3 132
Portugal	3 589	825	4 414	582
Espagne	21 608	4 964	26 572	3 504
Suède	10 101	2 320	12 421	1 638
Royaume-Uni	46 953	10 786	57 739	7 614
TOTAL	370 000	85 000	455 000	60 000

(*) Le 22 décembre 2005, le Conseil a fixé le montant de la contribution financière à verser par chaque État membre avant le 20 janvier 2006.

15. Engagements (en milliers d'euros)

Les engagements de la Facilité se décomposent comme suit :

	2005	2004
Prêts non décaissés	489 310	289 696
Engagements non décaissés au titre des prises de participations	81 572	56 885
Garanties tirées	5 347	-
Garanties non tirées	36 453	25 000
	612 682	371 581

16. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture, aucun événement significatif qui aurait nécessité une actualisation des informations fournies ou des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2005.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a, le 7 mars 2006, examiné les présents états financiers et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 7 juin 2006.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Facilité d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Comité de direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Comité de direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les normes internationales en matière d'information financière (IFRS) et avec les principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance, une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Compte de résultat
- Bilan
- Tableau des flux de trésorerie
- Variation des capitaux propres
- Annexe aux états financiers.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseur d'Entreprises



Bernard LHOEST



Alain KINSCH

Luxembourg, le 7 mars 2006

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification⁶

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers pour la période close le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 7 mars 2006,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Facilité d'investissement sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Facilité d'investissement et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations de la Facilité d'investissement ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur;

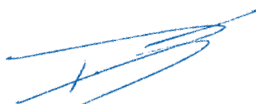
confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2005, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 7 mars 2006

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION



M. COLAS



R. POVEDA ANADÓN



M. DALLOCCHIO

⁶ L'Article 112 du Règlement financier applicable au 9^e Fonds européen de développement stipule que les opérations dont la Banque européenne d'investissement assure la gestion font l'objet des procédures de contrôle et de décharge prévues par les Statuts de la Banque pour l'ensemble de ses opérations. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.

Fonds fiduciaire de la FEMIP

États financiers

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005</i>	<i>Note</i>	<i>Du 01.12.2004 au 31.12.2005 (en euros)</i>
Intérêts et produits assimilés		419 600,50
Opérations financées	3	(618 710,00)
Autres charges d'exploitation	4	(575 999,00)
Perte nette pour la période		(775 108,50)

BILAN

<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Note</i>	<i>31.12.2005 (en euros)</i>
Actif		
Liquidités et équivalents		27 448 842,50
Charges payées d'avance	5	575 999,00
Total de l'actif		28 024 841,50
Ressources des donateurs		
Contributions	6	28 799 950,00
Réserves et bénéfices non distribués		(775 108,50)
Total des ressources des donateurs		28 024 841,50

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005</i>	<i>Exercice clos le 31.12.2005 (en euros)</i>
Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation	
Intérêts perçus	419 600,50
Commission de gestion versée à la BEI	(1 151 998,00)
Décaissements sur opérations	(618 710,00)
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	(1 351 107,50)
Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources	
Contributions nettes	28 799 950,00
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	28 799 950,00
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation et de collecte de ressources	27 448 842,50
Variation nette des liquidités et équivalents	
Liquidités et équivalents au 1 ^{er} décembre 2004	0,00
Liquidités et équivalents au 31 décembre 2005	27 448 842,50

ÉTAT DES VARIATIONS DES RESSOURCES DES DONATEURS

<i>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005</i>	<i>Contributions (en euros)</i>	<i>Perte cumulée (en euros)</i>	<i>Total (en euros)</i>
Solde au 1 ^{er} décembre 2004	0,00	0,00	0,00
Contributions	28 799 950,00	0,00	28 799 950,00
Perte pour l'exercice	0,00	(775 108,50)	(775 108,50)
Solde au 31 décembre 2005	28 799 950,00	(775 108,50)	28 024 841,50

FONDS FIDUCIAIRE DE LA FEMIP

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Informations d'ordre général

En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a décidé de renforcer les activités existantes de la Banque européenne d'investissement (« la Banque » ou « la BEI ») dans les pays partenaires méditerranéens en créant la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (la « FEMIP »). L'objectif global visé par le Conseil était de « stimuler le développement du secteur privé dans les pays partenaires du bassin méditerranéen afin qu'ils puissent atteindre un niveau plus élevé de croissance économique, qui corresponde à la croissance de la main-d'œuvre dans la région. »

Le Conseil européen du 12 décembre 2003 a entériné les conclusions du Conseil ECOFIN du 25 novembre 2003, lequel préconisait un renforcement de la FEMIP au sein de la Banque, ce qui a conduit à la création de la « FEMIP renforcée ». En particulier, le Conseil ECOFIN a décidé d'appuyer les opérations de la FEMIP par la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs et d'instruments nouveaux en faveur du secteur privé, notamment un fonds fiduciaire permettant aux donateurs de compléter, sur une base volontaire, les ressources propres de la Banque ainsi que la dotation du budget de la Communauté européenne.

La Banque et plusieurs pays donateurs ont entamé des discussions dans le but de créer un fonds fiduciaire (le « Fonds fiduciaire de la FEMIP » ou « le Fonds »), spécialement destiné aux pays partenaires méditerranéens, qui permettrait d'acheminer des ressources vers des projets relevant de secteurs prioritaires pour ces pays, projets qui pourraient être améliorés grâce à la mise à disposition d'une assistance technique ou dont la viabilité financière pourrait être assurée par une opération sur capitaux à risques.

Par décision du 14 octobre 2004, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP (« les Règles »).

Aux termes de l'Article 6.01(b) de ces Règles, « l'exercice financier du Fonds fiduciaire de la FEMIP correspondra à l'année calendaire, à l'exception du premier exercice, qui commencera dès réception de la première contribution pour se terminer le 31 décembre 2005. »

2. Principes comptables essentiels

2.1 Principales règles suivies

Les premiers états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales en matière d'information financière (IFRS).

Ils couvrent la période allant du 1^{er} décembre 2004 au 31 décembre 2005.

Ils sont libellés en euros, monnaie opérationnelle du Fonds. Aux fins de la présentation des états financiers, les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

Le bilan présente les éléments de l'actif et du passif par ordre décroissant de liquidité et n'établit pas de distinction entre les éléments à court, moyen et long terme.

2.2 Contributions

Les contributions nettes (hors frais bancaires) sont inscrites au bilan à la date de leur réception.

2.3 Décaissements sur opérations

Les décaissements au titre d'opérations financées par le Fonds fiduciaire de la FEMIP sont comptabilisés en charges à la rubrique « Opérations financées » du compte de résultat au titre de l'exercice pendant laquelle les services sont reçus.

2.4 Liquidités et équivalents

Dans le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents désignent des avoirs assortis d'une échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition, qui sont disponibles à bref délai et pour lesquels une variation de valeur constitue un risque insignifiant. Cette définition inclut le solde de liquidités et de comptes courants auprès de la Banque. Les liquidités du Fonds fiduciaire de la FEMIP déposées auprès de la Banque sont toutes libellées en euros et rémunérées sur la base de l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average).

2.5 Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

3. Opérations financées

En 2005, deux opérations d'assistance technique ont fait l'objet de décaissements, à hauteur de 618 710 EUR au total:

- une étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés des pays méditerranéens (118 710 EUR);
- l'opération « Programmes de soutien au secteur financier », consistant à soutenir le Centre d'assistance technique pour le Moyen-Orient (METAC) (500 000 EUR).

4. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent des frais administratifs directement liés au Fonds, notamment la commission versée à la Banque à titre de rémunération pour son soutien administratif et opérationnel ainsi que pour sa gestion financière (ci-après « la commission de gestion »). Il s'agit d'une commission fixe égale à 4 % du montant total des contributions nettes versées au Fonds. Cette commission sera prélevée sur le montant net de chaque contribution au moment du versement effectif des ressources. Le réexamen du mandat de la FEMIP par l'Assemblée des donateurs étant à ce jour prévu pour décembre 2006, cette commission a été également répartie sur les exercices 2005 et 2006. Ensuite, 575 999 EUR ont été affectés à l'exercice 2005.

5. Charges payées d'avance

2005
(en euros)

Commission de gestion versée d'avance au titre de 2006	575 999
Au 31 décembre 2005	575 999

6. Contributions

Les contributions reçues et à recevoir au cours des prochains exercices figurent ci-dessous :

	Reçues à fin 2005 (en euros)	Attendues en 2006 (en euros)	Attendues après 2006* (en euros)	TOTAL (en euros)
Autriche	999 950	0	0	999 950
Belgique	1 000 000	0	0	1 000 000
Chypre	250 000	200 000	550 000	1 000 000
Commission européenne	1 000 000	0	0	1 000 000
Finlande	0	500 000	500 000	1 000 000
France	4 000 000	0	0	4 000 000
Allemagne	2 000 000	0	0	2 000 000
Grèce	2 000 000	0	0	2 000 000
Irlande	250 000	250 000	500 000	1 000 000
Italie	2 500 000	0	0	2 500 000
Luxembourg	1 000 000	0	0	1 000 000
Malte	300 000	300 000	400 000	1 000 000
Pays-Bas	2 000 000	0	0	2 000 000
Portugal	500 000	500 000	0	1 000 000
Espagne	10 000 000	0	0	10 000 000
Royaume-Uni	1 000 000	1 000 000	0	2 000 000
Total des contributions au 31 décembre 2005	28 799 950	2 750 000	1 950 000	33 499 950

*sous réserve que l'Assemblée des donateurs décide de poursuivre les activités du Fonds fiduciaire de la FEMIP.

7. Situation de trésorerie

Le tableau ci-dessous donne une analyse des éléments d'actif et de passif ainsi que des ressources des donateurs, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. On a adopté pour ce faire une estimation très prudente des échéances. Ainsi, pour les éléments du passif, on a

retenu la date de remboursement la plus proche possible, tandis que pour les éléments de l'actif, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible qui figure ici.

Les éléments d'actif et de passif pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie «Échéance non définie».

	Jusqu'à trois mois (en euros)	Échéance non définie (en euros)	TOTAL (en euros)
Actif			
Dépôts auprès de la Banque	27 448 843	0	27 448 843
Charges payées d'avance	575 999	0	575 999
Total de l'actif	28 024 842	0	28 024 842
Ressources des donateurs			
Total des ressources des donateurs	0	(28 024 842)	(28 024 842)
Total des ressources des donateurs	0	(28 024 842)	(28 024 842)
Situation nette de la trésorerie au 31 décembre 2005	28 024 842	(28 024 842)	0
Situation cumulée nette de la trésorerie au 31 décembre 2005	28 024 842	(28 024 842)	0
Situation cumulée nette de la trésorerie au 1 ^{er} décembre 2004	0	0	0

8. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Fonds fiduciaire de la FEMIP au risque de taux d'intérêt réside dans ses liquidités et équivalents, qui sont déposés auprès de la Banque et rémunérés sur la base de l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average).

significatif donnant lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2005.

L'Assemblée des donateurs du Fonds fiduciaire de la FEMIP approuvera les présents états financiers par procédure tacite au plus tard le 6 mars 2006.

9. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture du bilan, aucun événement

Sur proposition du Comité de direction de la Banque, le Conseil d'administration de la Banque a, le 7 mars 2006, reçu les présents états financiers et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 7 juin 2006.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP mentionnés ci-après pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Comité de direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Comité de direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les normes internationales en matière d'information financière (IFRS) et avec les principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certains types d'entreprises, de banques et autres établissements financiers ainsi que des compagnies d'assurance, une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants :

- Compte de résultat
- Bilan
- Tableau des flux de trésorerie
- État des variations des ressources des donateurs
- Annexe aux états financiers.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Réviseurs d'Entreprises



Bernard LHOEST



Alain KINSCH

Luxembourg, le 7 mars 2006

Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers relatifs à la première période de déclaration comptable, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

Déclaration du Comité de vérification ⁶

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports,
- ayant noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers pour la période close le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 7 mars 2006,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 & 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités du Fonds fiduciaire de la FEMIP sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi;

confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire de la FEMIP et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations du Fonds fiduciaire de la FEMIP ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des ressources des donateurs, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire de la FEMIP au 31 décembre 2005, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Luxembourg, le 7 mars 2006

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION



M. COLAS



R. POVEDA ANADÓN



M. DALLOCCHIO

⁶ Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP, contenues dans les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire de la FEMIP, stipulent que les états financiers seront soumis aux procédures de présentation et d'approbation prévues par les statuts de la Banque pour ses opérations ordinaires. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.

FEI

États financiers

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en euros)

<i>ACTIF</i>	<i>Note</i>	2005	<i>2004</i>
Liquidités bancaires et encaisse	3.1		
Comptes courants		24 662 133	34 850 979
Dépôts à terme		48 500 000	51 500 000
		73 162 133	86 350 979
 Titres de créance et autres titres à revenu fixe	 3.2, 3.4	 477 804 919	 458 819 917
 Actions et autres titres à revenu variable	 3.3, 3.4	 89 766 315	 70 355 318
 Immobilisations incorporelles	 3.4	 1 217 367	 1 393 078
 Actifs corporels et autres immobilisations	 3.4	 4 520 456	 4 575 816
 Autres éléments de l'actif	 3.5	 10 374 032	 8 696 382
 Comptes de régularisation	 3.6	 18 070 406	 14 749 526
Total de l'actif		674 915 628	644 941 016

POSTES HORS BILAN

Garanties émises	5.1		
Portion tirée		2 955 820 269	2 912 062 998
Portion non tirée		101 250 177	131 039 293
		3 057 070 446	3 043 102 291
 Engagements	 5.3	 103 027 172	 104 212 743
Actifs détenus pour le compte de tiers	5.4	330 445 113	250 617 974
Opérations fiduciaires	5.5	8 802 309 137	7 474 830 878
	5.6	12 292 851 868	10 872 763 886

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

<i>PASSIF</i>	<i>Note</i>	2005	<i>2004</i>
Dettes diverses.....	4.1	1 274 379	5 023 188
Comptes de régularisation.....	4.2	15 011 299	15 845 846
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour garanties.....	4.3	29 953 934	30 656 978
Provisions pour pensions et obligations similaires.....	4.4	6 551 001	4 644 296
Autres provisions.....		3 557 349	2 183 906
		40 062 284	37 485 180
Capital.....	4.5		
souscrit.....		2 000 000 000	2 000 000 000
non appelé.....		- 1 600 000 000	- 1 600 000 000
		400 000 000	400 000 000
Primes d'émission d'actions.....		12 770 142	12 770 142
Réserve statutaire.....	4.6	67 755 278	62 314 590
Bénéfice reporté.....	4.6	95 181 382	84 298 631
Résultat de l'exercice.....	4.6	42 860 864	27 203 439
Total du passif		674 915 628	644 941 016

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (en euros)

	<i>Note</i>	2005	<i>2004</i>
Intérêts et produits assimilés nets.....	6.1	22 597 900	22 256 429
Revenus d'opérations sur titres Revenus d'investissements dans des fonds de capital-risque.....		1 893 192	890 120
Revenus de commissions.....	6.2	35 507 169	28 565 954
Résultat net sur opérations financières.....	6.3	1 553 038	- 691 592
Autres produits d'exploitation.....	6.5	2 165 391	27 319
Charges administratives générales: Frais de personnel:			
- salaires et traitements.....	6.4	- 10 533 004	- 8 578 721
- cotisations sociales dont : 755 622 EUR au titre des pensions (2004: 647 533 EUR).....		- 1 232 734	- 1 008 265
		- 11 765 738	- 9 586 986
Autres charges administratives.....		- 4 758 224	- 3 975 887
		- 16 523 962	- 13 562 873
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels.....		- 937 025	- 600 295
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable.....	3.3	269 899	- 5 392 432
Provisions pour engagements.....	4.3	- 3 664 738	- 4 289 191
Résultat de l'exercice.....		42 860 864	27 203 439

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

au 31 décembre 2005 (en euros)

	2005	2004
Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	42 860 864	27 203 439
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels	937 025	600 295
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	-1 585 162	5 482 482
Variation nette des provisions pour engagements	-703 043	3 202 385
Variation nette des provisions pour pensions et obligations similaires	460 000	150 000
Résultat des activités d'exploitation	41 969 684	36 638 601
Variation autres éléments d'actif	-1 677 650	-5 320 371
Variation comptes de régularisation – actif	-3 320 880	413 787
Variation dettes et provisions diverses	-2 375 367	3 472 450
Variation comptes de régularisation - passif	-834 547	-160 892
Variation des contributions pour pensions et obligations similaires	1 446 705	1 792 174
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	35 207 945	36 835 749
Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement		
Variation immobilisations corporelles et incorporelles	-705 953	-861 128
Variation nette actions et autres titres à revenu variable	-17 825 836	-15 967 787
Variation nette titres de créance et autres titres à revenu fixe	-18 985 002	20 114 913
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	-37 516 791	3 285 998
Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources		
Dividendes versés	-10 880 000	-7 894 000
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources	-10 880 000	-7 894 000

	2005	2004
État résumé de la trésorerie :		
Liquidités bancaires et encaisse à l'ouverture de l'exercice	86 350 979	54 123 231
Flux de trésorerie nets attribuables aux :		
activités d'exploitation	35 207 945	36 835 750
activités d'investissement	-37 516 791	3 285 998
activités de collecte de ressources	-10 880 000	-7 894 000
Liquidités bancaires et encaisse à la clôture de l'exercice	73 162 133	86 350 979

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT

Notes d'accompagnement des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (en euros)

1. Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après «le Fonds») est une institution financière internationale qui a été créée le 14 juin 1994.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes:

- l'octroi de garanties;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties;
- des activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après «la BEI»), l'Union européenne représentée par la Commission des Communautés européennes (ci-après «la Commission»), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne et d'un pays adhérent. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit non versé.

L'exercice financier du Fonds court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Comme il est précisé à la note 4.5, la BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

2. Principes comptables et présentation des comptes annuels

2.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels du FEI sont établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément à la méthode du coût historique, selon les principes comptables exposés ci-dessous.

2.2 Évaluation des soldes et transactions en devises

Le capital-actions du Fonds est libellé en euros (EUR) et les livres comptables sont tenus dans cette monnaie.

Les postes non monétaires, qui comprennent les «immobilisations incorporelles» et les «actifs corporels et autres immobilisations» libellés en devises, sont comptabilisés sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique).

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif, du passif et hors bilan libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés sur la base du taux de change indiqué par la Banque centrale européenne à la date de la clôture des comptes annuels.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les autres différences de change résultant de la conversion de postes monétaires sont inscrites au compte de profits et pertes de la période où elles sont constatées.

2.3 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe ont été classés et évalués comme suit:

- les obligations à taux variable dont l'échéance est supérieure à un an et les bons à taux fixe autres que le papier commercial sont inclus dans le «Portefeuille d'investissement» et évalués sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: le coût d'acquisition ou la valeur de marché, étalés linéairement dans les deux cas;

- les obligations à taux variable et le papier commercial dont l'échéance est inférieure à un an sont inclus dans le «Portefeuille court terme» et enregistrés à leur valeur nominale.

Les primes et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance sont inscrites au compte de profits et pertes en tranches égales sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'amortissement cumulé net des primes et décotes à partir de la date d'acquisition est inscrit au poste «Comptes de régularisation» à l'actif et au passif du bilan.

2.4 Investissements dans des fonds de capital-risque

Les participations dans des fonds de capital-risque sont incluses dans le poste «Actions et autres titres à revenu variable». Elles sont acquises pour de longues durées dans le cours normal des activités du Fonds et figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial.

Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes: la valeur d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille.

On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui ressort du compte rendu le plus récent du gestionnaire concerné soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le Fonds, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI à la date de ce compte rendu.

Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable.

Les investissements dans des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan sont pris en compte selon ce principe. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives liées à ces fonds de création récente sont toutefois ignorées.

2.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement de logiciels qui sont capitalisés sur la base de critères spécifiques tels que l'identifiabilité des dépenses ou l'existence d'un avantage futur pour le Fonds.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (y compris les frais qui s'y rapportent), diminuée des ajustements de valeur cumulés qui sont calculés comme suit en vue de l'amortissement linéaire de ces actifs sur leur durée de vie utile prévue:

	Durée de vie utile
Immobilisations incorporelles:	
Logiciels	2 à 5 ans
Logiciels mis au point par les services.....	3 ans
Immobilisations corporelles:	
Immeubles.....	30 ans
Installations et matériel.....	3 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

2.6 Provisions pour garanties

Les provisions relatives aux garanties ont été calculées conformément à la méthode présentée dans le manuel sur les directives en matière de risques de crédit approuvé par le Conseil d'administration le 4 décembre 2001 et modifié par lui le 4 mai 2004.

Les besoins de dotation aux provisions générales sont ainsi évalués transaction par transaction, sur la base des notes de crédit.

À titre prospectif, pour les opérations signées depuis le 1^{er} janvier 2002, la provision est constituée sur les deux tiers de la durée de vie moyenne pondérée des garanties pour assurer une meilleure conformité avec le principe comptable de la juste valeur. Les opérations de garantie signées jusqu'au 31 décembre 2001 restent provisionnées conformément aux exigences initiales.

En outre, lorsque cela a été jugé nécessaire, une provision spécifique a été constituée.

2.7 Provisions pour pensions et obligations similaires

Le régime de retraite principal du Fonds européen d'investissement est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant un régime de retraite à contributions définies. Toutes les cotisations du Fonds et des membres de son personnel sont transférées à la BEI qui en assure la gestion et les investit, conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de retraite. Les ressources transférées à ce titre à la BEI sont enregistrées à la rubrique «Autres éléments de l'actif». Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan du Fonds, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués périodiquement sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est correctement présentée.

2.8 Garanties émises

Le montant des garanties émises représente l'engagement total, lequel désigne les tranches tirées et non tirées du principal des prêts sous-jacents ainsi que, le cas échéant, la valeur actualisée du flux des paiements d'intérêts futurs couverts par les garanties.

2.9 Intérêts et produits assimilés nets

Les produits d'intérêts et assimilés sont comptabilisés prorata temporis.

Le montant brut des intérêts reçus et produits assimilés est diminué des primes sur titres à revenu fixe qui sont amorties sur l'exercice, ainsi que des frais financiers et charges assimilées.

2.10 Revenus de commissions

Les commissions préalables reçues pour le montage et l'octroi de garanties sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale a été contractée.

Les commissions de garanties reçues sont comptabilisées prorata temporis sur la durée de la garantie.

3. Précisions sur les postes d'actif

3.1 Liquidités bancaires et encaisse

La durée restant à courir sur les liquidités bancaires et l'encaisse se présente comme suit:

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
À vue	24 662 133	34 850 979
À trois mois au maximum	48 500 000	51 500 000
	73 162 133	86 350 979

3.4 Variation des immobilisations

(en euros)

Rubriques	Valeur d'acquisition en début d'exercice		Acquisitions	Cessions	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Ajustements de valeur cumulés en fin d'exercice	Valeur comptable à la fin de l'exercice
Titres de créance et autres titres à revenu fixe (portefeuille d'investissement)	418 818 417	99 160 855	-52 672 853	465 306 419	-1 500	465 304 919	
Actions et autres titres à revenu variable	102 818 779	30 287 442	-12 461 605	120 644 616	-30 878 301	89 766 315	
Immobilisations incorporelles	1 990 313	414 973	0	2 405 286	-1 187 919	1 217 367	
Actifs corporels et autres immobilisations dont:	6 595 995	290 981	0	6 886 976	-2 366 520	4 520 456	
a) Terrains et immeubles	5 161 380	0	0	5 161 380	-1 331 733	3 829 647	
b) Installations et matériel	357 470	0	0	357 470	-215 081	142 389	
c) Matériel de bureau	685 798	82 719	0	768 517	-440 124	328 393	
d) Matériel informatique	298 510	208 262	0	506 772	-295 509	211 263	
e) Véhicules	84 073	0	0	84 073	-84 073	0	
f) Autres immobilisations	8 764	0	0	8 764	0	8 764	
Total	530 223 504	130 154 251	-65 134 458	595 243 297	-34 434 240	560 809 057	

3.2 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe se décomposent comme suit:

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Portefeuille court terme	12 500 000	40 001 500
Portefeuille d'investissement	465 304 919	418 818 417
	477 804 919	458 819 917

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe dont l'échéance est à moins d'un an se montent à 60 877 625 EUR.

La valeur de marché des titres de créance et autres titres à revenu fixe est de 493 219 583 EUR (2004: 477 680 034 EUR).

Le Fonds participe en tant que prêteur au programme de prêt et d'emprunt de titres organisé par trois contreparties, ce qui s'est traduit, sur les deux derniers mois de l'exercice, par un accroissement du solde des prêts de titres et des revenus ainsi générés. La valeur de marché des titres prêtés se montait à la clôture de l'exercice à 39 466 869 EUR (2004: 58 220 EUR).

3.3 Actions et autres titres à revenu variable

Le poste «Actions et autres titres à revenu variable» comprend les investissements dans des fonds de capital-risque et se décompose comme suit:

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Montant décaissé net (valeur d'acquisition)	120 644 615	102 818 779
Ajustements de valeur	-30 310 466	-30 580 365
Perte de change latente	-567 834	-1 883 096
	89 766 315	70 355 318

Les investissements dans des fonds de capital-risque représentent des prises de participations dans leur capital et autres structures de financement connexes.

Les plus-values latentes sur ces investissements, qui ne sont pas enregistrées dans les comptes, conformément à la méthode d'évaluation décrite à la note 2.4, se montent à 9 763 782 EUR (2004: 7 047 415 EUR).

Les pertes de change latentes provenant de la réévaluation des fonds de capital-risque aux taux de clôture de l'exercice se montent à 567 834 EUR (2004: perte latente de 1 883 096 EUR). Conformément à la politique de provisionnement du Fonds, ce montant est comptabilisé dans la perte de change de l'exercice.

3.5 Autres éléments de l'actif

Suite à la mise en place, en 2003, d'un régime de retraite à prestations définies (voir note 2.7), le poste «Autres éléments d'actif» comprend les actifs du fonds de pension transférés à la BEI et que celle-ci gère et investit pour le compte du Fonds. Les mouvements pour l'exercice se présentent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Contributions au régime de retraite	3 415 959	2 401 923
Rachats / ventes nets de droits à pension	1 138 402	1 080 403
Fonds pour risques sur régime de retraite	1 310 000	850 000
Régime complémentaire volontaire de prévoyance	307 315	249 514
Revenus d'intérêts au titre des pensions	673 270	326 276
À recevoir au titre des pensions gérées par la BEI	6 844 946	4 908 116
Autres créances	3 529 086	3 788 266
	10 374 032	8 696 382

Les données de 2004 concernant la ventilation des montants à recevoir au titre des pensions ont été revues et retraitées pour assurer leur comparabilité. Cela n'entraîne aucune modification du montant total, de 4 908 116 EUR.

Voir aussi la note 4.4.

3.6 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (actif) se décomposent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Charges payées d'avance	16 500	0
Intérêts à recevoir sur titres de créance	11 093 763	10 423 692
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	59 648	53 920
Commissions de garantie et de gestion constatées d'avance	6 900 495	4 271 914
	18 070 406	14 749 526

4. Précisions sur les postes du passif

4.1 Dettes diverses

Les dettes se décomposent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Créanciers commerciaux et autres montants dus	926 868	3 410 119
Régime complémentaire volontaire de prévoyance	341 511	259 070
Compte courant auprès de la BEI	6 000	1 353 999
	1 274 379	5 023 188

4.2 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (passif) se présentent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Produits reportés sur garanties émises	8 303 325	11 851 932
Prime amortie sur Portefeuille d'investissement	6 692 088	3 993 914
Produits à recevoir sur papier commercial	15 886	0
	15 011 299	15 845 846

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et les primes font l'objet d'une compensation. Les décotes se montent à 2 459 869 EUR (2004 : 3 352 891 EUR) et les primes à 9 151 957 EUR (2004 : 7 346 805 EUR). Le montant total des décotes et des primes à étaler sur le reste de la durée de ces titres était respectivement de 2 355 451 EUR (2 730 027 EUR pour 2004) et 8 064 901 EUR (6 116 848 EUR pour 2004).

4.3 Provisions pour engagements

Les mouvements relatifs aux provisions pour pertes éventuelles sur le portefeuille de garanties sont retracés ci-après :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Solde à l'ouverture de l'exercice	30 656 978	27 454 593
Dotation à la provision pour garanties PME	3 664 738	4 289 191
Utilisation de la provision	-1 951 332	-1 086 806
Corrections sur exercices antérieurs	-2 416 450	0
Solde à la clôture de l'exercice	29 953 934	30 656 978

Le solde, de 29 953 935 EUR (2004 : 30 656 978 EUR), se rapporte exclusivement au portefeuille de garanties PME sur risques propres du Fonds. Pour les corrections sur exercices antérieurs, voir aussi les notes 6.2 et 6.5.

4.4 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les engagements en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2005 ont été évalués en janvier 2006 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul repose sur les hypothèses principales suivantes :

- un taux d'actualisation de 4,31 % pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises ;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans ;
- une probabilité de démission de 3 % jusqu'à l'âge de 55 ans ;
- l'utilisation des tables actuarielles Swiss BVG 2000.

Ces engagements, tels qu'inscrits dans le rapport de l'actuaire indépendant en date du 7 février 2006, se montent à 5 869 000 EUR. En décembre 2005, le Fonds a affecté 6 551 001 EUR à la provision pour pensions de façon que les engagements soient intégralement couverts.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont évolué comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Provisions au 31 décembre 2004	4 644 296	2 702 122
Dotations de l'exercice	1 906 705	1 942 174
Provisions au 31 décembre 2005	6 551 001	4 644 296

À sa réunion du 3 décembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé le principe de la création d'un fonds de pension à prestations définies en remplacement du régime à contributions définies alors en vigueur. Sur l'avis d'un actuaire indépendant, un fonds pour risques a été créé et doté d'un montant initial de 550 000 EUR.

Après dotation de 460 000 EUR pour 2005 (2004 : 150 000 EUR), ce fonds se monte maintenant à 1 310 000 EUR. Voir aussi à ce sujet les notes 2.7 et 3.5. Ce montant est enregistré au compte de profits et pertes sous «Autres charges administratives».

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Le montant correspondant, de 341 511 EUR (2004 : 259 070 EUR), est enregistré au poste «Dettes diverses».

4.5 Capital

Le capital autorisé se monte à 2 milliards d'EUR ; il est scindé en 2 000 actions d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune.

Le capital-actions souscrit de 2 milliards d'EUR représentant 2 000 parts est appelé à hauteur de 400 millions d'EUR, soit 20% du capital-actions souscrit.

Le capital-actions souscrit se répartit comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Souscrit et versé (20 %)	400 000 000	400 000 000
Souscrit mais non encore appelé (80 %)	1 600 000 000	1 600 000 000
Solde à la clôture de l'exercice	2 000 000 000	2 000 000 000

Le capital est souscrit comme suit :

	2005 Nombre de parts	2004 Nombre de parts
Banque européenne d'investissement	1 238	1 183
Commission européenne	600	600
Institutions financières	162	217
	2 000	2 000

4.6 Réserve statutaire et bénéfice reporté

Aux termes de l'article 27 de ses Statuts, le Fonds est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20 % au minimum de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10 % du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 8 572 173 EUR devra être affecté en 2006 au titre de l'exercice financier clos le 31 décembre 2005. Les mouvements des réserves et du bénéfice reporté sont détaillés ci-après (en euros) :

	Réserve statutaire	Bénéfice reporté	Résultat de l'exercice
Solde à l'ouverture de l'exercice	62 314 590	84 298 631	27 203 439
Dividende versé			-10 880 000
Autres affectations du résultat de l'exercice précédent	5 440 688	10 882 751	-16 323 439
Résultat de l'exercice			42 860 864
Solde à la clôture de l'exercice	67 755 278	95 181 382	42 860 864

L'Assemblée générale des membres du Fonds du 12 avril 2005 a approuvé la distribution d'un dividende de 10 880 000 EUR au titre de l'exercice 2004 (2003 : 7 894 000 EUR), soit 5 440 EUR par action.

5. Précisions sur les postes hors bilan

5.1 Garanties

5.1.1 Garanties PME

Les garanties émises sont ventilées ci-dessous en fonction de leur échéance :

	Portion tirée (en euros)	Portion non tirée (en euros)	Total 2005 (en euros)	Total 2004 (en euros)
5 ans au maximum	177 058 656	286 529	177 345 185	498 592 428
De 5 à 10 ans	503 154 461	59 645 668	562 800 129	367 663 408
De 10 à 15 ans	936 703 022	9 567 980	946 271 002	948 226 129
Plus de 15 ans	636 465 654	15 000 000	651 465 654	269 697 049
	2 253 381 793	84 500 177	2 337 881 970	2 084 179 014

Sur le total ci-dessus, des garanties à hauteur de 10 582 915 EUR (2004 : EUR 18 741 651) ont été émises en faveur de la BEI.

La portion tirée des garanties émises comprend un montant de 1 286 849 EUR (2004 : 1 182 775 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs pour des contrats de garantie faisant l'objet de défauts de paiement.

5.1.2 Garanties RTE

Les opérations de garantie au titre des infrastructures RTE, complémentaires des activités de la BEI, ont été transférées à cette dernière. Le contrat correspondant a été signé le 7 décembre 2000 avec la BEI. La Banque jouit des avantages représentés par le portefeuille transféré, mais elle assume en dernier ressort le risque de crédit sur les transactions, le Fonds continuant simplement à faire fonction de garant officiel.

	Portion tirée (en euros)	Portion non tirée (en euros)	Total 2005 (en euros)	Total 2004 (en euros)
5 ans au maximum	169 390 462	0	169 390 462	386 999 004
De 5 à 10 ans	254 695 063	0	254 695 063	301 573 045
De 10 à 15 ans	202 082 218	16 750 000	218 832 218	188 255 965
Plus de 15 ans	76 270 733	0	76 270 733	82 095 263
	702 438 476	16 750 000	719 188 476	958 923 277

La portion tirée des garanties émises comprend un montant de 18 599 037 EUR (2004 : 25 306 165 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

5.2 Plafond statutaire applicable à l'ensemble des engagements au titre d'opérations de garantie

Aux termes de l'article 26 des Statuts du FEI, les engagements globaux de celui-ci au titre d'opérations de garantie, à l'exclusion des engagements contractés par le Fonds pour le compte de tiers, ne peuvent excéder trois fois le montant du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital souscrit, ce plafond s'établit à 6 000 000 000 EUR, pour un encours total de garanties qui est actuellement de 2 337 881 970 EUR (2004 : 2 084 179 014 EUR).

Les garanties RTE gérées par le Fonds pour le compte de la BEI (719 188 476 EUR) ne sont pas incluses dans le montant des garanties en cours susmentionné, le risque y afférent ayant été pris en charge par la BEI (2004 : 958 923 277 EUR).

Sur décision de l'Assemblée générale, prise conformément à l'article 12 et à l'article 26 des Statuts du Fonds, le plafond appliqué actuellement pour les propres opérations de capital-risque du Fonds est de 50 % de ses ressources propres. Compte tenu des résultats de 2005, ce plafond s'établit à 300 711 514 EUR (déduction faite du dividende proposé pour 2005) et le montant des engagements au titre d'opérations de capital-risque à 267 765 296 EUR, au taux de clôture (2004 : 236 935 960 EUR).

5.3 Engagements

Les engagements représentent des investissements dans des fonds de capital-risque engagés mais non encore décaissés à hauteur de 103 027 172 EUR, au taux de clôture (2004 : 104 212 743 EUR).

5.4 Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission, de la BEI et du ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie (« Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie », « BMWi »). Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission, à la BEI et au BMWi tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque programme.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME (« SMEG 1998 » et « SMEG 2001 », relevant du « Programme pluriannuel pour les entreprises » ou « MAP »), le Fonds est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET-Création d'entreprises (« ESU 1998 » et « ESU 2001 », relevant également du « Programme pluriannuel pour les entreprises » ou « MAP »), le Fonds est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action « Capital d'amorçage » vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI gère, pour le compte et aux risques de la BEI, les premier et deuxième volets du Mécanisme européen pour les technologies (MET-1 et MET-2), qu'il met en œuvre depuis 1998.

Dans le cadre du Mandat capital-risque qui a fait l'objet d'une convention signée avec la BEI en 2000, le FEI a repris le portefeuille d'opérations de capital-risque existantes de la BEI, les investissements complémentaires étant financés au titre de l'initiative Innovation 2000 de la BEI.

En vertu de l'accord «Dachfonds ERP-EIF», conclu en 2004, le Fonds gère des activités de capital-risque pour le compte et aux risques du BMWi.

Le Fonds administre en outre un mécanisme de la Commission européenne, l'«Action préparatoire», pour le compte du Groupe BEI. Ce mécanisme concerne en particulier le microcrédit et sera utilisé pour financer, sous forme d'aides non remboursables, des actions d'assistance technique en faveur de PME, financements qui doivent être couplés à une garantie du FEI ou à un prêt global de la BEI.

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Action préparatoire	1 984 100	0
SMEG 1998 (Garanties PME 1998)	84 900 592	101 577 956
ESU 1998 (MET-Création d'entreprises 1998) (*)	46 989 476	35 646 572
Action Capital d'amorçage	233 967	174 840
SMEG 2001 (Volet Garanties du MAP)	98 052 846	58 715 357
ESU 2001 (Volet Participations du MAP) (**)	62 886 585	37 146 969
Comptes fiduciaires Commission (***)	295 047 566	233 261 694
Comptes fiduciaires BEI	35 281 010	17 356 280
Compte fiduciaire BMWi	116 537	0
	330 445 113	250 617 974

(*) Les données ci-dessus ne comprennent pas les flux de trésorerie nets sur opérations de capital-risque, soit 64 106 432 EUR pour ESU 1998 (2004: 69 406 321 EUR) et 11 529 611 EUR pour ESU 2001 (2004: 3 830 680 EUR), qui ont été réalisées pour le compte de la Commission et qui figurent au point 5.5.

(**) Ces comptes comprennent les liquidités bancaires, les soldes sur opérations du marché monétaire, les investissements dans des titres à leur valeur nominale et les produits et charges correspondants. Ils ne représentent pas un chiffre final des programmes concernés.

5.5 Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses Statuts, le Fonds peut accepter d'administrer des ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties. En exécution de cet article, le Fonds gère et cède des participations dans des fonds de capital-risque, en son nom mais pour le compte et aux risques

- de la BEI, sur la base des accords relatifs au Mécanisme européen pour les technologies, au MET-2 et au Transfert, à la mise en œuvre et à la gestion d'investissements en capital-risque (Mandat capital-risque),
- de la Commission, en vertu des accords MET-Création d'entreprises et Action capital d'amorçage,
- du ministère allemand de l'économie et de la technologie (Bundesministerium für Wirtschaft und Technologie – «BWi»), au titre de l'accord «Dachfonds ERP-EIF».

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (Mécanisme de garantie pour les PME). Cependant, les programmes communautaires ne représentent qu'une fraction des totaux signés indiqués ci-après, à concurrence de la dotation budgétaire approuvée.

Les opérations de fiducie réalisées en vertu des accords fiduciaires et de gestion se décomposent comme suit:

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Garanties engagées pour le compte de la Commission		
SMEG 1998(*)		
Portion tirée	2 408 056 772	2 408 651 512
Portion non tirée	29 657 161	34 288 284
SMEG 2001(**)		
Portion tirée	2 260 559 212	1 096 629 303
Portion non tirée	1 630 616 168	1 610 565 154

Participations prises pour le compte de la Commission (**):

ESU 1998:		
Portion tirée	62 561 332	67 832 005
Portion non tirée	22 542 188	29 692 967
ESU 2001:		
Portion tirée	11 547 921	3 830 680
Portion non tirée	56 095 200	24 555 979
Action Capital d'amorçage:		
Portion tirée	100 000	0
Portion non tirée	200 000	300 000

Participations prises pour le compte de la BEI (**):

Mandat capital-risque BEI		
Portion tirée	1 134 366 738	993 048 981
Portion non tirée	940 387 112	968 483 117
Mécanisme européen pour les technologies		
Portion tirée	117 131 315	114 038 105
Portion non tirée	61 977 464	85 414 791

Participations prises pour le compte des mandataires externes (**):

Dachfonds PRE-FEI		
Portion tirée	13 579 987	0
Portion non tirée	52 930 567	37 500 000
	8 802 309 137	7 474 830 878

(*) Ces montants sont évalués selon la méthode décrite à la note 2.8.

(**) Ces montants sont évalués selon la méthode du taux de clôture. Les montants tirés correspondent au montant décaissé net. Le calcul d'ajustement de valeur est réalisé selon la méthode décrite à la note 2.4.

- En ce qui concerne les investissements gérés pour le compte de la BEI, l'ajustement de valeur est estimé à 369 294 981 EUR (2004: 343 503 900 EUR), soit une valeur ajustée nette de 882 203 072 EUR (2004: 763 583 186 EUR). Les plus-values latentes sur ces investissements, qui ne sont pas incluses dans l'ajustement de valeur conformément à la méthode décrite à la note 2.4, se montent à 64 075 671 EUR (2004: 29 378 549 EUR).

- En ce qui concerne les investissements effectués pour le compte de la Commission, l'ajustement de valeur est estimé à 26 001 446 EUR (2004: 34 180 406 EUR), soit une valeur ajustée nette de 48 107 807 EUR (2004: 37 482 279 EUR). Les plus-values latentes sur ces investissements, qui ne sont pas incluses dans l'ajustement de valeur conformément à la méthode décrite à la note 2.4, se montent à 19 575 199 EUR (2004: 2 943 701 EUR).

5.6 Engagements du FEI inclus dans les postes hors bilan

Sur le total hors bilan de 12 292 851 868 EUR (2004: 10 872 763 886 EUR), le Fonds assume le risque de crédit de dernier ressort sur les opérations suivantes:

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Garanties émises		
Portion tirée	2 253 381 793	1 977 371 682
Portion non tirée	84 500 177	106 807 332
Engagements au titre d'opérations de capital-risque	103 027 172	104 212 743
	2 440 909 142	2 188 391 757

6. Informations détaillées sur le compte de profits et pertes

6.1 Intérêts et produits assimilés nets

Les intérêts et produits assimilés nets se décomposent comme suit:

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Intérêts à recevoir sur titres de créance	21 319 995	20 571 066
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	945 793	1 115 721
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 006 056	649 679
Prime nette amortie sur Portefeuille d'investissement	-1 333 726	-824 138
Intérêts sur pensions	346 994	252 068
Intérêts et charges assimilées	312 788	492 033
	22 597 900	22 256 429

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sur titres de créance font l'objet d'une compensation. Les décotes se montent à 631 145 EUR (2004: 863 060 EUR) et les primes à 1 964 871 EUR (2004: 1 687 198 EUR).

6.2 Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Commissions sur garanties du portefeuille propre du FEI	16 217 332	14 561 339
Commissions au titre de mandats relatifs à des opérations de capital-risque	11 879 431	9 546 507
Commissions au titre de mandats relatifs à des garanties	5 612 594	3 999 681
Revenu des activités de conseil	336 423	448 427
Autres commissions	10 000	10 000
Corrections sur exercices antérieurs	1 451 389	0
	35 507 169	28 565 954

Le montant indiqué sous « Corrections sur exercices antérieurs » correspond aux ajustements de revenus du portefeuille de garanties propres du FEI au titre d'exercices antérieurs. Cet ajustement porte sur un programme de garantie pour lequel les revenus de commissions et les montants recouverts étaient enregistrés déduction faite des montants payés au titres des appels de garantie. Sur la base des informations reçues en 2005, les corrections sur exercices antérieurs ont pour objet de comptabiliser séparément les revenus de commissions d'une part, et les appels de garantie et montants recouverts d'autre part (voir les notes 4.3 et 6.5).

6.3 Résultat net sur opérations financières

Le résultat net au titre des opérations financières, soit 1 553 038 EUR (2004: perte de 691 592 EUR), se compose principalement de gains sur transactions en devises ou sur positions de change, pour un montant de 1 554 538 EUR (2004: perte de 698 384 EUR), dont 1 315 262 EUR de gains non réalisés sur réévaluation de change au titre du portefeuille de capital-risque (2004: perte de 90 050 EUR).

6.4 Salaires et traitements

Le poste « Salaires et traitements » comprend des dépenses de 2 457 900 EUR (2004: 2 701 121 EUR) au titre du personnel en détachement de la BEI.

6.5 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Recouvrements sur garanties 2005	879 755	0
Recouvrements sur garanties – exercices antérieurs	1 260 307	0
Divers	25 329	27 319
	2 165 391	27 319

Ces recouvrements concernent un programme de garantie pour lequel les revenus de commissions et les montants recouverts étaient enregistrés déduction faite des montants payés au titre des appels de garantie. Sur la base des informations reçues en 2005, les corrections sur exercices antérieurs ont pour objet de comptabiliser séparément les revenus de commissions d'une part, et les appels de garantie et montants recouverts d'autre part (voir les notes 4.3 et 6.2).

7. Personnel

À la clôture de l'exercice, l'effectif (y compris 14 agents détachés de la BEI (2004: 12)) se composait comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
Directeur général	1	1
Employés	95	78
Total	96	79
Effectif moyen pour l'exercice	89	72

8. Transactions avec entités liées

8.1 Banque européenne d'investissement

Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Banque européenne d'investissement se présentent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
ACTIF		
Comptes de régularisation	1 563 582	1 420 710
Autres éléments de l'actif	6 844 946	4 908 115
PASSIF		
Dettes diverses	227 939	1 925 557
Autres provisions	1 861 730	999 327
Comptes de régularisation	200 000	210 000
Capital versé	247 600 000	236 600 000
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	609 872 484	754 428 318
Garanties non tirées	16 250 000	16 250 000
Actifs détenus pour le compte de tiers	35 281 010	17 356 280
Investissements de capital-risque décaissés	1 251 498 053	1 107 087 086
Investissements de capital-risque non décaissés	1 002 364 576	1 053 897 909
PRODUITS		
Intérêts et produits assimilés nets	346 994	252 068
Commissions de gestion	8 103 283	7 357 381
CHARGES		
Salaires et traitements	2 457 900	2 701 121
Dépenses d'informatique	812 342	798 644
Services	234 637	200 866

8.2 Commission des Communautés européennes

Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Commission des Communautés européennes se présentent comme suit :

	2005 (en euros)	2004 (en euros)
ACTIF		
À recevoir	3 228 845	1 374 808
PASSIF		
À verser	466 106	1 340 033
Commissions différées	3 620 837	5 957 467
Capital versé	120 000 000	120 000 000
POSTES HORS BILAN		
Garanties tirées	4 668 615 985	3 505 280 815
Garanties non tirées	1 660 273 329	1 644 853 438
Actifs détenus pour le compte de tiers	295 047 566	233 261 694
Investissements de capital-risque décaissés	74 209 253	71 662 685
Investissements de capital-risque non décaissés	78 828 508	54 548 946
PRODUITS		
Commissions de gestion	7 950 238	5 246 537
Commissions perçues	2 336 630	2 865 892
CHARGES		
Commissions de gestion de trésorerie	58 608	46 331

8.3 Autres entités liées

Les participations dans des fonds de capital-risque détenues par le FEI ne sont pas à considérer comme relevant des « entités liées » car l'objectif poursuivi n'est pas d'exercer un contrôle sur les politiques financière et opérationnelle des gestionnaires des fonds.

9. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes s'applique au Fonds, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.

Rapport des réviseurs indépendants

Collège des Commissaires aux comptes
FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT
43, avenue J. F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les comptes annuels du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT, ci-joints, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux de révision, une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des comptes annuels ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble de ces derniers. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les directives du Conseil de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2005, ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'Entreprises
Représenté par



Pierre Krier

Luxembourg, le 6 mars 2006

Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'Article 22 des Statuts du Fonds européen d'investissement (FEI),

- ayant désigné PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'entreprises comme réviseurs externes du FEI,
- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant étudié les états financiers et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'entreprises, en date du 24 février 2006,
- notant que ce rapport émet un avis sans réserve sur les états financiers du FEI pour l'exercice clos le 31 décembre 2005,

vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,
confirme par la présente

- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts, le Règlement intérieur et les orientations et directives adoptées de manière ponctuelle par le Conseil d'administration ;
- que les comptes annuels du Fonds européen d'investissement, composés du bilan, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie et des notes d'accompagnement des comptes annuels, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

Luxembourg, le 24 février 2006

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



SYLVAIN SIMONETTI



HANNU LIPPONEN



RAIMUNDO POVEDA

Gestion des risques

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations: risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

La Banque applique les meilleures pratiques du secteur pour analyser et gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas soumise à un organisme de réglementation bancaire, la Banque s'efforce néanmoins de respecter en substance les directives bancaires pertinentes de l'UE, ainsi que les recommandations des autorités de supervision bancaire des États membres, de la législation communautaire et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

1 L'organisation de la gestion des risques

Depuis novembre 2003, la direction Gestion des risques (RM – Risk Management) est organisée autour de deux départements – le département Risques de crédit et le département GAP, Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels – et d'une division Coordination. Travaillant de manière indépendante, selon une approche commune, exhaustive et cohérente, RM identifie, évalue, surveille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte au président de la Banque pour ce qui concerne les risques de crédit, et au vice-président ayant la compétence dans ce domaine pour ce qui concerne les risques de marché et les risques opérationnels. Le président ainsi que le vice-président compétent rencontrent régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait aux risques de crédit, aux risques de marché et aux risques opérationnels. Ils sont par ailleurs chargés de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques de crédit, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion des risques.

La première est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen actuel au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

La deuxième instance est le Comité de gestion actif-passif (ALCO); autre organe de haut niveau, composé des directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, il examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, offre une perspective plus large sur les principaux risques financiers et permet d'en améliorer la compréhension.

2 La gestion des risques de crédit

2.1 La politique en matière de risques de crédit appliquée aux prêts

La politique de la BEI en matière de risques de crédit est approuvée par les instances dirigeantes de la Banque. Elle fixe, pour les

emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire en termes de clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins aussi élevée que les autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts de la Banque. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE, bien que la Banque ait généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales. Cette politique fait l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés à la Banque par ses actionnaires.

2.2 La mesure des risques de crédit

En application des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire, la Banque a mis en place, pour ses opérations de prêt, un système de classement interne, fondé sur la méthodologie de la «perte attendue». Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit, et il sert de base au calcul des provisions générales annuelles à inscrire dans les comptes statutaires, tout en offrant un cadre de référence permettant de tarifier les risques de crédit.

Le système de classement des prêts englobe les méthodologies, les processus, les bases de données et les systèmes informatiques qui permettent de procéder à l'évaluation des risques de crédit associés aux opérations de prêt et à l'estimation quantifiée de la perte attendue. Il synthétise un grand nombre de données qui servent à établir un classement relatif des risques de crédit associés aux prêts. Le système de classement des prêts adopté par la BEI tient compte de la valeur actualisée de la «perte attendue estimée», laquelle est l'expression de la probabilité de défaillance des débiteurs principaux, de l'encours à risque et de la gravité des pertes en cas de défaillance effective. Le classement des prêts remplit les fonctions suivantes:

- il aide à obtenir une évaluation plus précise et plus quantitative des risques associés aux prêts;
- il facilite la répartition des tâches de suivi;
- il offre à tout moment une image instantanée de la qualité du portefeuille de prêts;
- il sert de référence pour calculer la dotation annuelle au Fonds pour risques bancaires généraux;

- il constitue un élément de prise de décision pour la tarification des risques en fonction de la perte attendue.

Les facteurs suivants entrent en ligne de compte pour l'élaboration du classement des prêts :

- la solvabilité de l'emprunteur – RM/CRD examine, en toute indépendance, la situation des emprunteurs et évalue leur solvabilité à partir de méthodologies internes et de données externes;
- la corrélation de défaut – qui permet de quantifier les probabilités de difficultés financières simultanées chez l'emprunteur et chez le garant; plus la corrélation entre la probabilité de défaut de l'emprunteur et celle du garant est élevée, plus la valeur de la garantie et, par conséquent, le classement du prêt, sont bas;
- la valeur des instruments de garantie et des sûretés – cette valeur est calculée à partir de la combinaison de la solvabilité de l'émetteur et du type d'instrument employé;
- le cadre contractuel – un cadre contractuel sain ajoute à la qualité des prêts et améliore leur classement interne;
- la durée des prêts – toutes choses égales par ailleurs, plus la durée d'un prêt est longue, plus le risque de problèmes dans le service de la dette est élevé.

La perte attendue sur un prêt découle d'un calcul combinant les cinq éléments ci-dessus. En fonction du niveau de la perte attendue, un prêt est classé dans l'une des catégories suivantes :

- Prêts d'excellente qualité :** cette catégorie recouvre trois sous-catégories. La sous-catégorie A°, par exemple, comprend les « risques » souverains à l'intérieur de l'UE, c'est-à-dire les prêts accordés à un État membre, ou bénéficiant de sa garantie entière, explicite et inconditionnelle, et pour lesquels aucune difficulté de remboursement n'est attendue. Sont classés A+ les prêts accordés à (ou garantis par) des entités autres que les États membres et ne présentant aucune perspective de dégradation tout au long de leur durée.
- Prêts de grande qualité :** ces prêts constituent une classe d'actifs dans laquelle la BEI a confiance, même si une légère détérioration à l'avenir n'est pas à exclure. Les sous-catégories B+ et B reflètent le degré de probabilité de cette détérioration éventuelle.
- Prêts de bonne qualité :** un exemple de prêt entrant dans cette catégorie serait un prêt non garanti consenti à une banque ou à une grande entreprise connue pour sa solidité, remboursable en intégralité à l'échéance au bout de sept ans ou remboursable par tranches à compter de la date de décaissement, sur une durée équivalente.
- Cette catégorie du classement se trouve à la limite entre les prêts « de qualité acceptable » et ceux présentant des problèmes. Cette catégorie pivot du classement des prêts se subdivise plus précisément en deux sous-catégories, D+ et D-, les prêts notés D- étant ceux qui nécessitent le suivi le plus intensif.
- Dans cette catégorie se rangent les prêts qui ont déjà rencontré des problèmes sérieux et pour lesquels on ne peut exclure une dégradation conduisant à une situation de perte. Ces prêts nécessitent par conséquent un suivi attentif, étroit et intensif. Les sous-catégories E+ et E- correspondent à deux gradations dans ce suivi spécial; dans le cas des opérations classées E-, il existe une forte probabilité que le service de la dette ne soit pas assuré durablement de façon régulière et qu'il faille par conséquent recourir à une restructuration de la dette sous une forme ou une autre, voire, in fine, à la constatation d'une perte de valeur.
- Les prêts classés dans la catégorie F présentent un niveau de risque inacceptable. Un prêt n'entre dans cette catégorie

que dans le cas où une opération en cours connaît, après la signature du contrat, des problèmes imprévus, exceptionnels et graves. Toutes les opérations donnant lieu à une perte de principal pour la Banque sont classées dans la catégorie F et font l'objet d'une provision spécifique.

En général, les prêts ayant une note inférieure ou égale à D- dans le classement interne de la BEI sont inscrits sur la liste des « opérations à surveiller ». Cependant, pour les prêts au titre du MSF ou de l'ESF, on peut accepter un certain montant – limité – de créances affectées d'une note initiale inférieure ou égale à D-. Une réserve spécifique de 500 millions d'EUR a d'ailleurs été constituée pour faire face aux risques de crédit plus élevés que comportent ces opérations.

Outre l'analyse individuelle de chaque prêt à laquelle elle procède, la Banque utilise un progiciel externe spécial pour évaluer les engagements en cours à l'échelle du portefeuille. Cette évaluation permet d'intégrer les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts de la Banque, le fait que différents encours peuvent être soumis à des facteurs de risque communs. En permettant de visualiser les risques de crédit à l'échelle du portefeuille, cet autre outil complète l'approche « opération par opération » du système de classement des prêts et fournit une évaluation plus fine et plus exhaustive des risques de crédit associés au portefeuille de prêts de la Banque.

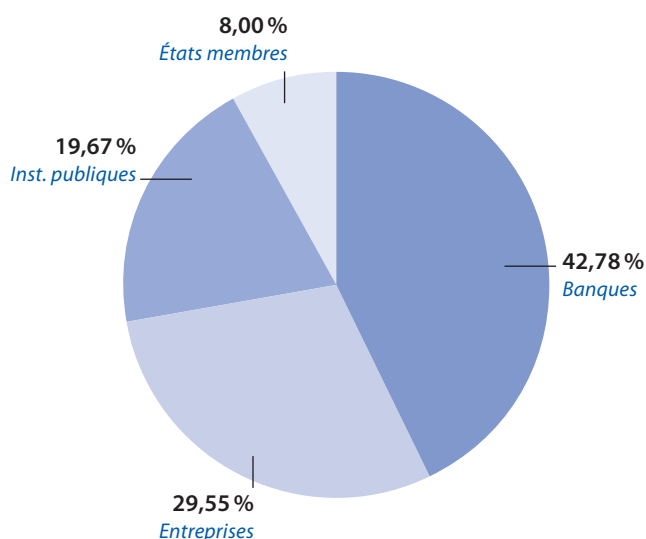
2.3 L'analyse des risques de crédit associés à l'encours de prêts de la BEI

2.3.1 La qualité de crédit

Le profil général de la qualité de crédit du portefeuille de prêts dans l'UE (et dans les pays visés par l'Article 18) reste excellent, comme en témoigne la répartition entre les différentes catégories, puisque les prêts qui figurent dans les catégories A à C du classement interne représentaient 96,7% du total à la fin de 2005, contre 96,2% à la fin de 2004. Parallèlement, la part des prêts classés D+, la catégorie la plus basse du classement interne où sont admises des opérations de prêt classiques, est de 2,7% du total du portefeuille, soit 7,1 milliards d'EUR.

Le diagramme ci-dessous montre la répartition de l'encours des prêts à l'intérieur de l'UE par grand type d'emprunteur. On constate que les encours sur les banques et les grandes entreprises représentent, respectivement, 42% et 29% du total du portefeuille dans l'UE.

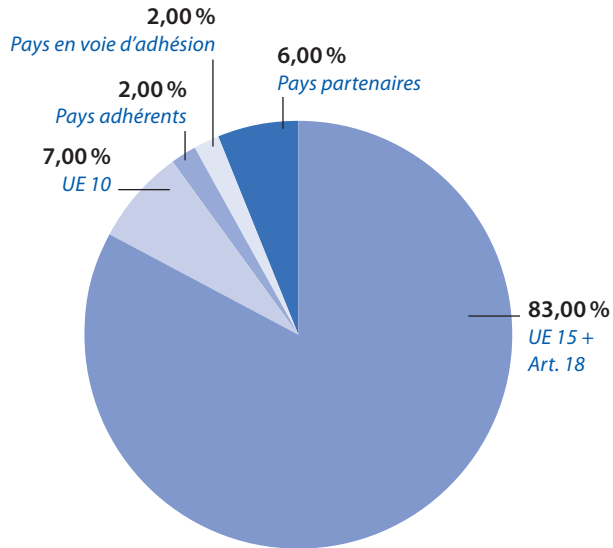
Répartition de l'encours des prêts à l'intérieur de l'UE (2005)



2.3.2 L'analyse géographique du portefeuille de la Banque

À la fin de l'exercice, les prêts composant le portefeuille de la Banque totalisaient 294 milliards d'EUR. Le diagramme ci-dessous présente l'analyse géographique de ces encours sur la base de la localisation de l'emprunteur.

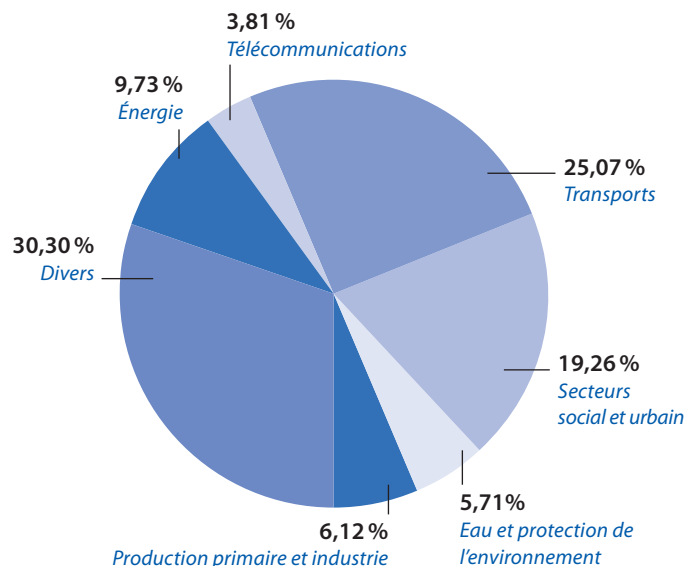
Répartition géographique des emprunteurs



2.3.3 L'analyse sectorielle du portefeuille de la Banque

Un aspect crucial de la gestion des risques consiste à assurer une diversification adéquate des risques de crédit encourus. La BEI surveille ses encours globaux par secteur, en accordant une attention particulière aux encours qui concernent des secteurs cycliques, irréguliers ou en pleine mutation. Cette classification du portefeuille par secteur d'activité est illustrée dans le diagramme ci-dessous (le secteur est celui des projets financés).

Analyse sectorielle – 2005



2.3.4 L'analyse de la concentration du portefeuille

Le principe de diversification des risques est au cœur de l'application de pratiques bancaires saines. La BEI limite le montant maximum pouvant être prêté à un seul emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur. Elle suit par ailleurs l'évolution de la concentration des risques de crédit en utilisant le concept de la valeur à risque (VaR).

Le tableau ci-dessous montre que, ces dernières années, les indicateurs de concentration ont été stables en valeur nominale, ou en baisse lorsque le calcul se fonde sur les encours pondérés en fonction des risques.

Fin de période	2002	2003	2004	2005
Les plus grands encours nominaux				
Encours nominaux (% du portefeuille de prêts de la BEI)				
– Top 3	7,0%	6,7%	7,1%	7,3%
– Top 5	10,4%	9,9%	10,4%	10,8%
– Top 10	16,9%	16,4%	17,3%	18,2%
Nombre d'encours (% des fonds propres de la BEI)				
– plus de 10%	14	13	13	15
– plus de 15%	5	5	4	8
– plus de 20%	1	1	2	3
Les plus grands encours pondérés en fonction des risques				
Encours pondérés (% des fonds propres de la BEI)				
– 3 plus grands	28,5%	28,9%	26,9%	27,2%
– 5 plus grands	45,3%	45,4%	42,1%	41,4%
Nombre d'encours pondérés (% des fonds propres de la BEI)				
– plus de 5%	15	13	12	13
– plus de 10%	1	1	–	–
Nombre d'encours sur prêts SURU à des entreprises (1)				
– plus de 5%	2	1	1	1
Total des grands encours (% des fonds propres de la BEI) (2)				
	107%	93%	82%	91%

(1) Les expressions « prêts à signature unique » et « prêts à risque unique » (ou, plus brièvement, « prêts non garantis » ou prêts « SURU ») désignent les opérations de prêt pour lesquelles la BEI, quel que soit le nombre de signatures fournies, n'a aucune possibilité véritable de recours à une tierce partie indépendante ou à d'autres formes de sûreté autonome.

(2) La BEI qualifie de « grand encours individuel » un encours consolidé sur l'ensemble d'un groupe qui, pondéré en fonction des risques, est supérieur ou égal à 5% des fonds propres de la Banque. Cette définition s'applique à tout encours sur un emprunteur ou un garant individuel, à l'exclusion des prêts aux États membres et des prêts intégralement couverts par la garantie explicite d'un État membre ou garantis par des obligations émises par un État membre.

2.3.5 L'analyse par durée

L'analyse du portefeuille de prêts de la Banque en fonction de la durée contractuelle résiduelle est présentée dans le tableau ci-dessous. Elle montre que, pour environ la moitié de l'encours de prêts du portefeuille de la BEI (y compris les prêts à l'extérieur de l'UE), la durée moyenne restant à courir est supérieure à dix ans, ce qui cadre bien avec la nature de financements à long terme des opérations de la Banque.

Analyse de l'encours des prêts par durée (en millions d'EUR)

Durée	Nature de l'encours				
	Banques	Entreprises	Inst. publiques	États	Total
0-1 an	4 166	2 206	500	1 368	8 240
1-5 ans	28 407	14 204	3 175	2 804	48 589
5-10 ans	48 546	21 720	8 936	5 660	84 863
10-20 ans	24 573	18 535	23 332	20 676	87 115
> 20 ans	9 887	18 323	15 889	21 554	65 654
Total	115 578	74 989	51 832	52 062	294 461

2.4 Estimation du ratio de fonds propres de la BEI sur la base des règles de « Bâle I »

Pour obtenir une estimation du ratio d'adéquation des fonds propres de la BEI sur la base des règles de « Bâle I », on regroupe les encours de crédit figurant au bilan et hors bilan dans des catégories qui représentent des risques de crédit analogues. On attribue alors à chacune de ces catégories une pondération standard en fonction des risques (par exemple, 0%, 20%, 50% ou 100%), suivant le schéma de pondération qui figure dans l'accord de Bâle de 1988 sur les fonds propres (« Bâle I »). Pour ce faire, on se fonde sur des hypothèses prudentes et simplificatrices. On additionne ensuite ces différentes catégories d'encours pondérés en fonction des risques pour obtenir le total des actifs de la BEI pondérés en fonction des risques pour la période 2001-2005, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Millions d'EUR	Actifs pondérés en fonction des risques*					
	À la fin de l'exercice	2001	2002	2003	2004	2005
Prêts		59 544	60 453	58 141	59 826	67 264
Avoirs de trésorerie		4 001	5 467	4 975	6 334	10 006
Produits dérivés et garanties		613	957	878	588	1 748
Total des actifs pondérés en fonction des risques		64 158	66 877	63 994	66 748	79 018
Fonds propres		23 296	24 615	25 984	27 534	29 280
Ratio BRI I		36,31 %	36,81 %	40,60 %	41,25 %	37,05 %

* Les catégories de risques pour 2003 et 2004 ont été mises en cohérence avec la classification adoptée en 2005.

Il en résulte, pour la période considérée, un « ratio Bâle I » compris entre 36% et 41% – le ratio minimum exigé étant de 8%. La Banque a entrepris d'évaluer l'impact de « Bâle II »⁽¹⁾ (ou Nouvel accord de Bâle) et prépare l'application de l'approche complexe fondée sur les notations internes, ou « approche NI complexe ». L'approche NI complexe a la préférence de la Banque car elle reflète l'application des meilleures pratiques bancaires et intègre son profil particulier d'institution de financement à long terme. C'est également l'approche que préconisent les autorités de contrôle.

⁽¹⁾ « Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – dispositif révisé », Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (juin 2004).

2.5 Les politiques en matière de provisions générales et de provisions spécifiques

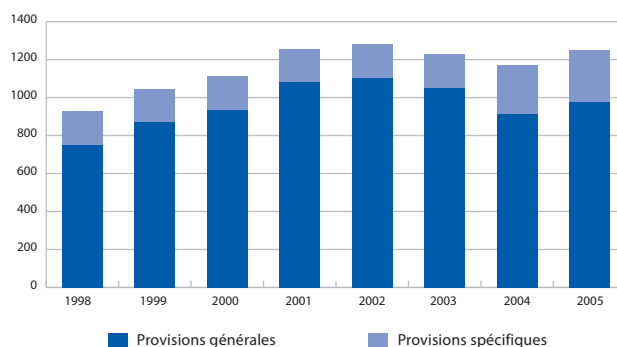
Pour ce qui est des opérations de prêt ordinaires dans l'UE, la méthode des provisions générales employée pour les comptes statutaires de la Banque est fondée sur la notion de la perte attendue et fait appel au système interne de classement des prêts. Plus précisément, étant donné que les catégories de ce classement reflètent différents niveaux de risques de crédit perçus, tels que quantifiés par l'estimation de la perte attendue s'y rattachant, il est possible d'associer à chacune d'elles une charge en pourcentage représentant une estimation de la perte attendue, de la multiplier par le montant nominal de l'encours des prêts classés dans chaque catégorie, et d'agrèger ensuite les résultats pour l'ensemble du portefeuille. Le chiffre ainsi obtenu indique le niveau que doit atteindre le Fonds pour risques bancaires généraux de la BEI. Les taux de provisionnement pour les différentes catégories de classement des prêts sont les suivants :

Notation des prêts	Taux de provisionnement
A°	0,00 %
A+	0,10 %
A-	0,20 %
B+	0,30 %
B-	0,50 %
C	1,00 %
D+	2,00 %
D-	3,00 %
E+	10,00 %
E-	25,00 %

Les provisions spécifiques

Une provision spécifique est constituée pour tous les prêts notés F, ainsi que pour ceux notés E lorsque l'on prévoit une perte de valeur. Pour une opération donnée, le montant de cette provision correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs que l'on attend de l'actif déprécié. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des provisions générales et spécifiques.

Évolution des provisions générales et spécifiques de la BEI



2.6 Le Mécanisme de financement structuré (MFS) et l'enveloppe spéciale FEMIP (ESF)

Le Mécanisme de financement structuré (MFS) et l'enveloppe spéciale FEMIP (ESF) permettent à la Banque de financer des projets assortis d'un profil de risque plus élevé que d'ordinaire. La capacité globale de réaliser des opérations dans le cadre du MFS ou de l'ESF dépend de la taille de la réserve spécifique (actuellement de 500 millions d'EUR) sur laquelle sont prélevés les fonds qui sont ensuite affectés aux diverses opérations individuelles sur la base de la notation des prêts correspondants et des risques y afférents. Pour les opérations individuelles, on applique une limite qui varie en fonction de la catégorie de prêt concernée.

2.7 Opérations de capital-risque

Les ressources que le Groupe BEI (BEI + FEI) consacre aux opérations de capital-risque sont gérées par le FEI dans le cadre du Programme d'action spécial d'Amsterdam (PASA) et de l'Initiative Innovation 2010 (i2i). Le montant maximum des ressources financières dont le FEI dispose pour réaliser des investissements dans des fonds de capital-risque en vertu du mandat capital-risque (MCR) qui lui est confié par la BEI et dont celle-ci assume les risques, se calcule en appliquant le ratio de levier de capital – actuellement de 200% – à la dotation totale effective (DTE) – environ 1,3 milliard d'EUR. Dans le cadre de ce dispositif, le FEI réalise les investissements de capital-risque au titre du MCR en veillant à ce que le portefeuille total d'opérations de ce type soit équilibré en termes de sociétés financées, de secteurs, de phases de développement, de zones géographiques et d'années d'investissement des fonds de capital-risque concernés. Le FEI a mis au point un système interne de classement des risques pour les fonds de capital-risque, auquel il se réfère avant de décider de réaliser de nouveaux investissements et pour surveiller la qualité des actifs composant ces fonds.

3 La GAP et la gestion des risques financiers

3.1 La politique en matière de risques de marché

De même que la politique en matière de risques de crédit préconise d'appliquer le double contrôle («four eyes principle») pour les activités de prêt de la BEI, la politique concernant les risques de marché stipule que RM doit donner un avis sur toutes les activités financières de la Banque qui induisent un risque de marché substantiel, et sur les transactions financières susceptibles de générer un risque de crédit, telles que les opérations de couverture de la trésorerie ou les opérations sur produits dérivés. Les risques de marché sont identifiés, mesurés, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures rassemblées sous l'intitulé «Principes directeurs en matière de risques financiers et de GAP» et actualisées à intervalles réguliers. Les principes généraux qui sous-tendent cette politique sont décrits ci-après.

3.1.1 La pérennité des revenus et la capacité d'autofinancement

À la BEI, la politique de gestion actif-passif fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers. Elle reflète les attentes des trois principaux groupes de partenaires de la Banque (ses actionnaires, ses emprunteurs et les marchés financiers), à savoir: préserver la stabilité de ses recettes, maintenir la valeur économique de ses fonds propres et assurer un financement autonome de sa croissance sur le long terme.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un profil d'investissement à moyen et long terme qui vise à

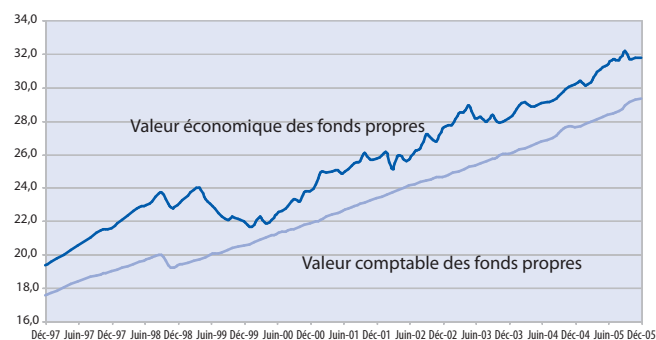
promouvoir la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt. Les fonds propres de la Banque sont gérés de manière à maintenir leur durée moyenne dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans (jusqu'à la fin de 2000, cet objectif était de 5 à 6 ans). Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la durée des fonds propres, élément qui reste, pour la Banque, un indicateur stratégique essentiel de la GAP.

Évolution de la durée des fonds propres de la Banque



La stabilité des recettes est mise en évidence, dans le graphique ci-après, par la hausse linéaire de la valeur comptable des fonds propres, obtenue par la mise en réserve systématique de l'excédent annuel, ce qui permet à la Banque d'autofinancer les augmentations ultérieures du capital souscrit.

Évolution de la valeur comptable et de la valeur économique des fonds propres



Le graphique montre aussi (courbe du haut) que la valeur économique de la Banque est exposée aux variations des taux d'intérêt. L'alternance habituelle des cycles de taux d'intérêt n'a toutefois pas empêché la valeur économique des fonds propres de la Banque de s'accroître avec le temps.

3.1.2 L'attitude de la BEI face aux risques financiers

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des profits par un comportement spéculatif face aux risques financiers; elle fixe son degré de tolérance aux risques financiers à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent. La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre

de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

La BEI, suivant en cela les meilleures pratiques du marché, impose que toutes les transactions d'un type nouveau s'accompagnant de risques opérationnels ou financiers soient autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées. Ces transactions peuvent porter sur des activités stratégiques conformes à la mission de la Banque, telles que des opérations de capital-risque ou des prises de participations.

3.2 La gestion des risques associés aux produits dérivés

À la BEI, l'utilisation de produits dérivés se limite aux opérations de couverture de transactions individuelles dans le domaine des activités d'emprunt et de trésorerie et, dans une moindre mesure, à la gestion actif-passif.

La politique en matière de risques applicable aux opérations sur produits dérivés se fonde sur la définition de critères d'admissibilité et de limites liées à la notation des contreparties intervenant dans les opérations d'échange. Afin de réduire les risques sur ces encours, la BEI signe des « Annexes de remise

en garantie » avec la plupart de ses contreparties intervenant dans des opérations d'échange et reçoit des sûretés lorsque les encours dépassent certaines limites contractuelles.

La valeur nominale de l'encours sur produits dérivés s'accroît proportionnellement au bilan de la BEI. Les encours à risque (mesurés par l'équivalent risques de crédit BRI et par la valeur de marché nette) dépendent de l'évolution du marché; ils sont notamment très sensibles aux taux de change. C'est la dépréciation de l'euro qui explique, pour l'essentiel, leur augmentation, laquelle a été, dans le cas de la valeur de marché nette (VMN), partiellement atténuée par l'accroissement du montant des sûretés.

Vue d'ensemble des opérations sur produits dérivés

Fin de période	(Millions d'EUR)			
	2002	2003	2004	2005
Valeur nominale de l'encours swaps et DRS	166 107	194 045	222 505	267 207
Total Équivalent risque de crédit BRI	8 226	4 715	5 459	8 290
Équivalent pondéré risques de crédit BRI	2 398	1 475	1 384	1 642
Valeur de marché nette de l'encours ⁽¹⁾	1 185	655	334	949

⁽¹⁾ Encours positif, net des sûretés réelles reçues.

3.3 La gestion des risques associés à la trésorerie

Les placements de trésorerie sont répartis en trois catégories: i) la trésorerie monétaire, dont le principal objectif est de maintenir la liquidité; ii) la trésorerie opérationnelle obligataire, qui constitue la deuxième ligne de liquidité; enfin, iii) un portefeuille d'investissement composé presque exclusivement d'obligations d'émetteurs souverains de l'UE. Les portefeuilles monétaires et les portefeuilles opérationnels obligataires ont été restructurés en 2005, chacun d'eux affichant une forte progression.

La politique en matière de risques de crédit que la Banque applique aux transactions de trésorerie est elle aussi régie par les limites de crédit qui ont été fixées pour les contreparties des opérations monétaires et obligataires. L'encours pondéré pour chaque contrepartie ne doit pas dépasser la limite autorisée.

Le tableau ci-dessous présente la taille et la qualité de crédit des différents portefeuilles de trésorerie de la Banque à la fin de 2005.

Type d'opération	Encours nominaux (millions d'EUR)					Total
	Notation externe à court terme	Notation externe à long terme				
		< A ou NN	A	AA		
Total actifs monétaires	3 055	214	12 931	18 647	1 844	36 691
Total métaportefeuille*	180	50	640	1 627	2 707	5 204
Portefeuille d'investissement	-	55	209	738	1 462	2 464
Liquidités détenues en garantie d'opérations dérivées à LT	-	-	40	383	-	423
Total trésorerie (valeur nominale)	3 235	319	13 821	21 395	6 012	44 782
Prêts de titres	-	-	-	-	-	1 642

*portefeuilles opérationnels obligataires

4 La gestion des risques opérationnels

À la BEI, la gestion des risques opérationnels s'effectue à tous les niveaux et la responsabilité en incombe à tous les services concernés de la Banque.

La BEI utilise une méthode d'évaluation qui fait appel à toutes les informations disponibles, y compris, pour chaque procédure opérationnelle et pour chaque catégorie d'activité, les antécédents de pertes, le profil de risque et l'environnement de gestion des risques. Le principal élément de la méthodologie est un processus d'auto-évaluation. Un ensemble d'indicateurs clés réunis dans un Tableau de bord des risques opérationnels et un modèle statistique fondé sur

les données historiques viennent compléter les outils de gestion des risques opérationnels.

Les processus afférents aux principales activités de la Banque sont couverts par un Cadre de contrôle interne (CCI). Le CCI est un outil de gestion pour les organes de direction, et sa documentation, actualisée en permanence à partir d'une base de données en ligne, sert de base à l'auto-évaluation régulière des risques et de leur maîtrise.

Les informations relatives à la survenance de risques opérationnels, aux pertes effectives et aux indicateurs clés ainsi que des mises à jour concernant les activités du Comité des nouveaux produits et la gestion du CCI sont régulièrement communiquées aux cadres de direction et au Comité de direction de la Banque.

Audit et contrôle

Comité de vérification – Le Comité de vérification est un organe statutaire indépendant, nommé par le Conseil des gouverneurs et directement responsable devant lui. Il a pour mission de s'assurer que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les formalités et procédures prescrites dans les Statuts et dans le Règlement intérieur et de vérifier la régularité de ses livres, tout en portant une attention particulière à la gestion des risques et au suivi. Le Comité de vérification émet un avis sur la question de savoir si les états financiers, ainsi que toute autre information figurant dans les comptes annuels établis par le Conseil d'administration, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, du Groupe BEI, de la Facilité d'investissement et du Fonds fiduciaire de la FEMIP. Le Conseil des gouverneurs prend note des déclarations du Comité de vérification et des conclusions figurant dans les rapports annuels de ce dernier au moment de l'examen du Rapport annuel du Conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre des représentants des autres organes statutaires ainsi que des responsables de la Banque, examine les états financiers et les politiques comptables, prend note des travaux des auditeurs internes, surveille, coordonne et supervise les travaux des auditeurs externes, préserve l'indépendance et l'intégrité des fonctions d'audit, et s'attache à comprendre et à contrôler de quelle manière la direction de la Banque veille à la pertinence et à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de l'administration interne.

Auditeurs externes – Les auditeurs externes font directement rapport au Comité de vérification, qui est habilité à leur déléguer les tâches courantes relatives à l'audit des états financiers. En 2004, le Comité de vérification a désigné le cabinet Ernst & Young, après consultation avec le Comité de direction. Le contrat du cabinet en question expirera le jour où le Conseil des gouverneurs approuvera les états financiers de 2008. Les auditeurs externes ne sont autorisés à effectuer aucune tâche, qu'il s'agisse de conseil ou de tout autre travail, qui pourrait nuire à leur indépendance dans le cadre de leur mission d'audit.

Inspection générale – La création, en 2005, de l'Inspection générale, sous la forme d'un département autonome agissant au service de l'ensemble du Groupe BEI, a souligné l'importance que la Banque attache aux fonctions principales de contrôle interne ex post.

Audit interne. Fonction au service de tous les niveaux de gestion du Groupe BEI, et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, révisée en 2001, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les procédures y afférentes. Il met également en place un cadre de contrôle interne fondé sur les directives émises par la BRI. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste, sur un cycle de deux à cinq ans, les contrôles existant dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration.

Évaluation ex post. La BEI procède à l'évaluation ex post approfondie d'un sixième environ des projets qu'elle finance. Cette procédure a pour objectif principal de tirer les leçons de l'expérience passée. Les évaluations ex post étant publiées sur le site Web de la Banque, l'évaluation ex post contribue par conséquent à la transparence et à la responsabilisation de la Banque.

Investigation. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, l'Inspecteur général a autorité pour mener des enquêtes. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête, y compris aux services de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). De plus, l'Inspecteur général offre, en cas de besoin, un mécanisme de recours indépendant pour l'examen de plaintes que le médiateur européen considère comme n'étant pas de son ressort.

Contrôle de gestion – Sous la responsabilité directe du Secrétaire général adjoint, le Contrôle de gestion regroupe: le département «Contrôle Financier», sous la direction du Contrôleur financier, la division «Planning, budget et contrôle», ainsi qu'une unité «Organisation». Cette structure couvre l'ensemble du processus consistant à traduire la stratégie en objectifs et, in fine, à contrôler les résultats effectivement atteints. Elle le fait notamment au moyen du Plan d'activité de la Banque, de la comptabilité et du contrôle financier, du budget et du contrôle budgétaire. Un système d'information intégré a été mis en place, qui couvre à la fois la situation financière et les flux financiers et l'évaluation des résultats par rapport à la stratégie, aux objectifs institutionnels et opérationnels ainsi qu'aux plans d'activité. Le Contrôle de gestion émet un avis sur toute proposition soumise au Comité de direction qui pourrait avoir un impact financier, comptable, budgétaire ou organisationnel.



Banque européenne d'investissement

www.bei.org - info@bei.org

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1
☎ (+352) 43 77 04

Bureaux extérieurs

Allemagne	Lennéstraße 11 D-10785 Berlin	☎ (+49-30) 59 00 47 90 ☎ (+49-30) 59 00 47 99
Autriche	Parkring 10 A-1010 Wien	☎ (+43-1) 516 33 31 95 ☎ (+43-1) 516 33 30 49
Belgique	Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 B-1040 Bruxelles / Brussel	☎ (+32-2) 235 00 70 ☎ (+32-2) 230 58 27
Espagne	Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° E-28006 Madrid	☎ (+34) 914 31 13 40 ☎ (+34) 914 31 13 83
France	21, rue des Pyramides F-75001 Paris	☎ (+33-1) 55 04 74 55 ☎ (+33-1) 42 61 63 02
Grèce	1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Ave GR-106 74 Athens	☎ (+30) 210 68 24 517 ☎ (+30) 210 68 24 520
Italie	Via Sardegna 38 I-00187 Roma	☎ (+39) 06 47 19 1 ☎ (+39) 06 42 87 34 38
Pologne	Warsaw Financial Centre, 11th floor ul. Emili Plater 53 PL-00-113 Warszawa	☎ (+48 22) 528 68 83 ☎ (+48 22) 528 68 65
Portugal	Avenida da Liberdade, 190-4° A P-1250-147 Lisboa	☎ (+351) 213 42 89 89 ☎ (+351) 213 47 04 87
Royaume-Uni	2 Royal Exchange Buildings London EC3V 3LF	☎ (+44) 20 73 75 96 60 ☎ (+44) 20 73 75 96 99
Afrique du Sud	5 Greenpark Estates 27 George Storrar Drive Groenkloof 0181 Tshwane (Pretoria)	☎ (+27-12) 425 04 60 ☎ (+27-12) 425 04 70
Égypte	6, Boulos Hanna Street Dokki, 12311 Giza	☎ (+20-2) 336 65 83 ☎ (+20-2) 336 65 84
Kenya	Africa Re Centre, 5th floor Hospital Road, PO Box 40193 KE-00100 Nairobi	☎ (+254-20) 273 52 60 ☎ (+254-20) 271 32 78
Maroc	Riad Business Center, Immeuble S3, Aile sud, 4 ^e étage Boulevard Er-Riad Rabat	☎ (+212) 37 56 54 60 ☎ (+212) 37 56 53 93
Sénégal	3, rue du Docteur Roux BP 6935, Dakar-Plateau	☎ (+221) 889 43 00 ☎ (+221) 842 97 12
Tunisie	70, avenue Mohamed V TN-1002 Tunis	☎ (+216) 71 28 02 22 ☎ (+216) 71 28 09 98



Fonds européen d'investissement

www.eif.org - info@eif.org

43, avenue J.F. Kennedy
L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88 1
☎ (+352) 42 66 88 200

On trouvera sur le site Internet de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.